



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

**ÉVALUATION SOMMATIVE DU PROGRAMME
D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE
DE L'ÉDITION (PADIÉ)**

RAPPORT FINAL

Le 23 juin 2004

Préparé pour le
ministère du Patrimoine canadien

Canada



TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	
1.0 Introduction	
1.1 But de l'évaluation	
1.2 Structure du rapport	
2.0 Présentation du programme	
2.1 Historique du PADIÉ	
2.2 Volets du programme	
2.3 Objectifs et résultats prévus	
3.0 Méthodologie	
3.1 Analyse documentaire	
3.2 Analyse bibliographique	
3.3 Analyse des données	
3.4 Sondage auprès des éditeurs	
3.5 Sondage auprès des organisations de l'industrie	
3.6 Interviews des informateurs clés	
4.0 Constatations	
4.1 Incidence du programme	
4.2 Rapport coût-efficacité et solutions de rechange	
4.3 Pertinence et raison d'être	
5.0 Conclusions et recommandations	
ANNEXE A	CADRE D'ÉVALUATION
ANNEXE B	INSTRUMENTS DE COLLECTE DES DONNÉES



RÉSUMÉ

Introduction

Composée principalement de petites maisons d'édition ayant un accès restreint aux capitaux et une faible rentabilité, l'industrie de l'édition canadienne a longtemps été fragile. Pour l'appuyer, le gouvernement du Canada a mis sur pied, en 1979, le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition canadienne (PADIÉC); le nom du programme a été changé en 1986, devenant le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ). Comme il est exposé dans le Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR), l'objectif du PADIÉ est « d'assurer le choix et l'accessibilité des ouvrages d'auteurs canadiens, reflétant la diversité culturelle et la dualité linguistique du Canada tant au pays qu'à l'étranger ». Le PADIÉ vise à atteindre cet objectif « en favorisant une industrie de l'édition canadienne solide et viable qui publie des ouvrages d'auteurs canadiens et en fait la promotion ».

En 2002-2003, le gouvernement du Canada a investi 39 millions de dollars dans le PADIÉ; de ce montant, 27,2 millions de dollars ont été versés dans le cadre du volet Aide aux éditeurs aux 217 éditeurs admissibles à un financement. Le reste des fonds a été réparti entre les quatre autres volets du programme : Aide à l'industrie et aux associations, Projet de la chaîne d'approvisionnement, Aide à la commercialisation internationale et Aide spéciale aux éditeurs clients de General Distribution Services, qui est un projet ponctuel.

Le ministère du Patrimoine canadien, qui administre le PADIÉ, a demandé à Prairie Research Associates (PRA) Inc. d'effectuer une évaluation sommative du programme afin de respecter les exigences du Conseil du Trésor au chapitre de la reddition de comptes. L'évaluation sommative vient compléter l'évaluation de 1998 du même programme qui portait sur la conception, l'efficacité et l'efficience du programme, en mettant l'accent sur sa pertinence, son incidence, son rapport coût-efficacité et les solutions de rechange.

Méthodologie

Pour les besoins de cette évaluation, nous avons utilisé plusieurs méthodes de collecte des données et d'analyse, notamment :

- ▶ une analyse de la documentation relative au programme,
- ▶ une analyse bibliographique,
- ▶ une analyse des données,
- ▶ un sondage auprès des éditeurs (nombre : 163),
- ▶ un sondage auprès des organisations de l'industrie de l'édition (nombre : 42),
- ▶ interviews des informateurs clés (nombre : 40).

Nous avons consulté le ministère du Patrimoine canadien lors de l'élaboration des divers outils utilisés pour la collecte des données.



Résultats

Incidence du programme

Le PADIÉ a eu une incidence marquée sur la production et sur les ventes d'ouvrages d'auteurs canadiens

Les données recueillies lors de cette évaluation permettent de conclure que le financement fourni par le PADIÉ contribue à l'atteinte de l'objectif culturel principal du programme, qui est d'assurer un choix d'ouvrages d'auteurs canadiens et l'accès à de tels ouvrages. Depuis trois décennies que le programme est en vigueur, l'industrie de l'édition de propriété canadienne s'est développée et a atteint sa pleine maturité, favorisant l'essor et la diversification de la littérature canadienne.

Le succès du programme par rapport à son objectif culturel est dû en bonne part à son volet Aide aux éditeurs (AE). Les fonds octroyés dans le cadre du PADIÉ ont nettement favorisé la publication d'un nombre accru d'ouvrages d'auteurs canadiens et le financement à long terme fourni par le volet AE a conduit à la production d'un plus grand nombre d'ouvrages d'auteurs canadiens. Si l'on en juge par leurs ventes, ces livres trouvent manifestement un marché tant au Canada qu'à l'étranger.

L'analyse des données souligne, en outre, un certain nombre de différences marquées entre les genres d'ouvrages publiés par les maisons d'édition recevant des fonds du PADIÉ, les maisons d'édition canadiennes ne recevant pas de tels fonds et les maisons d'édition étrangères. En fait, les maisons d'édition bénéficiaires du PADIÉ contribuent largement à la production de livres considérés comme ayant une valeur culturelle, soit les livres pour enfants, les livres de littérature générale et les manuels scolaires. La catégorie des livres de littérature générale, qui comprend les livres de poche à grande diffusion et les publications commerciales à couverture souple et à couverture rigide, représente près de la moitié des ouvrages d'auteurs canadiens publiés par des maisons d'édition bénéficiaires du PADIÉ; la part équivalente est beaucoup moindre dans la production des maisons d'édition canadiennes non bénéficiaires du PADIÉ et dans celle des maisons d'édition étrangères. Il est clair que les maisons d'édition bénéficiaires du PADIÉ produisent la grande majorité des livres de littérature générale (65 %) et des livres pour enfants (70 %), et près de 40 % des manuels scolaires d'auteurs canadiens publiés au Canada. Cela porte à croire qu'en l'absence du PADIÉ, la publication d'ouvrages d'auteurs canadiens pourrait décliner, très certainement pour ce qui est des livres de littérature générale et des livres pour enfants et probablement aussi dans le cas des manuels scolaires.

Les données disponibles permettent de conclure que le PADIÉ a eu une incidence positive sur le nombre d'ouvrages d'auteurs canadiens publiés, ce qui est un indicateur du choix et de l'accessibilité de ces ouvrages.

Le PADIÉ a également contribué à accroître la diversité au sein de l'industrie de l'édition canadienne. Contrairement à ce que l'on pouvait observer il y a une trentaine d'années, le Canada a maintenant une industrie de l'édition en pleine maturité, représentative des diverses régions du pays, produisant des ouvrages dans les deux langues officielles et couvrant une



variété de genres. Les données analysées soulignent que le nombre des éditeurs de langue officielle minoritaire a augmenté, passant de sept à 13 durant la dernière décennie, et que deux éditeurs autochtones sont des bénéficiaires à long terme du volet AE.

Le PADIÉ a eu un succès mitigé pour ce qui est de favoriser l'essor d'une industrie de l'édition canadienne solide et viable

Le succès du PADIÉ a été moindre en ce qui a trait à son objectif économique secondaire, soit favoriser l'essor d'une industrie de l'édition canadienne solide et viable, si la viabilité est mesurée par le degré d'autonomie ou de rentabilité. Bien que le programme ait contribué à assurer la stabilité des maisons d'édition de propriété canadienne, de même qu'à augmenter le nombre et à faire croître le chiffre d'affaires et les ventes des bénéficiaires à long terme du PADIÉ, il n'a généralement pas réussi à les rendre autonomes. Sans le volet Aide aux éditeurs, la plupart des maisons d'édition auraient probablement des marges bénéficiaires négatives. Si l'objectif du PADIÉ est d'en arriver à ce que l'industrie de l'édition canadienne devienne autonome, alors le programme n'est pas une réussite et, compte tenu des difficultés structurelles auxquelles font face les maisons d'édition de propriété canadienne, il n'est pas près de l'être. Les évaluations du programme faites en 1984, en 1986 et en 1992 avaient déjà souligné que, si le PADIÉ contribuait effectivement à favoriser la viabilité des maisons d'édition de propriété canadienne, il n'avait nullement amélioré leur rentabilité.

Les données analysées au cours de l'évaluation soulignent l'existence d'une dissonance entre l'objectif du programme consistant à favoriser l'essor d'une industrie de l'édition canadienne solide et viable, et l'augmentation du nombre des bénéficiaires du PADIÉ qui, pour la plupart, affichent une très faible rentabilité. Cela soulève une question sur laquelle il faudrait se pencher. À l'avenir, les données recueillies et l'analyse effectuée devront viser à déterminer si les stratégies du programme qui ont contribué à faire augmenter le nombre des bénéficiaires ne vont pas à l'encontre de l'objectif du programme consistant à favoriser l'essor d'une industrie de l'édition canadienne solide et viable; elles devront aussi viser à établir dans quelle mesure le nombre important de bénéficiaires a contribué à accroître la diversité du contenu canadien des livres. Pour appuyer une telle analyse, il faudra recueillir des données sur le contenu des ouvrages publiés par les bénéficiaires du programme.

Les ventes à l'exportation d'ouvrages d'auteurs canadiens réalisées par les maisons d'édition bénéficiaires du PADIÉ sont considérablement plus élevées que celles des maisons d'édition non bénéficiaires du PADIÉ et que celles des maisons d'édition étrangères. Durant la dernière décennie, les ventes à l'exportation des bénéficiaires de l'Aide à la commercialisation internationale (ACI) ont augmenté de 230 %, passant de 28,2 millions de dollars à 95,8 millions de dollars. Durant la même décennie, les ventes de droits à l'étranger des bénéficiaires de l'ACI ont augmenté de 448 %, passant d'environ 1,8 million de dollars, en 1993-1994, à 9,9 millions de dollars, en 2002-2003. Malheureusement, comme il n'est pas possible d'établir de comparaison avec les ventes à l'exportation des maisons d'édition bénéficiaires du PADIÉ ne recevant pas de fonds du volet ACI, on ne peut pas tirer des conclusions solides. Néanmoins, les recherches antérieures démontrent que les ventes à l'exportation et les ventes de droits à l'étranger jouent un rôle important pour ce qui est de la rentabilité des maisons d'édition.



Les données sont limitées quant à l'incidence de certains volets

La structure reposant sur des volets auxiliaires multiples et les liens parfois ténus entre les activités admissibles à un financement et l'objectif général du volet Aide à l'industrie et aux associations (AIA) compliquent beaucoup l'évaluation de l'atteinte des objectifs. Par ailleurs, il est trop tôt pour évaluer dans quelle mesure le Projet de la chaîne d'approvisionnement (PCA) a atteint ses objectifs.

Rapport coût-efficacité et solutions de rechange

La conception du programme est inutilement complexe

Le fait que le financement fourni par le volet AE n'ait pas de cible fixe, de même que le professionnalisme et les connaissances spécialisées du personnel affecté au programme sont perçus par les intervenants comme les principaux atouts du PADIÉ. Sur l'ensemble des volets du programme, le volet AE est reconnu de façon générale et avec justesse comme la pierre angulaire du PADIÉ. Bien qu'une minorité de maisons d'édition ait contesté divers aspects structurels de l'AE, dans l'ensemble, l'évaluation n'a pas vraiment permis de relever de raisons justifiant que d'importants changements soient apportés à ce volet. Au contraire, l'évaluation a confirmé que la formule objective de financement basée sur les ventes est une façon efficace d'encourager la production d'ouvrages d'auteurs canadiens, comme l'a souligné une majorité d'intervenants. Le fait que le financement ne vise pas de cible fixe, sa prévisibilité et la grande variété de maisons d'édition qui en bénéficient sont également considérés comme des points forts.

À l'instar du volet AE, le volet ACI est perçu comme un volet très réussi. Ses points forts apparaissent comme étant le fait que le personnel soit efficient, compétent et réceptif, la propension à consulter l'industrie et la diffusion d'une variété d'outils et de renseignements concernant la commercialisation internationale. L'évaluation a révélé, chez ceux qui avaient fait une demande au titre du volet ACI, un appui presque unanime pour les deux volets auxiliaires plus anciens, soit le Programme d'aide à l'exportation (PAE) et le Programme d'aide à la commercialisation des droits à l'étranger (PACDE); par contre, nous avons noté peu d'enthousiasme pour les deux nouveaux volets, soit le Fonds pour le développement de nouveaux marchés (FDNM) et le Fonds pour le développement de l'expertise en exportation (FDEE). Il y a consensus pour souligner que ces nouveaux volets ont surtout accru le fardeau administratif des éditeurs et de l'Association pour l'exportation du livre canadien (AELC); il y a également un appui considérable en faveur d'une simplification du volet ACI, par la réduction du nombre des volets auxiliaires.

Les interviews des informateurs clés ont révélé que le volet AIA a un potentiel important, mais que ses objectifs, sa structure s'appuyant sur des volets auxiliaires et les résultats prévus ont besoin d'être clarifiés. En outre, en dehors du volet Appui à la commercialisation et à la promotion, tous les volets auxiliaires sont de petits programmes.

En ce qui a trait au PCA, l'évaluation a mis en évidence que ce volet ne répond peut-être pas aussi bien qu'il le devrait aux besoins des maisons d'édition, en particulier au Québec où



l'industrie de l'édition est régie par la loi 51 et par le système de l'office. Comme dans le cas du volet AIA, il y a un net besoin de réexaminer les fondements de ce volet et sa structure.

La principale faiblesse de la conception du PADIÉ tient à la complexité du programme. Sa structure basée sur des volets principaux assortis de volets auxiliaires, imposant une procédure différente pour la présentation des demandes d'aide pour chaque volet auxiliaire, alourdit le fardeau administratif des demandeurs d'aide et du personnel. Une réduction des exigences administratives du PADIÉ grâce à la simplification de la procédure de présentation des demandes d'aide, à une réduction du volume de données recueillies auprès des demandeurs d'aide et(ou) à une meilleure intégration des divers volets pourrait contribuer à accroître l'efficacité administrative et serait très bien reçue par les intervenants.

Il serait utile de restructurer le programme

Les résultats de cette évaluation soulignent qu'il serait utile de procéder à une certaine restructuration du programme.

La restructuration du PADIÉ devrait maintenir le volet AE en tant que volet principal, étant donné que c'est, de loin, le volet qui contribue le plus à l'atteinte des objectifs stratégiques du programme. Le financement basé sur les ventes propre au volet AE favorise particulièrement la publication et la vente d'ouvrages d'auteurs canadiens et son administration s'avère efficace, tant du point de vue du programme que de celui des demandeurs d'aide. De même, compte tenu de l'importance des ventes à l'exportation pour la viabilité financière, le volet ACI du PADIÉ devrait également être maintenu en tant que volet et devrait continuer d'être exécuté par l'AELC, sous réserve que les bases de données de l'AELC et du PADIÉ soient reliées. Les deux nouveaux volets auxiliaires de l'ACI, soit le FDNM et le FDEE, pourraient être fusionnés avec les volets auxiliaires plus anciens pour alléger le fardeau administratif. À tout le moins, des efforts devraient être faits pour assurer que l'accroissement du fardeau administratif dû à ces deux nouveaux volets auxiliaires donne des avantages bien réels sur le plan des résultats.

Étant donné qu'ils sont appuyés par un certain nombre d'intervenants, les volets AIA et PCA devraient également être maintenus, à condition que leurs lacunes structurelles soient corrigées. Le volet AIA souffre d'un manque de lien clair et logique entre ses volets auxiliaires, son objectif et l'objectif général du PADIÉ. Dans le cas du volet PCA, l'évaluation a révélé que, même s'il est encore trop tôt pour en évaluer l'incidence, les éditeurs ne sont pas certains que ce volet réponde bien à leurs besoins ni qu'il tienne compte de la structure particulière du marché au Québec.

Aucune donnée ne souligne la nécessité d'apporter des modifications en ce qui touche les agents responsables de l'exécution du programme

L'évaluation n'a pas mis en évidence de constatations ou de raisons majeures justifiant que des changements soient apportés concernant les agents responsables de l'exécution du programme. Pour la plus grande partie des volets, l'exécution faite par le ministère du Patrimoine canadien convient au plus grand nombre d'éditeurs, d'organisations et d'informateurs clés. Le Ministère est perçu comme ayant de nombreux atouts par rapport aux autres agents d'exécution possibles,



notamment ses 25 années d'expérience dans l'administration du programme, une vaste connaissance de la politique relative à l'industrie de l'édition, des liens bien établis avec l'industrie de l'édition et des mécanismes favorisant la transparence et la responsabilisation.

En ce qui concerne le volet ACI, exécuté par l'AELC, un petit nombre d'informateurs clés a suggéré de transférer la responsabilité de l'exécution du volet auxiliaire PAE au ministère du Patrimoine canadien, étant donné que le financement repose sur une formule et que ce volet pourrait être intégré au volet AE. Les éditeurs, pour leur part, ne sont guère portés à appuyer d'éventuels changements dans l'exécution du volet ACI.

Il faudrait améliorer les mesures du rendement

Il est clair qu'il faut améliorer l'approche adoptée par le programme pour mesurer son rendement. Actuellement, le programme accorde une attention considérable à la collecte de données financières. Par contre, il ne recueille pas beaucoup de données se rapportant à son objectif culturel principal qui est « d'assurer le choix et l'accessibilité des ouvrages d'auteurs canadiens, reflétant la diversité culturelle et la dualité linguistique du Canada tant au pays qu'à l'étranger ».

Diverses mesures des résultats pourraient permettre d'accroître la capacité du PADIÉ de rendre compte. De telles mesures pourraient englober des sondages pour connaître les habitudes des Canadiens en matière de lecture et d'achat de livres, un examen des livres disponibles sur le marché du détail, un repérage plus précis des genres de livres publiés et des données sur les ventes de livres à l'exportation et sur les ventes de droits à l'étranger pour toutes les maisons d'édition participant au PADIÉ (et non pas juste pour les bénéficiaires du volet ACI).

Grâce à l'introduction de ces mesures des résultats et à l'établissement de liens entre les bases de données du PADIÉ et de l'AELC, le PADIÉ sera en mesure de rendre compte de l'incidence des volets AE et ACI et de l'atteinte de ses objectifs généraux. La compilation des taux de retour des maisons d'édition permettrait d'accroître la capacité du programme de rendre compte de l'incidence de son volet PCA, dans l'hypothèse où l'objectif ultime est d'accroître l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement du livre.

Tel qu'il est actuellement structuré, le volet AIA du PADIÉ est celui qui présente le plus de difficultés sur le plan de la mesure du rendement. À l'exception du volet auxiliaire Appui à la commercialisation et à la promotion, il n'y a pas de lien clair entre l'objectif du volet AIA et la plupart de ses volets auxiliaires. Le programme aura avantage à ce que l'on voit plus clairement de quelle manière les activités et les résultats du volet AIA appuient ses objectifs généraux et à ce que des indicateurs du rendement appropriés soient élaborés.

Dans l'ensemble, le PADIÉ a besoin d'un modèle logique montrant clairement de quelle manière ses divers volets et volets auxiliaires sont censés contribuer à l'atteinte des objectifs généraux du programme. Idéalement, chaque volet devrait avoir son propre modèle logique décrivant les activités, les extrants et les résultats prévus, et démontrant de quelle manière le volet contribue à l'atteinte des objectifs généraux du programme.



Il n'existe pas de solution évidente de rechange au PADIÉ

Au cours de l'évaluation, nous avons examiné des solutions de rechange possibles au PADIÉ. Il est apparu que les principales approches utilisées en Europe pour appuyer l'industrie de l'édition ne sauraient être appliquées dans le contexte canadien actuel. Cependant, diverses mesures analysées et, dans certains cas, mises en œuvre au Canada méritent une étude plus approfondie. Ces mesures englobent notamment les crédits d'impôt à l'investissement remboursables (CIIR) et les programmes de prêts, qui ont pour but premier d'assurer aux éditeurs un meilleur accès au financement privé. L'évaluation a mis en évidence un appui considérable de la part des éditeurs aux CIIR et aux prêts sans intérêt pour faciliter le transfert de propriété aux employés ou aux membres de la famille, mais un appui moindre aux programmes de prêts subventionnés, aux programmes de prêts garantis et aux rabais consentis aux consommateurs à l'achat d'ouvrages d'auteurs canadiens.

De façon générale toutefois, l'évaluation a révélé que le remplacement du PADIÉ ne suscitait aucun appui, mais qu'au contraire, il était souhaité que l'on y ajoute de nouvelles mesures touchant des aspects ou des préoccupations en particulier. Quoiqu'il en soit, il n'est pas apparu clairement qu'une quelconque des solutions de rechange possibles serait plus efficace ou plus économique que le PADIÉ, à l'exception d'une réduction des exigences administratives et(ou) d'une intégration des divers volets du programme. Il convient de souligner ici que, par rapport à un petit nombre d'autres programmes du ministère du Patrimoine canadien, les coûts administratifs du PADIÉ sont faibles; néanmoins, ces coûts ont augmenté de façon constante au cours des cinq dernières années, tout comme le nombre des volets auxiliaires.

Le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces ont plusieurs autres programmes et types d'aide pour les maisons d'édition et l'industrie de l'édition. Les programmes de subventions du Conseil des arts du Canada sont ceux qui ressemblent le plus au PADIÉ. Toutefois, contrairement au PADIÉ, le Conseil des arts du Canada évalue les demandes d'aide en fonction de plusieurs critères artistiques et professionnels. Si des critères culturels étaient introduits dans le PADIÉ pour déterminer l'attribution des fonds, il y aurait très certainement chevauchement par rapport aux programmes du Conseil des arts du Canada. Actuellement, le PADIÉ est unique à plusieurs égards, notamment à cause de sa formule objective de financement, du montant important des fonds disponibles, de son appui à l'édition scolaire et du fait que l'aide vise aussi bien les activités collectives que les entreprises individuelles.

Pertinence et raison d'être

Le PADIÉ est encore nécessaire pour atteindre les objectifs stratégiques

L'évaluation a souligné qu'il y avait un lien certain entre le PADIÉ et les objectifs stratégiques du ministère du Patrimoine canadien, et aussi entre le PADIÉ et les priorités actuelles du gouvernement fédéral. L'objectif premier du PADIÉ, qui est d'assurer le choix et l'accessibilité des ouvrages d'auteurs canadiens, répond bien aux objectifs stratégiques du ministère du Patrimoine canadien; son objectif de viabilité, perçu comme un moyen d'atteindre ces résultats, va dans le sens de l'approche générale adoptée par le Ministère pour aider les industries



culturelles. Par ailleurs, en 2001, le gouvernement fédéral a réitéré sa détermination à atteindre les objectifs du programme en allouant au PADIÉ 28 millions de dollars de plus sur trois ans.

Les intervenants ont été pour ainsi dire unanimes à reconnaître que le PADIÉ ne saurait régler tous les problèmes structurels et autres auxquels fait face actuellement l'industrie de l'édition canadienne. Ils ont toutefois affirmé que le PADIÉ est toujours nécessaire pour assurer le choix et l'accessibilité des ouvrages d'auteurs canadiens. Les données recueillies dans le cadre de cette évaluation montrent clairement que sans le PADIÉ et, en particulier sans le volet AE, il y aurait un ralentissement marqué de l'activité dans l'industrie de l'édition de propriété canadienne dont une réduction du nombre des maisons d'édition de propriété canadienne et une réduction du nombre des ouvrages d'auteurs canadiens publiés, surtout dans la catégorie des livres de littérature générale et dans celle des livres pour enfants. Si l'objectif du PADIÉ visant à assurer le choix et l'accessibilité des ouvrages d'auteurs canadiens demeure une priorité, il est certain que le PADIÉ répond toujours à un besoin véritable et continu.

Les recommandations suivantes sont basées sur les observations et les conclusions que nous venons d'exposer.

Recommandation 1. Simplifier la structure inutilement complexe du PADIÉ.

Selon la structure actuelle du programme, les éditeurs ont accès à plusieurs volets et volets auxiliaires pour appuyer leurs activités au pays : le volet Aide aux éditeurs, le Projet de la chaîne d'approvisionnement et les volets auxiliaires du volet Aide à l'industrie et aux associations. Pour chaque volet, il leur faut remplir une demande distincte, ce qui constitue un fardeau administratif autant pour les éditeurs que pour le Ministère. Le fait de simplifier la structure du programme permettrait de réduire ce fardeau et de clarifier un certain nombre des objectifs des volets.

Recommandation 2. Si le but du PADIÉ est toujours d'assurer le choix et l'accessibilité des ouvrages d'auteurs canadiens, maintenir le volet Aide aux éditeurs en tant que volet principal du programme et continuer d'utiliser une formule de financement basée sur les ventes.

Le volet Aide aux éditeurs est indubitablement un moyen efficace pour atteindre les objectifs stratégiques du programme. En récompensant le succès, l'approche fondée sur les ventes appuie l'objectif culturel du PADIÉ d'une manière directe et démontrable.

Recommandation 3. Effectuer une analyse de l'industrie de l'édition pour déterminer si l'augmentation du nombre des maisons d'édition bénéficiaires a un effet négatif sur l'objectif du programme consistant à favoriser une industrie de l'édition canadienne solide et viable.

Les données recueillies soulignent l'existence d'une dissonance entre l'objectif du programme consistant à favoriser une industrie de l'édition canadienne solide et viable, et l'augmentation du nombre des maisons d'édition bénéficiaires du PADIÉ qui, pour la plupart, affichent une très



faible rentabilité. Il faut recueillir des données et effectuer des analyses pour déterminer si les stratégies à l'origine de l'augmentation du nombre des maisons d'édition bénéficiaires d'aide vont à l'encontre de l'objectif du programme consistant à favoriser une industrie de l'édition canadienne solide et viable, et pour établir dans quelle mesure le nombre important des maisons bénéficiaires d'aide a contribué à accroître la diversité du contenu canadien des livres.

Recommandation 4. Intégrer les deux nouveaux volets auxiliaires du volet Aide à la commercialisation internationale aux volets auxiliaires plus anciens afin d'alléger le fardeau administratif.

Les deux nouveaux volets auxiliaires du volet Aide à la commercialisation internationale ne reçoivent pas un large appui des bénéficiaires possibles, bon nombre de ces derniers souhaitant plutôt que ces fonds soient versés dans le cadre des volets plus anciens, Programme d'aide à l'exportation et Programme d'aide à la commercialisation des droits à l'étranger, pour réduire les contraintes administratives liées à l'Aide à la commercialisation internationale.

Recommandation 5. Clarifier les objectifs du volet Aide à l'industrie et aux associations, et indiquer le lien de ce volet et des volets auxiliaires avec l'objectif général du PADIÉ.

Le volet Aide à l'industrie et aux associations souffre d'un manque de lien clair et logique entre ses volets auxiliaires, son objectif et l'objectif général du PADIÉ. Il faut donc clarifier de quelle manière les divers volets auxiliaires doivent contribuer à l'atteinte de l'objectif du volet et de l'objectif général du PADIÉ.

Recommandation 6. Clarifier l'objectif du Projet de la chaîne d'approvisionnement et restructurer ce volet pour qu'il réponde mieux aux besoins des maisons d'édition.

Les données recueillies indiquent que le Projet de la chaîne d'approvisionnement répond toujours à un besoin. Bien qu'il soit trop tôt pour pouvoir évaluer l'incidence de ce volet, les éditeurs, particulièrement au Québec, appuient modérément l'approche actuelle pour ce qui est du financement.

Recommandation 7. Recueillir des données sur les résultats pour accroître la capacité du PADIÉ de rendre compte de l'atteinte de son objectif culturel. Parmi les mesures possibles des résultats, signalons la tenue de sondages sur les habitudes des Canadiens en matière de lecture et d'achat de livres, l'examen des livres disponibles sur le marché du détail, le repérage plus précis des genres de livres publiés et des données sur les ventes de livres à l'exportation et sur les ventes de droits à l'étranger pour toutes les maisons d'édition participant au PADIÉ.



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada

Actuellement, le PADIÉ recueille énormément de données financières auprès des maisons d'édition, mais peu de données en ce qui a trait à son objectif culturel principal. Le programme devrait appliquer davantage d'efforts à l'évaluation des progrès accomplis par rapport à son objectif culturel. Le PADIÉ devrait également mettre à jour son Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats et élaborer un plan de mesure du rendement pour chacun des volets du programme et pour l'ensemble du programme.

Recommandation 8. En collaboration avec Statistique Canada, l'Association pour l'exportation du livre canadien et le Conseil des arts du Canada, chercher à améliorer la compatibilité des données recueillies par les quatre organisations.

Le ministère du Patrimoine canadien et ces trois autres organisations recueillent des données semblables auprès des éditeurs. Le PADIÉ devrait travailler de concert avec ces organisations à rendre les données recueillies plus compatibles afin de simplifier la collecte des données et d'améliorer la mesure du rendement et l'évaluation du programme.



1.0 Introduction

Composée principalement de petites maisons d'édition ayant un accès restreint aux capitaux et une faible rentabilité, l'industrie de l'édition canadienne a longtemps été fragile. Pour l'appuyer, le gouvernement du Canada a mis sur pied, en 1979, le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition canadienne (PADIÉC); le nom du programme a été changé en 1986, devenant le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ). Comme il est exposé dans le Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR), l'objectif du PADIÉ est « d'assurer le choix et l'accessibilité des ouvrages d'auteurs canadiens, reflétant la diversité culturelle et la dualité linguistique du Canada tant au pays qu'à l'étranger ». Le PADIÉ vise à atteindre cet objectif « en favorisant une industrie de l'édition canadienne solide et viable qui publie des ouvrages d'auteurs canadiens et en fait la promotion ».

En 2002-2003, le gouvernement du Canada a investi 39 millions de dollars dans le PADIÉ; de ce montant, 27,2 millions de dollars ont été versés dans le cadre du volet Aide aux éditeurs aux 217 éditeurs admissibles à un financement. Le reste des fonds a été réparti entre les quatre autres volets du programme : Aide à l'industrie et aux associations, Projet de la chaîne d'approvisionnement, Aide à la commercialisation internationale et Aide spéciale aux éditeurs clients de General Distribution Services, qui est un projet ponctuel.

1.1 But de l'évaluation

Le ministère du Patrimoine canadien, qui administre le PADIÉ, a demandé à Prairie Research Associates (PRA) Inc. d'effectuer une évaluation sommative du programme afin de respecter les exigences du Conseil du Trésor au chapitre de la reddition de comptes. L'évaluation sommative vise à compléter l'évaluation de 1998 du même programme qui portait sur la conception, l'efficacité et l'efficience du programme, en mettant l'accent sur sa pertinence, son incidence, son rapport coût-efficacité et les solutions de rechange.

Le cadre d'évaluation présenté à l'annexe A a servi de guide à la recherche. Ce rapport présente les résultats de l'évaluation, les conclusions que nous avons tirées et les recommandations que nous faisons concernant les changements pouvant être apportés au programme.

1.2 Structure du rapport

Le rapport est divisé en plusieurs sections. La section 2.0 rappelle l'historique du PADIÉ et donne une description détaillée du programme. La section 3.0 expose les méthodes utilisées pour réaliser l'évaluation. La section 4.0 présente les résultats de l'évaluation. La section 5.0 regroupe les conclusions et les recommandations.

Trois annexes complètent le rapport. L'annexe A présente le cadre de l'évaluation. L'annexe B contient les instruments utilisés pour la collecte des données. L'annexe C, publiée séparément, est le rapport de l'analyse des données.

2.0 Présentation du programme



Cette section rappelle l'historique du PADIÉ et donne une description détaillée du programme.

2.1 Historique du PADIÉ

Pendant longtemps, l'industrie de l'édition canadienne a été aux prises avec des problèmes dus à une faible rentabilité et à une insuffisance de capitaux¹. Jusqu'au milieu des années 60, l'industrie était dominée par les succursales des maisons d'édition américaines concurrentes des diffuseurs de propriété canadienne. À la fin des années 60, une industrie de l'édition a pris naissance au Canada; toutefois, en raison de la petite taille du marché, un petit nombre seulement d'éditeurs canadiens était en mesure de réaliser les tirages nécessaires pour avoir des coûts unitaires assez faibles pour pouvoir faire un bénéfice.

Devant les pressions exercées par les éditeurs canadiens pour que des modifications structurelles soient apportées afin de corriger la situation, le Conseil des arts du Canada (CAC) a entrepris de consentir des subventions aux maisons d'édition sur la base de projets et, en 1972, il leur a accordé des subventions globales basées sur leurs résultats de l'année précédente. Ces subventions étaient censées aider les maisons d'édition canadiennes à atteindre une taille leur permettant d'avoir des coûts unitaires suffisamment bas pour garantir leur viabilité. Or, pour un grand nombre des maisons d'édition, cet objectif ne s'est pas réalisé. En 1979, le gouvernement du Canada, par l'entremise du Secrétariat d'État, a mis sur pied le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition canadienne (PADIÉC), doté d'un budget de 5 millions de dollars pour la première année, afin d'aider les maisons d'édition canadiennes. L'objectif principal du PADIÉC était de favoriser l'essor et d'accroître la viabilité des maisons d'édition de propriété canadienne pour, en retour, favoriser la création, la publication et la diffusion d'ouvrages d'auteurs canadiens.

En 1986, le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) a remplacé le PADIÉC, en partie parce que ce dernier avait été critiqué parce qu'on lui reprochait de rendre les éditeurs dépendants de l'aide gouvernementale. Le nouveau programme avait deux objectifs principaux : rendre les maisons d'édition de propriété canadienne rentables et stabiliser la production d'ouvrages ayant une valeur culturelle².

Bien que le PADIÉ ait subi de nombreuses modifications depuis 1986, en ce qui a trait à sa structure et aux niveaux de financement, le programme a conservé, en grande partie, le même double objectif. En janvier 2002, les objectifs du programme ont été révisés pour mettre davantage l'accent sur l'objectif culturel (choix et accessibilité des ouvrages d'auteurs canadiens) que sur l'objectif ciblant l'industrie de l'édition (viabilité financière des maisons d'édition). Selon le CGRR, l'objectif du PADIÉ est « d'assurer le choix et l'accessibilité des

¹L'historique de l'industrie de l'édition canadienne présenté ici s'inspire largement de l'article de Rowland Lorimer, « Book Publishing in English Canada in the Context of Free Trade », paru dans le *Canadian Journal of Communications* 16 (1) (1991).

²Ernst and Young. *Book Publishing Industry Development Program Review: Publishers' Opinions*, ministère des Communications, 1992.



ouvrages d'auteurs canadiens reflétant la diversité culturelle et la dualité linguistique du Canada tant au pays qu'à l'étranger » et, pour cela, le programme doit « favoriser une industrie de l'édition canadienne solide et viable qui publie des ouvrages d'auteurs canadiens et en fait la promotion ».

2.2 Volets du programme

En 2002-2003, le PADIÉ comportait cinq volets :

- ▶ Aide aux éditeurs
- ▶ Aide à l'industrie et aux associations
- ▶ Projet de la chaîne d'approvisionnement
- ▶ Aide à la commercialisation internationale
- ▶ Aide spéciale aux éditeurs clients de General Distribution Services.

2.2.1 Aide aux éditeurs

Le volet Aide aux éditeurs (AE) est de loin le plus important volet du PADIÉ. En 2002-2003, son budget totalisait 27,2 millions de dollars. Son objectif est « d'assurer la production et la commercialisation continues d'ouvrages d'auteurs canadiens au Canada et à l'étranger ». Les contributions reçues doivent être appliquées aux activités opérationnelles, telles que l'édition, la commercialisation et l'impression, et au paiement des droits d'auteur. L'aide est déterminée au moyen d'une formule de financement basée sur les ventes d'ouvrages admissibles de la maison d'édition par rapport au montant total des ventes d'ouvrages admissibles de toutes les maisons d'édition. Le tableau 1 présente les critères d'admissibilité applicables aux ouvrages.

Tableau 1 : Critères d'admissibilité applicables aux ouvrages - volet Aide aux éditeurs

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">▶ Les ouvrages doivent remplir un ou plusieurs des critères suivants :<ul style="list-style-type: none">- être rédigés par un auteur canadien- être préparés par un Canadien- être adaptés ou traduits par un Canadien- correspondre à du matériel non imprimé provenant d'ouvrages d'auteurs canadiens,▶ porter un ISBN attribué à la maison d'édition, être publiés sous la marque de l'éditeur ou sous une marque dont l'éditeur a acquis les droits de publication, de gestion et de commercialisation,▶ être imprimés au Canada, sauf si l'éditeur peut prouver qu'il n'a pu obtenir des services d'impression à prix concurrentiel ou des services d'impression particuliers au Canada,▶ être reliés et avoir au moins 48 pages, à l'exception des livres pour enfants et du matériel non imprimé,▶ être attribués de façon explicite à un ou plusieurs auteurs. |
|---|

Source : Guide du demandeur 2003-2004, Aide aux éditeurs.

Par ailleurs, pour être admissibles à une aide financière, les éditeurs doivent remplir tous les critères énumérés au tableau 2.

**Tableau 2 : Critères d'admissibilité applicables aux maisons d'édition - volet Aide aux éditeurs**

- ▶ La maison d'édition doit avoir son siège social et au moins 75 % de son effectif au Canada.
- ▶ Elle doit être détenue à 75 % ou plus et contrôlée de fait par des Canadiens.
- ▶ Elle doit appartenir à des intérêts privés ou être une presse universitaire.
- ▶ Elle doit être en exploitation, avec l'édition du livre comme activité principale, depuis au moins 36 mois.
- ▶ Elle doit avoir publié au moins 15 ouvrages d'auteurs canadiens, dont au moins 12 nouveaux titres, au cours des trois exercices précédents, OU
- ▶ elle doit avoir publié au moins 10 manuels scolaires scolaires ou livres savants d'auteurs canadiens, dont au moins six nouveaux titres, au cours des trois exercices précédents.
- ▶ Elle doit avoir atteint un seuil minimal de ventes admissibles de 200 000 \$ (ou de 130 000 \$, dans le cas des éditeurs de langue officielle minoritaire et des éditeurs autochtones), OU
- ▶ elle doit avoir obtenu, pour ses propres ouvrages, un ratio des ventes sur inventaire égal ou supérieur au ratio minimal pour la catégorie commerciale pertinente.
- ▶ Elle doit être financièrement viable; le PADIÉ détermine la viabilité à partir des données fournies dans le formulaire de demande d'aide, du plan d'entreprise, des états financiers et d'autres renseignements.

Source : Guide du demandeur 2003-2004, Aide aux éditeurs.

2.2.2 Aide à l'industrie et aux associations

En 2002-2003, le budget alloué au volet Aide à l'industrie et aux associations (AIA) a été de 2,5 millions de dollars. L'objectif principal de ce volet est « de fournir à l'industrie de l'édition les outils nécessaires pour renforcer la présence et la visibilité des ouvrages d'auteurs canadiens ». Pour être admissible, l'auteur d'une demande d'aide doit être une organisation, une association ou une entreprise de propriété canadienne et sous contrôle canadien appartenant à l'industrie de l'édition canadienne et œuvrant dans le domaine de la distribution, de la vente en gros et au détail de livre et de la rédaction. Le tableau 3 présente les cinq catégories d'aide disponibles en 2003-2004.

Tableau 3 : Volets auxiliaires du volet Aide à l'industrie et aux associations, 2003-2004

Volet	Description	Critères d'admissibilité
Appui à la commercialisation et à la promotion	Fournit du financement pour les projets visant à faire mieux connaître les livres et les auteurs canadiens et à leur ouvrir des débouchés.	Organisations et associations de propriété canadienne et sous contrôle canadien œuvrant dans le domaine de l'édition, de la distribution et de la vente en gros et de détail de livres; organisations représentant les auteurs canadiens.
Appui à la recherche sur l'industrie du livre	Fournit du financement pour les projets de recherche contribuant à la compréhension de l'industrie de l'édition canadienne.	Organisations, associations professionnelles et entreprises de propriété canadienne et sous contrôle canadien œuvrant dans les secteurs de la diffusion, de la distribution et de la vente en gros et de détail de livres; organisations représentant les auteurs canadiens; centres de recherches canadiens spécialisés dans l'industrie du livre.
Appui au perfectionnement professionnel	Fournit du financement pour encourager l'acquisition et la mise en pratique de compétences liées à l'édition, à la commercialisation et à la promotion des livres.	Organisations, associations professionnelles et entreprises de propriété canadienne et sous contrôle canadien œuvrant dans les secteurs de l'édition, de la distribution et de la vente en gros et de détail de livres; organisations représentant les auteurs canadiens; établissements d'enseignement canadiens spécialisés dans l'industrie du livre.
Appui aux stages dans l'industrie de l'édition	Fournit du financement pour les projets encourageant les éditeurs à offrir des occasions de perfectionnement aux jeunes professionnels de l'édition.	Maisons d'édition recevant une aide financière au titre du volet Aide aux éditeurs ou d'un programme d'aide à l'édition du Conseil des arts du Canada.
Appui à la planification d'entreprise (ajouté en 2003-2004)	Fournit du financement pour les projets de planification stratégique et de planification d'entreprise.	Maisons d'édition recevant une aide financière au titre du volet Aide aux éditeurs ou d'un programme d'aide à l'édition du Conseil des arts du Canada.

Source : Guide du demandeur 2003-2004, Aide à l'industrie et aux associations.



2.2.3 Projet de la chaîne d'approvisionnement

En 2002-2003, pour la première année de sa mise en œuvre (auparavant, il y avait un volet similaire portant le nom d'Aide à la distribution), le budget alloué au volet Projet de la chaîne d'approvisionnement (PCA) a été de 2,3 millions de dollars. L'objectif principal de ce volet est « d'encourager la participation de l'industrie de l'édition canadienne au renforcement et à la modernisation de la chaîne d'approvisionnement du livre au Canada en facilitant l'adoption de technologies et de pratiques reliées à la gestion de la chaîne d'approvisionnement ». Un financement est mis à la disposition des maisons d'édition qui se prévalent du volet Aide aux éditeurs, des distributeurs de livres de propriété canadienne et sous contrôle canadien, et de tous les segments de l'industrie de l'édition. En 2002-2003, quatre catégories de fonds étaient disponibles, comme l'indique le tableau 4.

Tableau 4 : Volets auxiliaires du volet Projet de la chaîne d'approvisionnement, 2003-2004		
Volet	Description	Critères d'admissibilité
Appui aux maisons d'édition	Fournit du financement aux maisons d'édition participant au volet Aide aux éditeurs en guise de reconnaissance et de récompense pour leurs activités en rapport avec la création, l'enrichissement et la tenue à jour de bases de données bibliographiques de qualité supérieure. L'attribution des fonds est conditionnelle au respect par l'éditeur des exigences du programme aux chapitres des meilleures pratiques et des normes de qualité des données.	Maisons d'édition se prévalant du volet Aide aux éditeurs.
Appui aux distributeurs de livres	Fournit du financement aux entreprises soucieuses de mettre en place des fonctions complémentaires à la mise en œuvre et à l'intégration de documents électroniques normalisés, c.-à-d. bons de commande, factures et autres documents d'expédition. Les projets englobent l'acquisition de matériel et de logiciel informatiques, de services et de matériel pour améliorer les services d'entreposage.	Entreprises de propriété canadienne et sous contrôle canadien du secteur de la distribution et du secteur de la vente en gros.
Appui aux détaillants de livres	Fournit du financement pour aider les petites entreprises à avoir accès à l'architecture électronique d'échange de documents normalisée et pour appuyer les projets visant à améliorer la qualité et l'accessibilité des données bibliographiques.	Associations représentant les intérêts de l'industrie de l'édition canadienne et tierces parties fournissant des services à l'industrie de l'édition.
Appui aux autres projets	Fournit du financement pour appuyer le renforcement et la modernisation de la chaîne d'approvisionnement du livre au Canada, y compris les projets axés sur le développement et la mise en œuvre d'outils de communication, l'amélioration de la collecte, de l'utilisation et de la diffusion des données bibliographiques, l'augmentation des ventes, la formation professionnelle, la mise en œuvre de technologies d'impression et de publication plus efficaces, etc.	Tous les segments de l'industrie de l'édition.

Source : Guide du demandeur 2003-2004, Projet de la chaîne d'approvisionnement.



2.2.4 Aide à la commercialisation internationale

Le volet Aide à la commercialisation internationale (ACI) du PADIÉ est administré pour le compte du ministère du Patrimoine canadien par une tierce partie, l'Association pour l'exportation du livre canadien (AELC). En 2002-2003, le budget alloué à ce volet était de 4,8 millions de dollars. L'objectif du volet ACI est « d'augmenter et de maintenir les ventes des éditeurs canadiens et de favoriser la distribution et la commercialisation des ouvrages d'auteurs canadiens à l'étranger, afin d'accroître la visibilité des auteurs et des éditeurs canadiens sur la scène internationale ». Les critères d'admissibilité au volet ACI diffèrent de ceux du volet AE pour ce qui est des ouvrages, les ventes à l'exportation d'ouvrages d'auteurs étrangers étant admissibles au programme. Le tableau 5 fournit les détails relatifs à ce volet.

Tableau 5 : Critères d'admissibilité applicables aux ouvrages - volet Aide à la commercialisation internationale

- ▶ Les ouvrages doivent remplir un ou plusieurs des critères suivants :
 - être rédigés par un auteur canadien
 - être préparés par un Canadien
 - être rédigés par un auteur étranger et adaptés ou traduits par un Canadien
 - être rédigés par un auteur canadien ou étranger et copubliés par un éditeur canadien
 - correspondre à du matériel non imprimé provenant d'ouvrages d'auteurs canadiens,
- ▶ porter un ISBN attribué à la maison d'édition, être publiés sous la marque de l'éditeur ou sous une marque dont l'éditeur a acquis les droits de publication, de gestion et de commercialisation,
- ▶ être imprimés au Canada, sauf si l'éditeur peut prouver qu'il n'a pu obtenir des services d'impression à prix concurrentiel ou des services d'impression particuliers au Canada,
- ▶ être reliés et avoir au moins 48 pages, à l'exception des livres pour enfants et du matériel non imprimé,
- ▶ être attribués de façon explicite à un ou plusieurs auteurs.

Source : Guide du demandeur 2003-2004, Aide à la commercialisation internationale.

Le volet ACI comporte quatre volets auxiliaires fournissant du financement, répertoriés au tableau 6, soit le Programme d'aide à la commercialisation des droits à l'étranger (PACDE), le Programme d'aide à l'exportation (PAE), le Fonds pour le développement de nouveaux marchés (FDNM) et le Fonds pour le développement de l'expertise en exportation (FDEE). Les deux derniers volets ont été ajoutés en 2002-2003. Tous les volets auxiliaires de l'ACI sont exploités selon une formule de partage des coûts entre l'AELC et les maisons d'édition participant au programme (l'AELC fournissant des fonds pour couvrir une partie des dépenses admissibles à chacun des volets auxiliaires).

Pour être admissible au PAE, au FDNM et au FDEE, la maison d'édition doit avoir été confirmée comme étant admissible au volet AE du PADIÉ. Cependant, pour être admissible au financement du volet PACDE, la maison d'édition doit avoir été confirmée comme étant admissible au volet AE *ou* au programme de subventions globales du Conseil des arts du Canada.

**Tableau 6 : Volets auxiliaires du volet Aide à la commercialisation internationale, 2003-2004**

Volet	Description	Critères d'admissibilité
Programme d'aide à la commercialisation des droits à l'étranger	Aider les éditeurs désireux de participer à des foires commerciales internationales pour vendre des livres et des droits et pour négocier des accords de distribution avec des distributeurs et des éditeurs étrangers; à l'occasion, aider les éditeurs à faire des voyages de vente à l'étranger.	Maisons d'édition ayant été confirmées comme étant admissibles au volet Aide aux éditeurs ou au programme de subventions globales du Conseil des arts du Canada. Après trois années consécutives de financement par le volet PACDE, les maisons d'édition ne remplissant pas les conditions énoncées ne sont plus admissibles.
Programme d'aide à l'exportation	Programme de financement basé sur l'application d'une formule, pour aider les éditeurs à trouver des marchés à l'étranger pour les ouvrages d'auteurs canadiens et à étendre leurs marchés à l'étranger.	Maisons d'édition ayant été confirmées comme étant admissibles au volet Aide aux éditeurs.
Fonds pour le développement de nouveaux marchés (ajouté en 2002-2003)	Aider les éditeurs canadiens à percer de nouveaux marchés (ou segments de marché) étrangers ou à mettre à l'essai de nouvelles activités de commercialisation dans un marché d'exportation (territoire ou pays) déjà établi. Le programme est axé sur les projets.	Maisons d'édition ayant été confirmées comme étant admissibles au volet Aide aux éditeurs.
Fonds pour le développement de l'expertise en exportation (ajouté en 2002-2003)	Aider les éditeurs canadiens à s'implanter sur un marché étranger clé ou à y étendre leurs activités. Les fonds devront servir à louer les services de consultants pour effectuer des études de marché répondant aux besoins précis d'exportation de la maison d'édition (p. ex., étude d'identification du marché, élaboration d'un plan de commercialisation pour un pays étranger ou un segment de marché dans un pays étranger).	Maisons d'édition ayant été confirmées comme étant admissibles au volet Aide aux éditeurs.

Source : Plan d'entreprise 2002-2005 de l'AELC.

2.2.5 Aide spéciale aux éditeurs clients de General Distribution Services

En vigueur en 2002-2003, le volet Aide spéciale aux éditeurs clients de General Distribution Services était un programme de financement spécial d'une durée d'un an, doté d'un budget de 2,2 millions de dollars, mis sur pied à la suite de la faillite de General Distribution Services (GDS), succursale chargée de la distribution pour General Publishing Co. Ltd., qui desservait 60 maisons d'édition. L'aide financière remboursable sur cinq ans était destinée aux éditeurs bénéficiaires du volet AE; elle visait à pallier les problèmes de liquidités auxquels de nombreux éditeurs faisaient face à cause de la faillite de GDS.



2.3 Objectifs et résultats prévus

L'objectif premier du PADIÉ est d'assurer le choix et l'accessibilité des ouvrages d'auteurs canadiens reflétant la diversité culturelle et la dualité linguistique du Canada tant au pays qu'à l'étranger. Le programme vise à atteindre cet objectif en favorisant une industrie de l'édition canadienne solide et viable qui publie des ouvrages d'auteurs canadiens et en fait la promotion. Comme le montre le tableau 7, chacun des cinq volets auxiliaires a ses propres objectifs et ses propres résultats prévus, qui devraient appuyer l'objectif général du programme, c.-à-d. assurer le choix et l'accessibilité des ouvrages d'auteurs canadiens.

Tableau 7 : Objectifs et résultats prévus pour les divers volets du PADIÉ		
Volet	Objectifs	Résultats prévus
Aide aux éditeurs	Assurer la production et la commercialisation continues d'ouvrages d'auteurs canadiens au Canada et à l'étranger.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Disponibilité d'ouvrages d'auteurs canadiens renommés ou de nouveaux auteurs couvrant toute une gamme de genres et reflétant la dualité linguistique et la diversité culturelle du Canada. ▶ Activités et outils de commercialisation appropriés. ▶ Ventes stables ou en hausse.
Aide à l'industrie et aux associations	Fournir à l'industrie de l'édition les outils nécessaires pour renforcer la présence et la visibilité des ouvrages d'auteurs canadiens.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Meilleure visibilité des ouvrages et des auteurs canadiens au Canada. ▶ Approches communes efficaces en matière de recherche et développement.
Aide à la commercialisation internationale	Augmenter et maintenir les ventes à l'exportation des maisons d'édition canadiennes et favoriser la distribution et la promotion des ouvrages d'auteurs canadiens à l'étranger, afin d'accroître la visibilité des ouvrages d'auteurs canadiens et des maisons d'édition canadiennes sur la scène internationale.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Intensification de la commercialisation et augmentation des ventes d'ouvrages et de droits d'auteurs canadiens à l'étranger.
Projet de la chaîne d'approvisionnement	Appuyer la capacité de l'industrie de l'édition de contribuer au renforcement et à la modernisation de la chaîne d'approvisionnement du livre au Canada, en favorisant l'adoption de technologies et de pratiques de gestion de la chaîne d'approvisionnement.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Coopération accrue entre les divers segments de l'industrie en vue de moderniser la chaîne d'approvisionnement. ▶ Investissement accru au Canada pour développer les communications électroniques, la collecte de données bibliographiques et l'infrastructure de distribution.
Aide spéciale aux éditeurs clients de GDS	Pallier les problèmes de liquidités auxquels de nombreux éditeurs font face à cause de la faillite de GDS.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Stabilisation des maisons d'édition clientes de GDS ayant bénéficié d'une aide financière provisoire.

Source : Demande de propositions.

3.0 Méthodologie

Pour les besoins de cette évaluation, nous avons utilisé plusieurs méthodes de collecte des données et d'analyse, notamment :

- ▶ une analyse de la documentation relative au programme,
- ▶ une analyse bibliographique,
- ▶ une analyse des données,
- ▶ un sondage auprès des éditeurs,
- ▶ un sondage auprès des organisations de l'industrie de l'édition,



- ▶ interviews des informateurs clés.

Nous avons consulté le ministère du Patrimoine canadien lors de l'élaboration des divers outils utilisés pour la collecte des données. Le cadre d'évaluation présenté à l'annexe A a servi de guide à la recherche; les instruments utilisés pour la collecte des données sont présentés à l'annexe B.

3.1 Analyse documentaire

L'analyse documentaire visait à fournir de l'information contextuelle pour l'évaluation dans son ensemble et des réponses partielles aux sujets et aux questions abordés dans l'évaluation. Nous avons examiné une grande diversité de documents, notamment les lois régissant l'édition; les rapports d'évaluation et de vérification antérieurs relatifs au PADIÉ; les rapports de recherche publiés par le ministère du Patrimoine canadien et par la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)³; ainsi que les documents relatifs au PADIÉ et aux programmes de l'AELC. La plus grande partie de ces documents nous a été fournie par le ministère du Patrimoine canadien. Nous avons rédigé un rapport de l'analyse documentaire au début de l'évaluation, que nous avons présenté de façon distincte. Des éléments du rapport de l'analyse documentaire sont intégrés dans le présent rapport.

3.2 Analyse bibliographique

L'analyse bibliographique nous a donné un bon aperçu de l'aide fournie aux maisons d'édition par le gouvernement fédéral et par les provinces au Canada; elle nous a également donné de l'information sur les approches adoptées pour aider les éditeurs et l'industrie de l'édition dans d'autres pays. Les documents que nous avons examinés ont été rassemblés au moyen d'Internet et par les méthodes traditionnelles. Comme pour l'analyse documentaire, nous avons rédigé un rapport de l'analyse bibliographique et présenté celui-ci de façon distincte. Un certain nombre des constatations faites lors de l'analyse bibliographique ont été intégrées dans le présent rapport.

3.3 Analyse des données

L'analyse des données a consisté à utiliser les données administratives et les données de sondages disponibles concernant le programme et l'industrie de l'édition pour répondre à un certain nombre de questions abordées dans l'évaluation, notamment l'incidence du programme.

Pour cette analyse, nous avons utilisé trois sources de données :

- ▶ enquête biennale auprès des éditeurs et des diffuseurs exclusifs de livres, de Statistique Canada

³Créée en 1995 par le gouvernement du Québec, la SODEC a pour mandat de promouvoir le développement des industries culturelles et de l'industrie des communications de la province au moyen d'une variété de programmes d'aide et de mesures fiscales.



- ▶ données administratives du PADIÉ relatives aux bénéficiaires du programme
- ▶ données administratives de l'AELC relatives au programme.

3.3.1 Statistique Canada

Statistique Canada a fourni des totalisations (y compris des totalisations personnalisées) tirées des données de l'enquête biennale auprès des éditeurs et des diffuseurs exclusifs de livres, ainsi que des compilations spéciales concernant les trois périodes les plus récentes (1996-1997, 1998-1999, 2000-2001). Nous avons utilisé les données des trois périodes les plus récentes parce que la définition d'admissibilité utilisée pour l'enquête a été modifiée en 1996-1997, ce qui a accru le nombre d'entreprises visées.

Les compilations spéciales des réponses recueillies auprès des entreprises sous contrôle canadien et des entreprises bénéficiaires du PADIÉ ont été utilisées pour effectuer un certain nombre d'analyses qu'il n'aurait pas été possible de faire autrement. En particulier, ces compilations ont permis d'établir des comparaisons entre les entreprises bénéficiaires du PADIÉ, les entreprises canadiennes non bénéficiaires du PADIÉ, les entreprises étrangères et l'industrie de l'édition dans son ensemble.

3.3.2 Ministère du Patrimoine canadien

Les données administratives relatives au volet AE du PADIÉ nous ont été transmises par le ministère du Patrimoine canadien sous la forme d'une base de données relationnelles (ACCESS). L'analyse des données du PADIÉ a été limitée aux données des années 1993-1994 à 2002-2003 parce qu'une partie de l'information recueillie en 2003-2004 n'était pas prête à être utilisée. Pour les années en question, les données concernant les entreprises bénéficiaires du PADIÉ ont été compilées en deux groupes : le groupe des entreprises ayant reçu de l'aide pendant chacune des 10 années en question et le groupe des entreprises ayant reçu de l'aide pendant neuf années, ou moins, de la période visée. Le groupe ayant reçu de l'aide pendant 10 années compte 130 entreprises et le groupe ayant reçu de l'aide pendant moins de dix années en compte de 55, la première année de la série, à 87, la dernière année.

3.3.3 Association pour l'exportation du livre canadien (AELC)

L'AELC nous a fourni des tableaux de données sur les ventes à l'exportation réalisées par les bénéficiaires du volet ACI pour la période allant de 1993-1994 à 2002-2003. L'analyse de ces données a été limitée en raison de modalités techniques et de l'envergure des données disponibles. Par exemple, alors que les tableaux de l'AELC incluent les données sur les ventes à l'exportation des entreprises bénéficiaires du volet ACI, la base de données du PADIÉ ne permet pas d'avoir une répartition détaillée des ventes à l'exportation. En conséquence, nous n'avons pas pu comparer les ventes à l'exportation des entreprises bénéficiaires du volet ACI avec celles des entreprises bénéficiaires du PADIÉ n'ayant pas reçu d'aide du volet ACI. Par contre, les données de l'AELC nous ont permis de mettre en évidence les tendances générales propres aux entreprises bénéficiaires du volet ACI au cours de la dernière décennie.



3.3.4 Limites des données

Les données présentaient plusieurs caractéristiques qui ont limité les conclusions tirées de leur analyse, ainsi qu'il est exposé en détail dans le rapport de l'analyse des données.

Tout d'abord, il ne fait aucun doute qu'un certain nombre d'ouvrages d'auteurs canadiens sont publiés par des maisons d'édition étrangères et vendus au Canada comme livres importés. Leur nombre est probablement peu important, mais il n'y a aucun moyen de le vérifier. Même si le nombre est petit, il n'en demeure pas moins que les données du PADIÉ et celles de Statistique Canada peuvent, de ce fait, sous-estimer les ventes d'ouvrages d'auteurs canadiens au Canada.

Deuxièmement, il y a un écart d'une année en ce qui concerne les dossiers. Les données de l'enquête de Statistique Canada sont basées sur un exercice allant d'avril à mars. Les données du PADIÉ sont recueillies pour chaque exercice du programme, c.-à-d. d'avril à mars, mais les demandeurs fournissent des données correspondant à leur propre exercice. Selon les directives relatives à la présentation d'une demande d'aide, quelle que soit l'année du volet AE, l'éditeur doit fournir les données correspondant à l'exercice se terminant, au maximum, 17 mois et, au minimum, cinq mois avant la date limite de présentation de la demande. En l'an 2000, la date limite a été changée, pour être fixée au 1^{er} mai. Alors que l'exercice du programme correspond à l'exercice financier du gouvernement fédéral, les données sur les ventes pour cette année du programme peuvent provenir d'une période comptable pouvant remonter à deux années. Il s'ensuit que la période visée par les données du PADIÉ sur les ventes ne correspond pas nécessairement à l'année civile ou à l'exercice financier du gouvernement fédéral. Les comparaisons ou toute autre analyse quantitative des données, même très simples, peuvent donc être entachées d'erreurs. Pour les besoins de ce rapport, les données relatives aux ventes et les autres données financières citées dans l'année du programme visée par la demande d'aide ont été appliquées à l'année du programme. Aucun ajustement n'a été fait pour l'année du programme 2000-2001.

Troisièmement, dans les deux sources de données, les ventes de livres sont exprimées en valeur monétaire et non pas en nombre d'exemplaires. Bien que les données sur le nombre de livres vendus soient d'un très grand intérêt, Statistique Canada fait valoir que ce type de données est difficile à recueillir⁴. Dans la demande d'aide présentée au PADIÉ, le demandeur n'a pas à fournir de données sur les ventes unitaires; ces données ne sont donc pas recueillies. Les détaillants de livres, y compris les entreprises cotées en bourse, ne sont guère disposés à divulguer les données sur le nombre d'exemplaires vendus. C'est pourquoi l'analyse relative aux ventes de livres contenue dans le présent rapport se limite à la valeur monétaire des ventes. Donc, même si les données sont ajustées pour tenir compte de l'inflation, les mesures des ventes peuvent être faussées pour des raisons liées à la qualité ou d'autres raisons.

Quatrièmement, dans la base de données du PADIÉ, les ouvrages « d'auteurs canadiens » désignent les livres rédigés, préparés ou traduits par un Canadien. Les livres correspondant à cette définition font partie d'une même catégorie d'« ouvrages admissibles » aux fins du calcul

⁴Discussion avec des représentants de Statistique Canada, le 13 janvier 2004.



des ventes de l'éditeur. Les autres ouvrages admissibles englobent les livres d'auteurs étrangers adaptés ou traduits par un Canadien, les livres d'auteurs étrangers entièrement produits au Canada, les droits ou les autorisations visant des livres admissibles et le matériel non imprimé admissible. Les données de Statistique Canada font uniquement la distinction entre les ouvrages « d'auteurs canadiens » et les ouvrages « d'auteurs étrangers », la catégorie des ouvrages d'auteurs canadiens englobant les ouvrages écrits ou préparés par des Canadiens.

Enfin et surtout, les données disponibles ne permettent pas de faire une analyse comparative ou une analyse axée sur un groupe de référence, ce qui est indispensable pour effectuer une analyse de l'incidence nette. Une analyse de l'incidence nette indiquerait s'il y a une relation claire entre le financement fourni par le programme et les résultats prévus. Faute de pouvoir en faire l'expérience, une analyse de l'incidence nette du PADIÉ exigerait que les données remplissent trois conditions. Premièrement, on doit pouvoir disposer de données concernant les entreprises participantes et les entreprises non participantes; des données globales ne sauraient faire l'affaire. Deuxièmement, on doit pouvoir suivre les entreprises participantes sur une période assez longue. Troisièmement, on doit avoir une définition claire des entreprises participantes et des entreprises non participantes. Les données disponibles ne satisfont aucunement à toutes ces conditions. S'il est possible de relever des associations et des tendances générales, celles-ci ne peuvent qu'avoir une valeur indicative et elles peuvent appuyer des conclusions très diverses relativement à l'incidence du programme.

3.4 Sondage auprès des éditeurs

Un sondage a été effectué auprès de tous les éditeurs ayant présenté une demande d'aide dans le cadre du PADIÉ, y compris les éditeurs dont la demande d'aide a été rejetée, durant les exercices 2002-2003 et 2003-2004; le sondage ne visait pas les éditeurs n'ayant pas présenté de demande d'aide. Le questionnaire avait pour but de recueillir l'opinion des éditeurs concernant l'incidence et la pertinence actuelle du PADIÉ et de ses divers volets, et également concernant la conception du programme, son exécution et les solutions de rechange possibles.

Pour établir l'échantillon, nous avons utilisé les bases de données du PADIÉ et de l'AELC afin de repérer les éditeurs ayant présenté une demande d'aide dans le cadre des divers volets du programme durant les deux exercices précédents. Au total, 265 éditeurs ont été identifiés comme ayant présenté une demande d'aide dans le cadre du PADIÉ durant la période visée. De ceux-ci, 45 % (n=119) étaient des éditeurs francophones et 55 % (n=146) étaient des éditeurs anglophones.

Nous avons procédé au sondage par envoi postal. Une lettre rédigée sur papier à en-tête du ministère du Patrimoine canadien expliquant le but du sondage et son importance et incitant les destinataires à participer au sondage a été jointe au questionnaire. Les répondants pouvaient retourner le questionnaire rempli par la poste, dans l'enveloppe préadressée et affranchie, ou par télécopieur, à un numéro sans frais. Les éditeurs francophones ont reçu un envoi en français et les éditeurs anglophones, un envoi en anglais. Les bases de données utilisées comme sources indiquaient la langue de préférence des éditeurs.



Chaque questionnaire portait un numéro d'identification unique correspondant à l'éditeur. Cela a permis de faire un suivi auprès des éditeurs qui n'avaient pas renvoyé le questionnaire dans le délai prescrit. Nous avons reçu 163 questionnaires remplis, ce qui donne un taux de réponse global de 62 %. De ce total, 39 % (n=64) venaient des éditeurs francophones et 61 % (n=99), des éditeurs anglophones. Cela donne un taux de réponse de 54 % pour les éditeurs francophones et de 68 %, pour les éditeurs anglophones. Le tableau 8 ci-dessous présente le nombre et le pourcentage de répondants ayant présenté une demande d'aide et de répondants ayant bénéficié de financement au titre de différents volets du PADIÉ.

Tableau 8 : Répondants ayant présenté une demande d'aide et répondants ayant reçu du financement au titre du PADIÉ (n=163)				
Volet	Demandes d'aide		Financement reçu	
Aide aux éditeurs	162	99 %	146	90 %
Aide à la commercialisation internationale	109	67 %	99	61 %
Aide à l'industrie et aux associations	23	14 %	20	12 %
Projet de la chaîne d'approvisionnement	106	65 %	96	59 %

Source : Sondage auprès des éditeurs.

Les données recueillies ont été entrées et analysées au moyen du SPSS, progiciel de statistiques couramment utilisé pour les recherches en sciences sociales. Les résultats du sondage ont été présentés dans un rapport technique; nous en avons inclus les principales constatations dans le présent rapport. Les réponses données par les éditeurs dans les questionnaires sont présentées sous forme agrégée seulement.

3.5 Sondage auprès des organisations de l'industrie

Nous avons fait un sondage auprès de toutes les organisations, autres que les maisons d'édition, de l'industrie de l'édition ayant présenté une demande d'aide au titre du PADIÉ durant les exercices 2002-2003 et 2003-2004. Cela incluait les associations, les distributeurs, les grossistes, les détaillants et d'autres intervenants comme les organisateurs des salons du livre.

Pour établir l'échantillon, nous avons utilisé la base de données du PADIÉ afin de repérer les auteurs de demandes d'aide au titre des volets AIA et PCA durant les deux exercices précédents. Nous avons obtenu un échantillon de 101 demandeurs d'aide, 41 de langue française et 60 de langue anglaise.

Comme pour le sondage auprès des éditeurs, nous avons effectué un sondage postal. Nous avons reçu 42 questionnaires remplis, ce qui donne un taux de réponse de 42 %. De ce total, 31 % (n=13) provenaient d'organisations francophones et 69 % (n=29), d'organisations anglophones. Cela donne un taux de réponse de 32 % pour les organisations francophones, et de 48 % pour les organisations anglophones.



Nous avons utilisé le progiciel SPSS pour analyser les données recueillies et nous avons présenté les résultats du sondage dans un rapport distinct. Nous avons inclus les principales constatations dans le présent rapport final. Comme dans le cas du sondage auprès des éditeurs, les réponses données par les organisations dans les questionnaires sont présentées sous forme agrégée seulement.

3.6 Interviews des informateurs clés

Nous avons interviewé au total 40 personnes ayant une bonne connaissance du PADIÉ ou une connaissance spécialisée de l'industrie de l'édition. Le ministère du Patrimoine canadien s'est chargé d'identifier les informateurs clés, dont il nous a fourni une liste avec leurs coordonnées. Nous avons regroupé les informateurs clés en trois catégories :

- ▶ informateurs gouvernementaux, c.-à-d. les gestionnaires du ministère du Patrimoine canadien et de l'AELC chargés de gérer le PADIÉ (n=6)
- ▶ autres informateurs clés, c.-à-d. les universitaires spécialisés dans l'industrie de l'édition, les représentants des organisations culturelles ou des gouvernements des provinces, et d'autres qui n'étaient pas des intervenants du PADIÉ (n=12)
- ▶ clients du PADIÉ, notamment des éditeurs et des clients faisant partie de l'industrie de l'édition (n=22).

Avant les interviews, les informateurs clés avaient tous reçu une lettre à en-tête du ministère du Patrimoine canadien leur exposant le but et la nature de l'étude et les invitant à y participer. L'interview était menée en français ou en anglais, au choix de l'informateur clé. La majorité des interviews ont été faites par téléphone. Les résultats des interviews ont fait l'objet d'un rapport distinct; nous en avons intégré les principaux résultats au présent rapport.

4.0 Constatations

Cette section expose les principales constatations faites lors de l'évaluation des données recueillies par les différentes méthodes utilisées. Ces constatations sont présentées en fonction des sujets et des questions énoncés dans le cadre de l'évaluation.

4.1 Incidence du programme

L'objectif principal du PADIÉ est « d'assurer le choix et l'accessibilité des ouvrages d'auteurs canadiens reflétant la diversité culturelle et la dualité linguistique du Canada tant au pays qu'à l'étranger ». Le PADIÉ vise à atteindre cet objectif « en favorisant une industrie de l'édition canadienne solide et viable qui publie des ouvrages d'auteurs canadiens et en fait la promotion », principalement en fournissant des contributions directement aux éditeurs au moyen du volet Aide aux éditeurs (AE). L'objectif du volet AE, par ailleurs, est « d'assurer la production et la commercialisation continues d'ouvrages d'auteurs canadiens au Canada et à l'étranger ». Comme le volet AE est de loin le plus important volet du PADIÉ et comme les indicateurs utilisés pour mesurer l'incidence du PADIÉ, dans son ensemble, et l'incidence du volet AE sont similaires, nous avons regroupé les constatations relatives à l'incidence de l'un et de l'autre aux points



4.1.1, 4.1.2 et 4.1.3. Les constatations de l'évaluation relatives à l'incidence des autres volets (ACI, AIA, PCA et Aide spéciale aux éditeurs clients de GDS) sont présentées séparément.

4.1.1 Ouvrages d'auteurs canadiens

Les données recueillies pour cette évaluation permettent de conclure que le financement fourni par le PADIÉ contribue à l'atteinte de l'objectif culturel principal du programme, qui est d'assurer un choix d'ouvrages d'auteurs canadiens et l'accès à de tels ouvrages. Les informateurs clés, les éditeurs et les clients faisant partie de l'industrie de l'édition ont tous admis que le PADIÉ a joué un rôle important pour ce qui est d'assurer la production et la commercialisation continues d'ouvrages d'auteurs canadiens. Les informateurs clés ont souligné que, depuis trois décennies que le programme est en vigueur, l'industrie de l'édition de propriété canadienne s'est développée et a atteint sa pleine maturité, favorisant l'essor et la diversification de la littérature canadienne; toutefois, un certain nombre d'entre eux a indiqué que, ces dernières années, la position dominante de Chapters/Indigo sur le marché de la vente au détail des livres en anglais nuit à l'accès. Par ailleurs, selon les informateurs clés, les livres sont le plus bel exemple du succès du Canada sur la scène internationale dans le domaine culturel. Ils ont souligné que la visibilité internationale des auteurs canadiens s'est considérablement améliorée au cours des trente dernières années, pour ce qui est des ouvrages de fiction pour adultes aussi bien que des autres genres. Ils ont également indiqué qu'il est fréquent que des auteurs canadiens soient sélectionnés pour un prix littéraire international et qu'il arrive souvent qu'un auteur canadien reçoive le prix.

Les éditeurs et les clients faisant partie de l'industrie de l'édition bénéficiant du PADIÉ sont aussi d'avis que le programme est important pour la production d'ouvrages d'auteurs canadiens. Parmi les répondants au sondage, 94 % des éditeurs et 86 % des clients faisant partie de l'industrie ont indiqué que, selon eux, sans le PADIÉ, le nombre d'ouvrages d'auteurs canadiens publiés serait moindre; des pourcentages similaires de répondants jugeaient que le PADIÉ répond toujours à un besoin si l'on veut assurer le choix et l'accessibilité des ouvrages d'auteurs canadiens. De même, plus de 90 % des éditeurs ont affirmé que le nombre d'ouvrages d'auteurs canadiens publiés serait moindre, particulièrement sans le volet AE, et que ce volet demeurerait nécessaire pour assurer la production et la commercialisation des ouvrages d'auteurs canadiens. Parmi les éditeurs bénéficiaires du volet AE, 86 % étaient d'avis que, sans cette source de financement, le nombre des ouvrages d'auteurs canadiens publiés par leur entreprise aurait été moindre. Ils ont estimé que, sans le financement fourni par le volet AE, la diminution du nombre des ouvrages d'auteurs canadiens publiés par leur entreprise pourrait être, en moyenne, de 37 %.

L'analyse des données confirme que le financement fourni par le PADIÉ est fortement associé à une hausse du nombre des ouvrages d'auteurs canadiens publiés, bien que l'on ne puisse pas déterminer l'incidence nette du programme, comme il a été souligné dans la section de ce rapport relative aux méthodes. Ainsi qu'on peut le voir au tableau 9, les données de la dernière enquête de Statistique Canada auprès des éditeurs et des diffuseurs exclusifs de livres (2000-2001) indiquent que les entreprises bénéficiaires du PADIÉ représentent un tiers des maisons d'édition du Canada, mais totalisent près de la moitié des ouvrages d'auteurs canadiens publiés. En comparaison, les entreprises canadiennes non bénéficiaires du PADIÉ représentent les deux tiers des maisons d'édition du Canada, mais totalisent environ un tiers des ouvrages d'auteurs



canadiens; en outre, leur part de ces ouvrages a diminué ces dernières années. Les entreprises étrangères ne représentent qu'un faible pourcentage des maisons d'édition du Canada (seulement 3 %, en 2000-2001). Les éditeurs étrangers publient moins du cinquième des ouvrages d'auteurs canadiens, même s'ils sont de plus en plus actifs dans ce domaine. Cependant, les ouvrages d'auteurs canadiens publiés par les entreprises étrangères sont très différents de ceux que publient les entreprises bénéficiaires du PADIÉ, comme nous allons l'analyser en détail un peu plus loin.

Tableau 9 : Estimation du nombre d'ouvrages d'auteurs canadiens publiés

	1996-1997		1998-1999		2000-2001		% de variation
	Nombre d'ouvrages	% du total	Nombre d'ouvrages	% du total	Nombre d'ouvrages	% du total	
Entreprises bénéficiaires du PADIÉ	3 917	46 %	4 553	44 %	5 543	49 %	42 %
Entreprises canadiennes non bénéficiaires du PADIÉ	3 458	41 %	4 204	41 %	3 862	34 %	12 %
Entreprises étrangères	1 108	13 %	1 524	15 %	1 961	17 %	77 %
Total	8 483	100 %	10 281	100 %	11 367	100 %	34 %

Source : Statistique Canada, Enquête auprès des éditeurs et des diffuseurs exclusifs, incluant les tirages spéciaux. Aucun diffuseur exclusif.

Les données analysées ont également révélé que le financement à long terme fourni par le volet AE a conduit à la production d'un nombre accru d'ouvrages d'auteurs canadiens. Lorsque l'on compare les bénéficiaires du volet AE faisant partie du groupe ayant reçu de l'aide pendant 10 années aux autres bénéficiaires du volet AE, on voit que, chaque année entre 1993-1994 et 2002-2003, les bénéficiaires du groupe « 10 années d'aide » sont à l'origine de plus de 70 % des ouvrages d'auteurs canadiens publiés par les entreprises bénéficiaires du PADIÉ, même si le nombre des entreprises faisant partie du groupe « Moins de 10 années d'aide » augmente. Le fait que les entreprises bénéficiaires d'aide à long terme publient le plus fort pourcentage d'ouvrages d'auteurs canadiens semble lié à la taille plus importante de ces entreprises, aspect sur lequel nous nous pencherons plus en détail au point 4.1.3 portant sur la viabilité financière des maisons d'édition. Quoi qu'il en soit, ces données laissent supposer qu'un financement continu de longue durée est important pour la production d'ouvrages d'auteurs canadiens.

L'analyse des données souligne, par ailleurs, un certain nombre de différences marquées entre les genres d'ouvrages publiés par les maisons d'édition recevant des fonds du PADIÉ, les maisons d'édition canadiennes ne recevant pas de tels fonds et les maisons d'édition étrangères. Les ouvrages de littérature générale, catégorie définie par Statistique Canada comme comprenant les livres de poche à grande diffusion et les publications commerciales à couverture souple et à couverture rigide, représentent près de la moitié des ouvrages d'auteurs canadiens publiés par des maisons d'édition bénéficiaires du PADIÉ; la part équivalente est beaucoup moindre dans la production des maisons d'édition canadiennes non bénéficiaires du PADIÉ et dans celle des maisons d'édition étrangères, ce genre d'ouvrages représentant respectivement le quart et 15 % des ouvrages d'auteurs canadiens publiés par ces maisons d'édition. De même, les livres pour enfants occupent une place plus importante dans les ouvrages publiés par les entreprises bénéficiaires du PADIÉ que dans ceux qui sont publiés par les entreprises canadiennes non



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada

bénéficiaires du PADIÉ ou par les entreprises étrangères; en effet, ils représentent près du cinquième des ouvrages d'auteurs canadiens publiés par les entreprises bénéficiaires du PADIÉ, mais moins de 10 % des ouvrages d'auteurs canadiens publiés par les entreprises canadiennes non bénéficiaires du PADIÉ ou par les entreprises étrangères.

Les entreprises étrangères ont tendance à concentrer leur activité sur la publication de manuels scolaires, c.-à-d. les manuels des écoles élémentaires et secondaires ainsi que les manuels des enseignants, probablement parce qu'elles sont mieux en mesure que les entreprises de propriété canadienne, moins rentables, d'absorber les coûts de production élevés associés à ce genre d'ouvrages⁵. Les manuels scolaires représentent plus de la moitié des ouvrages d'auteurs canadiens publiés par les entreprises étrangères et le quart environ des ouvrages publiés par les entreprises bénéficiaires du PADIÉ et les entreprises canadiennes non bénéficiaires du PADIÉ. Ce dernier groupe publie davantage de livres de la catégorie « Autres ouvrages » (ouvrages savants, ouvrages de référence, ouvrages professionnels et techniques) que les entreprises bénéficiaires du PADIÉ ou les entreprises étrangères. La catégorie « Autres ouvrages » constitue 40 % des ouvrages d'auteurs canadiens publiés par des entreprises canadiennes non bénéficiaires du PADIÉ, comparativement à environ un dixième pour les entreprises bénéficiaires du PADIÉ et à juste le quart, dans le cas des entreprises étrangères.

Le tableau 10 illustre ces différences marquées quant à la teneur des ouvrages, sur la base des données les plus récentes rendues disponibles par Statistique Canada (2000-2001). Il apparaît clairement que les entreprises bénéficiaires du PADIÉ totalisent une grande part des ouvrages de littérature générale (65 %) et des livres pour enfants (70 %) publiés au Canada. Qui plus est, les entreprises bénéficiaires du PADIÉ publient près de 40 % des manuels scolaires d'auteurs canadiens. Ces données laissent supposer que, sans le PADIÉ, le nombre des ouvrages d'auteurs canadiens publiés diminuerait, très certainement pour ce qui est des ouvrages de littérature générale et des livres pour enfants, et très probablement pour ce qui est des manuels scolaires.

⁵Les entreprises étrangères peuvent louer les services d'auteurs canadiens, et elles le font, pour adapter au marché canadien les manuels scolaires originellement conçus pour leur propre marché national (habituellement américain). De ce fait, le coût de production de ces manuels est nettement moindre qu'il le serait pour les maisons d'édition canadiennes.

**Tableau 10 : Estimation du nombre des ouvrages d'auteurs canadiens, selon le genre, 2000-2001**

	Entreprises bénéficiaires du PADIÉ		Entreprises canadiennes non bénéficiaires du PADIÉ		Entreprises étrangères		Total	
	Nombre d'ouvrages	% du total	Nombre d'ouvrages	% du total	Nombre d'ouvrages	% du total	Nombre d'ouvrages	%
Livres de littérature générale	2 642	65 %	1 001	25 %	394	10 %	4 037	100 %
Manuels scolaires	1 242	39 %	932	29 %	998	31 %	3 172	99 %
Livres pour enfants	1 079	70 %	343	22 %	113	7 %	1 535	99 %
Autres	582	22 %	1 590	61 %	448	17 %	2 620	100 %

Source : Statistique Canada, Enquête auprès des éditeurs et des diffuseurs exclusifs, incluant les tirages spéciaux. Aucun diffuseur exclusif.
Nota : Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que certains totaux ne donnent pas 100 %.

Les données disponibles appuient donc la conclusion selon laquelle le PADIÉ a une incidence positive sur le nombre des ouvrages d'auteurs canadiens publiés, qui est un indicateur du choix et de l'accessibilité des ouvrages d'auteurs canadiens.

Les ventes d'ouvrages d'auteurs canadiens sont un autre indicateur important du choix et de l'accessibilité des ouvrages d'auteurs canadiens. Comme le souligne le tableau 11, les données du PADIÉ montrent qu'au cours de la dernière décennie, chaque dollar dépensé au titre du financement fourni par le volet AE a produit, en moyenne, 12 dollars au titre des ventes d'ouvrages d'auteurs canadiens⁶.

⁶Comme il est souligné dans la section de ce rapport relative aux méthodes, à chaque exercice, le financement fourni par le volet AE est basé sur les ventes passées de l'éditeur. Par conséquent, les ventes totales d'ouvrages d'auteurs canadiens présentées au tableau 11 ne reflètent pas les ventes des éditeurs en 1993-1994, mais les ventes de jusqu'à deux ans auparavant. Lorsque l'on ajuste les chiffres des ventes par dollar de financement AE en relevant d'une année le montant des ventes (et donc, en éliminant le montant des ventes totales de 1993-1994 et le montant total du financement AE pour 2003-2004), ce qui fait porter les observations sur neuf exercices au lieu de dix, on obtient des ventes moyennes par dollar de financement AE de l'ordre de 12,70 \$ pour les neuf années visées.



Année	Financement AE total	Ventes totales d'ouvrages d'auteurs canadiens	Ventes (\$) par dollar de financement AE
1993-1994	18 314 838	186 392 493	10,1
1994-1995	18 943 685	228 008 511	12,0
1995-1996	18 533 691	239 999 783	12,9
1996-1997	11 041 964	228 065 719	20,7
1997-1998	20 153 832	233 979 656	11,6
1998-1999	24 454 998	263 690 975	10,8
1999-2000	24 369 774	273 492 915	11,2
2000-2001	24 838 681	260 428 112	10,5
2001-2002	29 338 696	280 513 180	9,6
2002-2003	27 199 996	288 218 811	10,6

Source : Base de données du PADIÉ.

On peut voir au tableau 12 qu'en 1996-1997 et en 1998-1999, les entreprises bénéficiaires du PADIÉ ont enregistré les plus fortes ventes (au Canada et à l'étranger) d'ouvrages d'auteurs canadiens, mais qu'en 2000-2001, les ventes des entreprises étrangères étaient supérieures. Entre 1998-1999 et 2000-2001, les ventes totales d'ouvrages d'auteurs canadiens réalisées par les entreprises étrangères ont augmenté de façon considérable, tant en valeur monétaire absolue qu'en pourcentage des ventes totales des ouvrages d'auteurs canadiens enregistrées par l'ensemble de l'industrie de l'édition, au détriment des entreprises bénéficiaires du PADIÉ et des entreprises canadiennes non bénéficiaires du PADIÉ. En 2000-2001, les entreprises étrangères totalisaient 38 % des ventes d'ouvrages d'auteurs canadiens, les entreprises bénéficiaires du PADIÉ, 33 %, et les entreprises canadiennes non bénéficiaires du PADIÉ, un peu moins.

	1996-1997		1998-1999		2000-2001		% de variation
	Ventes	% du total	Ventes	% du total	Ventes	% du total	
Entreprises bénéficiaires du PADIÉ	234 938	38 %	287 382	40 %	322 653	33 %	37 %
Entreprises canadiennes non bénéficiaires du PADIÉ	213 629	34 %	248 410	34 %	281 978	29 %	32 %
Entreprises étrangères	177 080	28 %	191 015	26 %	372 511	38 %	110 %
Total	625 648	100 %	726 807	100 %	977 142	100 %	56 %

Source : Statistique Canada, Enquête auprès des éditeurs et des diffuseurs exclusifs, incluant les tirages spéciaux. Aucun diffuseur exclusif.

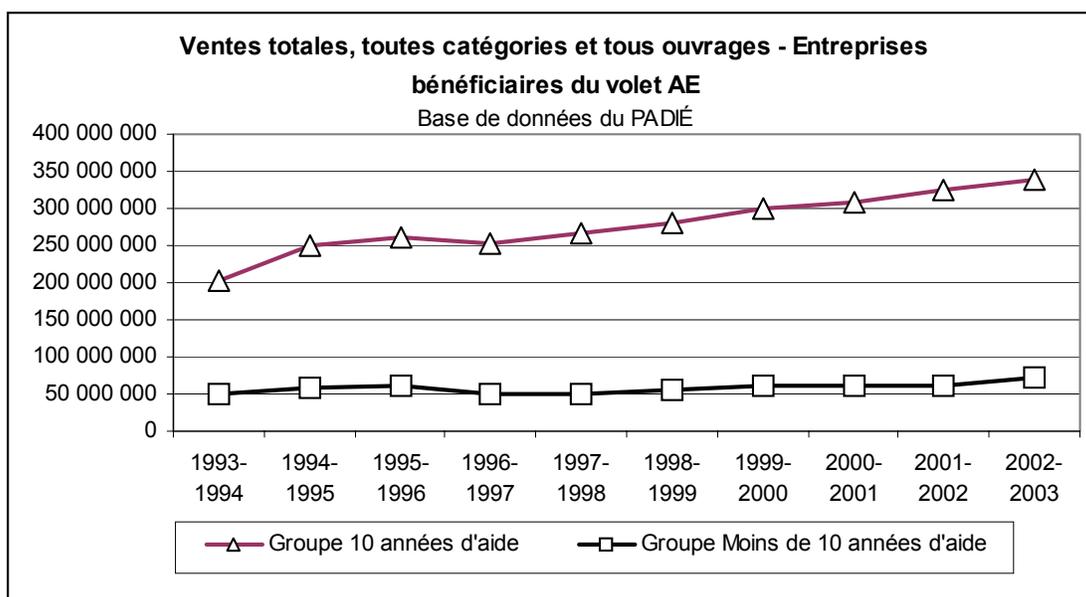
Les ventes d'ouvrages d'auteurs canadiens au Canada ont suivi à peu près le même modèle. Les entreprises bénéficiaires du PADIÉ ont distancé les deux autres groupes d'éditeurs jusqu'en 2000-2001, exercice où leurs ventes d'ouvrages d'auteurs canadiens (252 millions de dollars) se sont avérées moindres que celles des entreprises étrangères (365 millions de dollars), les ventes



des entreprises canadiennes non bénéficiaires du PADIÉ totalisant alors 236 millions de dollars. Par ailleurs, les ventes à l'étranger d'ouvrages d'auteurs canadiens des entreprises bénéficiaires du PADIÉ continuent d'être beaucoup plus importantes que celles des entreprises étrangères et que celles des entreprises canadiennes non bénéficiaires du PADIÉ. En 2000-2001, la valeur des exportations d'ouvrages d'auteurs canadiens des entreprises bénéficiaires du PADIÉ était de 69 millions de dollars, comparativement à 28 millions de dollars pour les entreprises canadiennes non bénéficiaires du PADIÉ et à 7 millions de dollars pour les entreprises étrangères. Cependant, la croissance des ventes totales, au Canada et à l'étranger, d'ouvrages d'auteurs canadiens est plus forte chez les entreprises étrangères que chez les entreprises bénéficiaires du PADIÉ; les ventes moyennes correspondantes par entreprise sont donc plus élevées chez les entreprises étrangères. Bien que le nombre d'ouvrages publiés par ces dernières soit relativement plus faible, il semble que ces entreprises choisissent des ouvrages susceptibles de plaire à un très vaste public (p. ex., les succès de librairie) ou des ouvrages plus chers que ceux qui sont publiés par les entreprises bénéficiant du PADIÉ (p. ex., les manuels scolaires).

Les données analysées ont également clairement révélé qu'il y a une relation entre le financement de longue durée fourni par le volet AE et l'augmentation des ventes totales d'ouvrages d'auteurs canadiens. En fait, les données du PADIÉ montrent que, pour le groupe des entreprises ayant reçu de l'aide pendant 10 années, les ventes totales avaient nettement augmenté au cours des dix dernières années, passant de 154 millions de dollars à 257 millions de dollars, ce qui correspond à une augmentation de 67 %⁷. En comparaison, les ventes totales du groupe ayant reçu de l'aide pendant moins de dix années ont légèrement baissé durant cette période, même si le nombre d'entreprises de ce groupe a augmenté de plus de la moitié (voir la figure 1).

⁷Comme il est expliqué dans la section du rapport portant sur les méthodes, le groupe « 10 années d'aide » correspond aux entreprises ayant reçu du financement au titre du volet AE chaque année de 1993-1994 à 2003-2004. Le groupe « Moins de 10 années d'aide » correspond à toutes les autres entreprises bénéficiaires du volet AE.



Fig

ure 1

L'analyse des données montre donc clairement que le PADIÉ atteint son objectif consistant à assurer le choix et l'accessibilité des ouvrages d'auteurs canadiens. Le groupe des entreprises bénéficiant du PADIÉ est une source importante d'ouvrages d'auteurs canadiens. Les entreprises bénéficiant du PADIÉ produisent plus que leur part d'ouvrages d'auteurs canadiens (plus de la moitié de ces ouvrages) et elles contribuent de façon conséquente à la production de livres généralement considérés comme ayant une valeur culturelle, c.-à-d. les livres pour enfants, les livres de littérature générale et les manuels scolaires. Dans les faits, les entreprises bénéficiant du PADIÉ produisent 70 % des livres pour enfants d'auteurs canadiens, 65 % des livres de littérature générale d'auteurs canadiens et 40 % des manuels scolaires d'auteurs canadiens publiés au Canada. Si l'on en juge par leurs ventes, ces livres trouvent effectivement un marché, au Canada et à l'étranger, encore que les ventes d'ouvrages d'auteurs canadiens des entreprises étrangères aient dépassé dernièrement celles des entreprises bénéficiant du PADIÉ, tant pour ce qui est des ventes totales que des ventes au Canada. L'analyse des données indique également que le financement de longue durée du volet AE est important pour la publication et pour les ventes d'ouvrages d'auteurs canadiens.

4.1.2 Diversité culturelle et dualité linguistique

La deuxième partie de l'objectif culturel du PADIÉ est de faire en sorte que les ouvrages d'auteurs canadiens publiés reflètent la diversité culturelle et la dualité linguistique du Canada. Les informateurs clés ont déclaré unanimement que le PADIÉ contribue à la diversité de l'édition canadienne. Ils ont indiqué que, contrairement à ce que l'on pouvait observer il y a une trentaine d'années, le Canada a maintenant une industrie de l'édition en pleine maturité, représentative des diverses régions du pays, produisant des ouvrages dans les deux langues officielles et couvrant une variété de genres.



L'analyse précédente a déjà souligné que les entreprises bénéficiant du PADIÉ publient des ouvrages appartenant à une variété de genres et qu'elles sont une source particulièrement importante d'ouvrages de littérature générale et de livres pour enfants d'auteurs canadiens. Quant à la répartition régionale, les données de Statistique Canada indiquent qu'environ 40 % des maisons d'édition du Canada sont en Ontario, le tiers, au Québec, 13 % dans les provinces des Prairies, 11 % en Colombie-Britannique, et 5 % dans les provinces de l'Atlantique. En comparaison, si l'on observe la répartition des entreprises bénéficiaires du PADIÉ, le pourcentage de ces bénéficiaires au Québec était plus élevé que leur pourcentage par rapport à l'ensemble des maisons d'édition. En moyenne, au cours des 10 dernières années, 46 % des maisons d'édition bénéficiaires du volet AE se trouvaient au Québec, alors que la province compte le tiers environ des maisons d'édition. À l'inverse, un plus faible pourcentage des entreprises bénéficiaires du volet AE se trouvaient en Ontario : 27 % en moyenne, au cours des dix dernières années, cette province comptant 40 % des maisons d'édition. La répartition des entreprises bénéficiaires du volet AE dans les provinces de l'Atlantique, les provinces des Prairies et la Colombie-Britannique reflète celle des maisons d'édition. De même, bien que, selon Statistique Canada, le tiers des maisons d'édition au Canada soient des entreprises francophones, les données du PADIÉ révèlent que près de la moitié des entreprises bénéficiaires du volet AE sont des entreprises francophones. L'ensemble de ces données semble indiquer que le PADIÉ est particulièrement bénéfique pour les maisons d'édition francophones, spécialement pour celles du Québec.

Le PADIÉ appuie aussi activement les maisons d'édition publiant des livres en langue officielle minoritaire et les maisons d'édition publiant des livres d'auteurs autochtones. De fait, pour ces deux catégories d'entreprises, les critères d'admissibilité exigent un montant minimal des ventes nettes admissibles inférieur à celui exigé des autres entreprises présentant une demande d'aide AE. Les informateurs clés ont avancé que le PADIÉ avait permis la survie, la croissance et un plus grand professionnalisme des maisons d'édition publiant des livres en langue officielle minoritaire; selon les données du PADIÉ, entre 1993-1994 et 2002-2003, le nombre des entreprises bénéficiaires publiant des livres en langue officielle minoritaire a augmenté, passant de sept à 13, cette augmentation se concentrant au Québec et en Ontario. Les données du PADIÉ indiquent également que deux éditeurs autochtones sont des bénéficiaires à long terme du volet AE. Malheureusement, on ne peut établir de comparaison avec le reste des éditeurs parce que Statistique Canada ne recueille pas de données sur les maisons d'édition en fonction de la langue officielle minoritaire ou de l'origine autochtone.

4.1.3 Viabilité financière et stabilité des maisons d'édition

Le PADIÉ cherche à atteindre son objectif culturel principal par l'entremise de son objectif économique secondaire consistant à favoriser une industrie de l'édition canadienne solide et viable qui publie des ouvrages d'auteurs canadiens et en fait la promotion. Les données analysées montrent que la plupart des entreprises bénéficiaires du PADIÉ ne seraient pas financièrement viables sans le PADIÉ. De fait, 90 % des maisons d'édition et les trois quarts des clients de l'industrie estiment que, sans le PADIÉ, il y aurait moins de maisons d'édition de propriété canadienne; par ailleurs, alors que 79 % des éditeurs ont déclaré que le volet AE leur avait permis de prendre de l'expansion, 62 % ont dit que, sans le financement du volet AE, leur



entreprise ne serait plus financièrement viable. Les éditeurs interviewés ont expliqué que le programme compense le manque de rentabilité de l'industrie en leur permettant de prendre des risques dans leurs décisions de publication, de découvrir et de lancer de nouveaux auteurs, de moderniser leur matériel et de planifier à long terme.

L'analyse des données confirme que le PADIÉ a permis la présence continue des maisons d'édition de propriété canadienne, accru leur nombre et, dans certains cas, favorisé leur croissance, mais que, dans la majorité des cas, il n'a pas conduit les entreprises bénéficiaires à l'autonomie. C'est ce que démontre, sur un certain nombre de points, le tableau 13, qui compare la répartition selon le chiffre d'affaires en 1993-1994 et 10 ans plus tard, des entreprises bénéficiaires du volet AE faisant partie du groupe « 10 années d'aide » avec celle des bénéficiaires du groupe « Moins de 10 années d'aide ». Tout d'abord, les données du tableau indiquent que le PADIÉ a causé ou favorisé l'établissement d'un nombre croissant de petites maisons d'édition, ce qui va dans le sens de l'objectif du programme consistant à promouvoir la diversité de l'industrie de l'édition canadienne. Au cours de la décennie observée, le nombre des entreprises faisant partie du groupe « Moins de 10 années d'aide » a augmenté de 58 %, passant de 55, en 1993-1994, à 87, en 2002-2003; l'augmentation la plus importante en valeur absolue correspondant aux maisons d'édition dont le chiffre d'affaires se situe entre 150 000 \$ et 499 999 \$, dont le nombre s'est accru de 23 (96 %). Deuxièmement, durant la dernière décennie, les 130 entreprises faisant partie du groupe « 10 années d'aide » ont connu une croissance importante. Le nombre de celles dont le chiffre d'affaires se situe entre 150 000 \$ et 499 999 \$ a baissé de 38 % durant la décennie, tandis que le nombre de celles dont le chiffre d'affaires est de 3 millions de dollars ou plus a augmenté de 52 %.

Tableau 13 : Bénéficiaires du volet AE, selon le chiffre d'affaires			
Chiffre d'affaires	Nombre d'entreprises 1993-1994	Nombre d'entreprises 2002-2003	% de variation
<i>Groupe ayant reçu de l'aide pendant 10 années</i>			
De 0 à 149 999 \$	1	1	0 %
De 150 000 \$ à 499 999 \$	40	25	-38 %
De 500 000 \$ à 999 999 \$	27	27	0 %
De 1 million à 2 999 999 \$	35	36	3 %
3 millions de dollars ou plus	27	41	52 %
Total	130	130	S.o.
<i>Autres bénéficiaires du volet AE</i>			
De 0 à 149 999 \$	4	9	125 %
De 150 000 \$ à 499 999 \$	24	47	96 %
De 500 000 \$ à 999 999 \$	11	12	9 %
De 1 million à 2 999 999 \$	11	14	27 %
3 millions de dollars ou plus	5	5	0 %
Total	55	87	58 %
Source : Base de données du PADIÉ.			



La situation est similaire en ce qui a trait aux ventes. La figure 2 donne les ventes totales pour les diverses catégories et ouvrages pour le groupe des entreprises ayant reçu de l'aide du volet AE pendant 10 ans et pour les autres bénéficiaires du volet AE. Les ventes totales sont nettement plus élevées dans le cas du premier groupe que dans le cas du second, et elles ont augmenté de 69 % au cours de la décennie. Dans le cas des entreprises du deuxième groupe, l'augmentation des ventes a été de 42 % seulement, même si le nombre des entreprises faisant partie de ce groupe s'est accru.

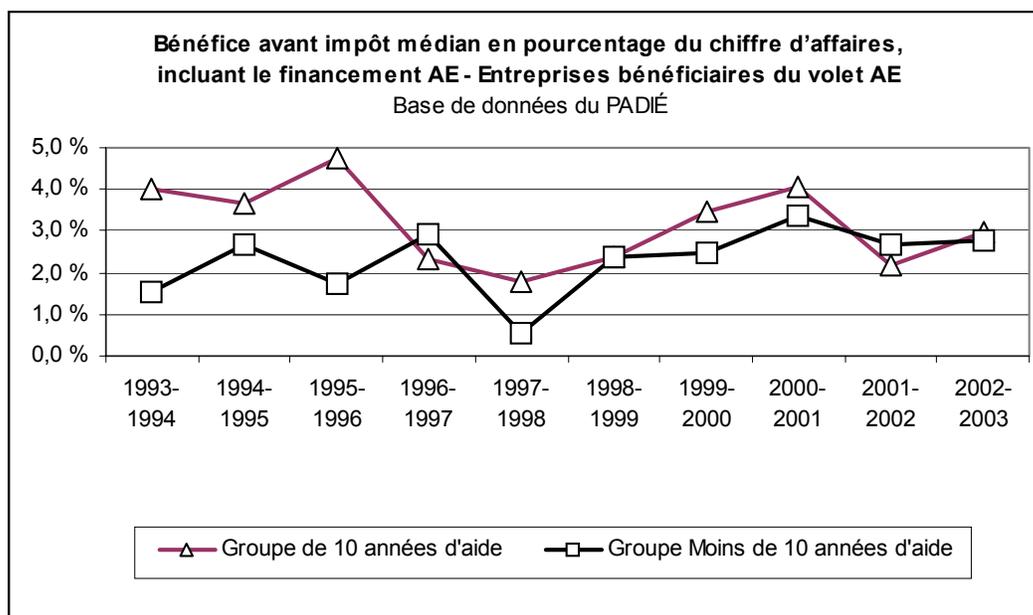


Figure 2

Le succès relatif des entreprises du groupe « 10 années d'aide » laisse supposer que le financement du volet AE contribue à la viabilité économique de ces entreprises. Or, un examen



des marges bénéficiaires révèle que tel n'est pas le cas. La figure 3 présente les marges bénéficiaires médianes, en incluant la contribution du volet AE, pour les entreprises du groupe « 10 années d'aide » et pour celles du groupe « Moins de 10 années d'aide ». Elle souligne que, durant la décennie observée, les marges bénéficiaires sont extrêmement faibles pour les deux groupes; elle souligne également l'incidence marquée des réductions de budget subies par le PADIÉ en 1997-1998.

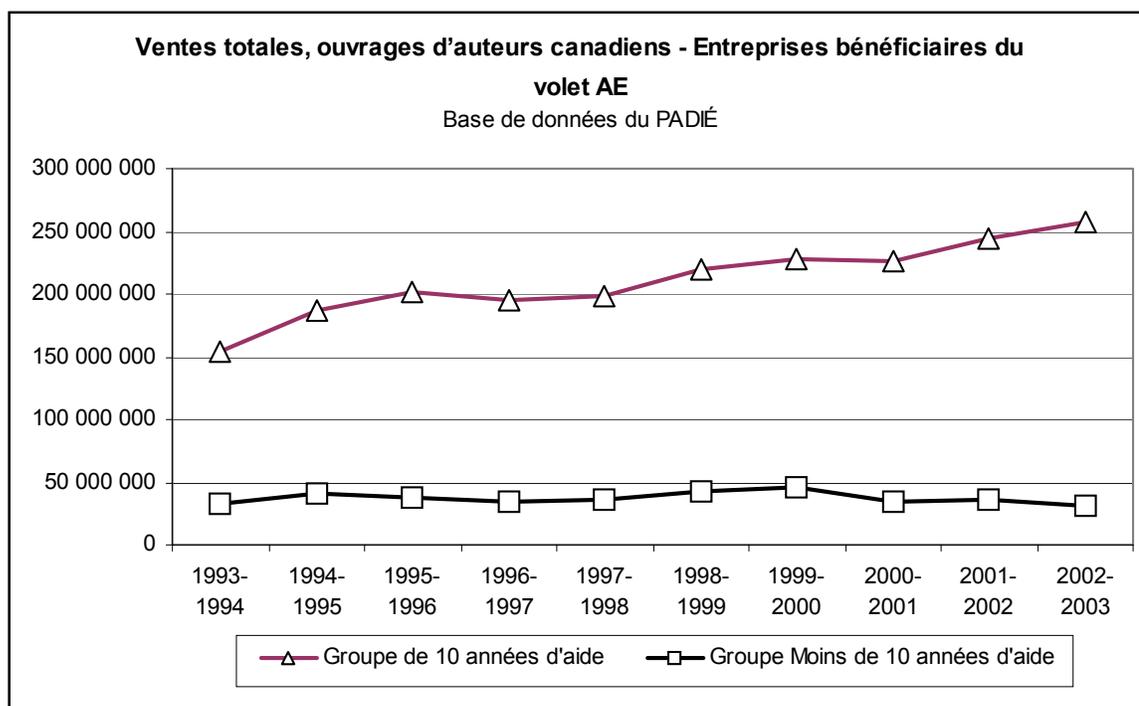
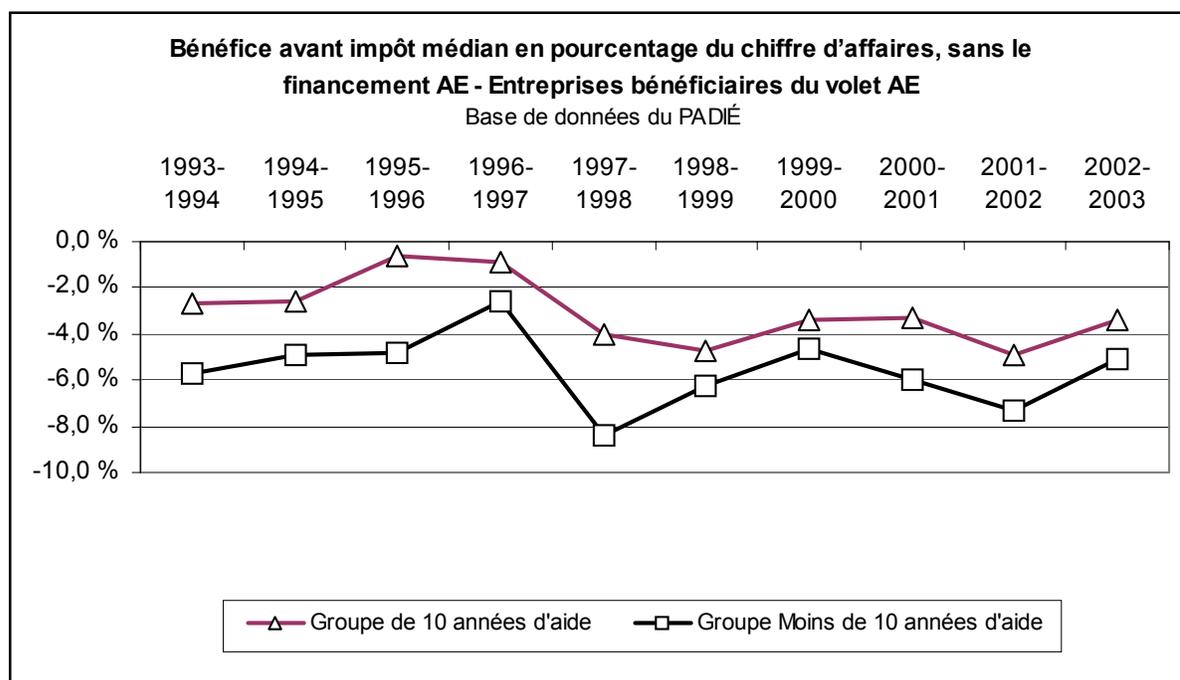


Figure 3

Lorsque l'on exclut les contributions du volet AE dans le calcul des marges bénéficiaires (figure 4), on voit le rôle important de ce financement par rapport à la rentabilité des entreprises bénéficiaires du volet AE; sans le volet AE, ces entreprises auraient enregistré des marges bénéficiaires négatives pour toutes les années de la décennie observée⁸. Globalement, les maisons d'édition du groupe « 10 années d'aide » ont été moins rentables que celles de l'autre groupe.

⁸Le fait de calculer les marges bénéficiaires en l'absence du volet AE en soustrayant simplement le financement fourni par le volet AE présente des limites comme technique d'analyse car il est probable que, sans l'aide du volet AE, les éditeurs auraient pris des décisions différentes qui auraient eu une autre incidence sur leurs résultats financiers. Cependant, les données disponibles ne permettent pas de déterminer quel aurait pu être le comportement des éditeurs s'il n'y avait pas eu le financement du volet AE.



Fi
gu

re 4

Les données disponibles laissent supposer que le PADIÉ a été essentiel à la viabilité des maisons d'édition de propriété canadienne, qu'il a favorisé la multiplication des petites maisons d'édition et qu'il a contribué à la croissance du chiffre d'affaires et des ventes dans le cas des entreprises ayant bénéficié d'un financement à long terme. Sous ce rapport, le PADIÉ a effectivement favorisé la viabilité financière et la stabilité de l'industrie de l'édition canadienne. Cependant, si l'objectif du PADIÉ est de rendre les maisons d'édition de propriété canadienne autonomes, le programme n'a pas atteint son but et, compte tenu des défis structurels auxquels font face les maisons d'édition de propriété canadienne, cet objectif n'est pas près d'être atteint. Les évaluations du PADIÉ effectuées en 1984, 1986 et 1992 avaient abouti aux mêmes conclusions, c.-à-d. que, si le programme avait permis aux maisons d'édition de propriété canadienne de rester financièrement viables, il n'avait pas contribué à accroître leur rentabilité.

De façon générale, les informateurs clés étaient d'avis que l'autonomie n'est pas un objectif réaliste pour ce qui est de la majorité des maisons d'édition de propriété canadienne. Ils ont rappelé que l'industrie de l'édition canadienne a toujours été fragile, caractérisée par de faibles marges bénéficiaires et un fonds de roulement limité, et entravée par la petitesse du marché intérieur. Ils ont également souligné qu'il y a des forces à l'œuvre, notamment la concurrence que livrent les maisons d'édition de propriété étrangère pour publier les ouvrages d'auteurs canadiens et la position dominante d'une chaîne particulière sur le marché de détail des ouvrages en anglais, sur lesquelles les éditeurs n'ont aucun contrôle et qui sont une source d'instabilité pour l'industrie de l'édition canadienne. Dans ce contexte, pour les informateurs clés, l'objectif économique du PADIÉ consiste à garantir qu'il y a au Canada une industrie de l'édition en



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada

pleine maturité composée de maisons d'édition de tailles diversifiées et produisant des livres de tous genres.

4.1.4 Incidence du volet Aide à la commercialisation internationale

L'objectif du volet ACI du PADIÉ est « d'augmenter et de maintenir les ventes des éditeurs canadiens et de favoriser la distribution et la commercialisation des ouvrages d'auteurs canadiens à l'étranger, afin d'accroître la visibilité des auteurs et des éditeurs canadiens sur la scène internationale ». Il ne fait aucun doute que les éditeurs ont reconnu que cet objectif est atteint. Sur l'ensemble des éditeurs ayant présenté une demande d'aide dans le cadre du volet ACI, 85 % ont dit croire que, de façon générale, le volet avait aidé les éditeurs canadiens à accroître leurs ventes à l'exportation et leurs ventes de droits à l'étranger, et 91 % étaient d'avis que ce volet est toujours nécessaire. Parmi les entreprises ayant reçu du financement ACI, 79 % ont dit que cela leur avait permis d'accroître leurs ventes à l'exportation et 69 %, que cela leur avait permis d'intensifier leur distribution d'ouvrages d'auteurs canadiens à l'étranger.

Les données de l'AELC montrent que les ventes à l'exportation et les ventes de droits à l'étranger des entreprises bénéficiaires du volet ACI ont augmenté. La figure 5 souligne la tendance des ventes à l'exportation de livres pour les entreprises bénéficiaires du volet ACI depuis 1993-1994. Au cours de la dernière décennie, les ventes à l'exportation ont augmenté de 230 %, passant de 28,2 millions de dollars à 98,5 millions de dollars. Cependant, pour des raisons non connues, cette augmentation s'est produite essentiellement durant les deux premières années de la décennie. Depuis 1994-1995, les ventes à l'exportation sont restées stables. Il convient de préciser que ces chiffres incluent les ventes à l'exportation d'ouvrages d'auteurs étrangers, puisque ces ouvrages sont admissibles au volet ACI du PADIÉ (voir le tableau 5).

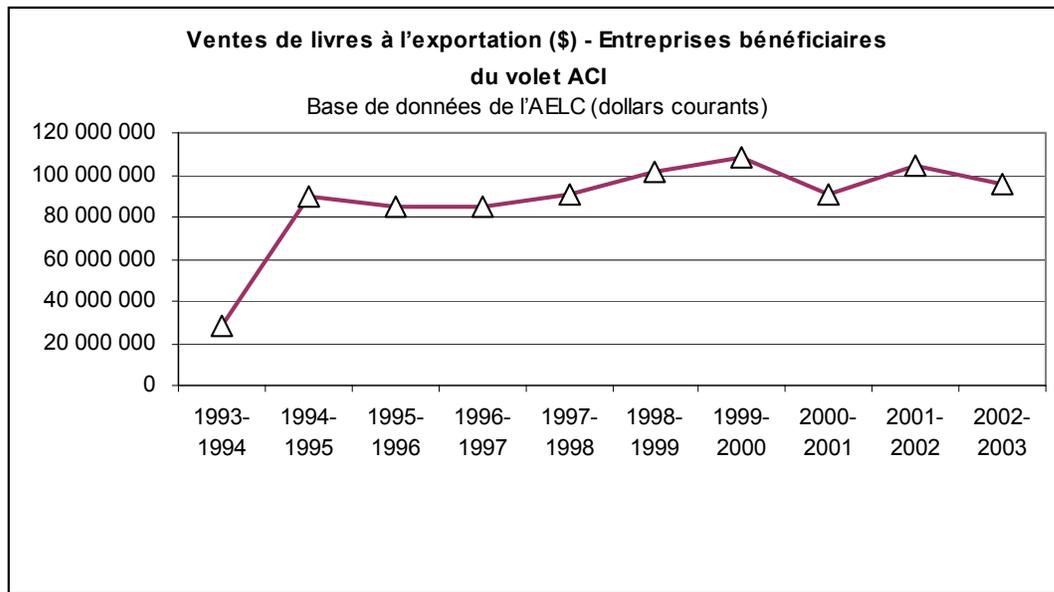


Figure 5

Le tableau 14 souligne le nombre important et la grande diversité de pays où les entreprises bénéficiaires du volet ACI ont vendu des livres durant la dernière décennie; il donne également la valeur monétaire des ventes réalisées dans ces pays. Les États-Unis sont, de loin, le plus gros client, suivis par la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Australie, la Belgique et le Mexique.



Tableau 14 : Ventes à l'exportation des bénéficiaires du volet ACI, 1993-2002 (dollars CAN courants)

Pays	Valeur des ventes à l'exportation	Pays	Valeur des ventes à l'exportation	Pays	Valeur des ventes à l'exportation
États-Unis	998 613 364 \$	Turquie	2 552 608 \$	Estonie	369 150 \$
France	170 719 754 \$	Slovaquie	2 439 802 \$	Luxembourg	324 916 \$
Autres*	44 977 983 \$	Singapour	2 411 049 \$	Chine	291 864 \$
Royaume-Uni	71 435 520 \$	Suède	2 399 445 \$	Arabie saoudite	291 596 \$
Allemagne	41 800 146 \$	Mali	1 862 292 \$	Irlande	282 081 \$
Australie	34 567 857 \$	Porto Rico	1 831 228 \$	Islande	279 303 \$
Belgique	34 384 161 \$	Slovénie	1 803 150 \$	Uruguay	262 580 \$
Mexique	26 813 807 \$	Grèce	1 794 650 \$	Panama	255 568 \$
Brésil	18 031 735 \$	Nouvelle-Zélande	1 769 738 \$	Jamaïque	239 537 \$
Pologne	15 311 690 \$	Hollande	1 647 198 \$	Nigeria	233 024 \$
Italie	14 064 220 \$	Grenade	1 597 102 \$	Malte	215 542 \$
Japon	11 080 199 \$	Malaisie	1 400 321 \$	Jordanie	202 302 \$
Philippines	12 551 432 \$	Corée du Sud	1 183 244 \$	Cameroun	95 630 \$
Suisse	10 520 110 \$	Danemark	1 026 020 \$	Maurice	190 498 \$
Russie	11 053 376 \$	Autriche	1 019 352 \$	Taiwan	113 174 \$
Hong Kong	10 936 800 \$	Tunisie	1 002 766 \$	Émirats arabes unis	101 712 \$
Espagne	8 264 027 \$	République dominicaine	977 358 \$	Bénin	92 424 \$
Israël	6 609 498 \$	Barbade	913 056 \$	Trinidad et Tobago	93 462 \$
Pérou	6 079 896 \$	Maroc	895 791 \$	Thaïlande	94 330 \$
Finlande	5 833 258 \$	Bolivie	897 226 \$	Liban	93 316 \$
Pays-Bas	5 566 879 \$	Indonésie	850 526 \$	Inde	91 488 \$
Burkina Faso	5 306 304 \$	Venezuela	850 322 \$	Ghana	84 994 \$
Portugal	5 069 440 \$	République tchèque	701 544 \$	Kenya	84 666 \$
Hongrie	4 872 108 \$	Lettonie	694 020 \$	Zimbabwe	65 132 \$
Afrique du Sud	4 678 919 \$	Honduras	666 532 \$	Égypte	59 730 \$
Argentine	4 542 548 \$	Costa Rica	602 592 \$	Martinique	46 685 \$
Côte d'Ivoire	3 852 936 \$	Équateur	516 238 \$	Togo	42 558 \$
Colombie	3 945 248 \$	Sénégal	496 336 \$	Guyane	19 322 \$
Venezuela	3 601 602 \$	Haïti	480 088 \$	Algérie	33 252 \$
Norvège	3 205 436 \$	Lituanie	465 972 \$	Afrique du Nord	27 526 \$
Chili	2 759 250 \$	Corée du Nord	446 618 \$	Autres**	169 583 \$

*représente les ventes non attribuées à un pays particulier, mentionnées par le répondant.

**représente les ventes combinées vers des destinations trop nombreuses pour pouvoir être présentées dans le tableau.

Source : Base de données de l'AELC.



De même, les ventes de droits à l'étranger des entreprises bénéficiaires du volet ACI ont augmenté pendant la dernière décennie et ce, à un rythme plus rapide que les ventes de livres à l'exportation. Comme on peut le voir à la figure 6, les ventes de droits à l'étranger des entreprises bénéficiaires du volet ACI ont augmenté de 448 %, passant d'environ 1,8 million de dollars, en 1993-1994, à 9,9 millions de dollars, en 2002-2003. Contrairement aux ventes de livres à l'exportation, qui sont restées sensiblement au même niveau depuis 1994-1995, les ventes de droits à l'étranger ont augmenté de façon soutenue au cours de la dernière décennie. Là encore, les chiffres incluent les ventes de droits à l'étranger pour des ouvrages d'auteurs étrangers selon les critères d'admissibilité du volet ACI.

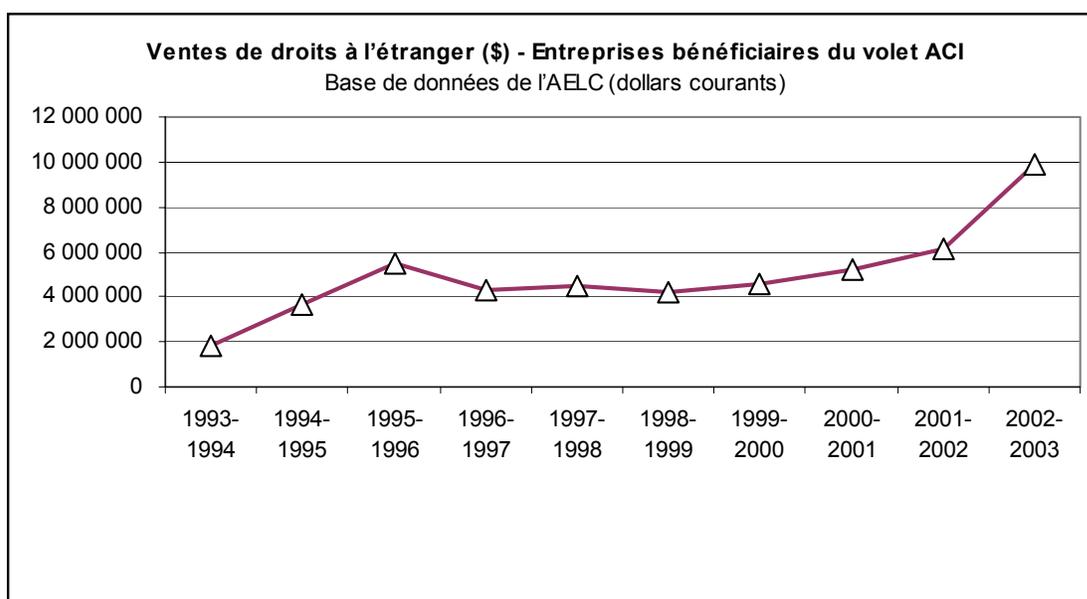


Figure 6

Malheureusement, les résultats des entreprises bénéficiaires du volet ACI ne peuvent être comparés à ceux des entreprises bénéficiaires du PADIÉ en général parce que les données du PADIÉ ne présentent pas les ventes à l'exportation et les ventes de droits à l'étranger en deux catégories distinctes. Par ailleurs, les bases de données de l'AELC et du PADIÉ ne sont pas reliées. L'enquête de Statistique Canada auprès des éditeurs et des diffuseurs exclusifs de livres comptabilise bien les éditeurs qui reçoivent du financement de l'AELC, ce qui devrait théoriquement permettre de faire des comparaisons entre les entreprises bénéficiaires de l'AELC, les entreprises bénéficiaires du PADIÉ, les entreprises canadiennes non bénéficiaires du PADIÉ et les entreprises étrangères. Nous avons demandé à Statistique Canada d'effectuer les compilations spéciales nécessaires à cet effet, mais celles-ci n'ont pas été prêtes à temps pour qu'il en soit fait état dans ce rapport.



En dehors de ces mises en garde dues aux limites des données, il importe de souligner que, selon l'évaluation faite en 2002 de la contribution de l'AELC aux résultats à l'exportation de l'industrie de l'édition canadienne, le financement du volet ACI favorise une plus forte participation aux salons internationaux, une croissance plus forte pour les exportations que pour l'ensemble de l'industrie de l'édition en moyenne et une dépendance accrue vis-à-vis des exportations pour ce qui est des recettes⁹. Toujours selon cette évaluation, le financement fourni par le volet ACI favorise de meilleurs résultats financiers chez les bénéficiaires, comme le soulignent les montants plus élevés du total des ventes et des chiffres d'affaires, les volumes plus importants de nouveaux livres publiés chaque année, ainsi que les niveaux plus élevés des bénéfices et des marges bénéficiaires. Ces observations nécessiteraient une analyse plus approfondie, étant donné que la petite taille du marché canadien est un des principaux obstacles à la rentabilité et qu'il est clairement démontré que les ventes à l'exportation sont un facteur important de la viabilité financière de l'industrie de l'édition.

4.1.5 Incidence du volet Aide à l'industrie et aux associations

Le volet AIA du PADIÉ a pour objectif de « fournir à l'industrie de l'édition les outils nécessaires pour renforcer la présence et accroître la visibilité des ouvrages d'auteurs canadiens ». Le PADIÉ ouvre des dossiers pour tous les projets financés par ce volet, chaque dossier contenant habituellement la demande d'aide initiale et un rapport final décrivant en détail l'utilisation des fonds et précisant si les résultats prévus ont été atteints ou non. Il n'entraîne pas dans le cadre de cette évaluation d'examiner les dossiers des quelque 200 projets financés par le volet AIA durant les deux derniers exercices. L'incidence de ce volet a été établie à partir des données tirées d'un petit nombre de ces dossiers (n=6) et des réponses aux sondages auprès des éditeurs et de l'industrie de l'édition.

Les six dossiers du volet AIA examinés avaient été sélectionnés par le ministère du Patrimoine canadien. Ils correspondent tous les six au volet auxiliaire le plus important, Appui à la commercialisation et à la promotion. Compte tenu de la gamme importante de projets financés, les résultats prévus et les résultats obtenus étaient très divers et il n'a pas été facile de les résumer. Cependant, tous les dossiers des projets contiennent des documents permettant de voir dans quelle mesure les résultats ont été atteints ou sont en voie de l'être.

Dans le sondage auprès des éditeurs, les répondants devaient donner leur avis sur les divers volets auxiliaires du volet AIA, c'est-à-dire l'approche collective de commercialisation, la formation et les stages en entreprise¹⁰. Seule une minorité d'éditeurs a déclaré avoir bénéficié de tous ces programmes et, le cas échéant, ceux-ci ont donné une très bonne appréciation de l'incidence des programmes (tableau 15). Par exemple, parmi les 66 répondants (40 %) ayant déclaré avoir participé à un projet collectif de commercialisation mis en œuvre par une

⁹Étude Économique Conseil. *Evaluation of the AECB's Contribution to the Canadian Publishing Industry's Export Performance*, juillet 2002.

¹⁰Il s'agit des volets auxiliaires suivants : Appui à la commercialisation et à la promotion, Appui au perfectionnement professionnel, Appui pour des stages dans l'industrie de l'édition.



association de l'industrie de l'édition, la majorité a déclaré que l'approche collective avait contribué à améliorer la sensibilisation du public aux ouvrages publiés par leur entreprise; que l'approche collective avait permis à leur entreprise de faire quelque chose qu'elle n'aurait pas pu faire seule; et que l'approche collective avait contribué à faire augmenter les ventes de leur entreprise.

De même, près de la moitié des répondants (47 %, n=76) a déclaré que leur entreprise avait eu recours à la formation offerte par une association de l'industrie de l'édition. La grande majorité de ceux-ci a affirmé que les programmes de formation avaient été utiles à leur entreprise et également que les programmes de formation avaient amené des améliorations dans leur entreprise. Dans les deux cas, les éditeurs anglophones étaient de loin plus susceptibles que les éditeurs francophones d'avoir donné une réponse positive.

Tableau 15 : Opinion des éditeurs concernant l'incidence des volets auxiliaires du volet AIA				
Énoncé	D'accord	Neutre	Pas d'accord	Ne sait pas OU aucune réponse
Approche collective de commercialisation (n=66)				
Le(s) projet(s) de commercialisation collective a(ont) amélioré la sensibilisation du public aux ouvrages publiés par mon entreprise.	79 %	14 %	6 %	2 %
L'approche collective de commercialisation a permis à mon entreprise de faire quelque chose qu'elle n'aurait pu faire seule.	85 %	9 %	6 %	0 %
Le(s) projet(s) de commercialisation collective a(ont) augmenté les ventes de mon entreprise.	68 %	17 %	12 %	3 %
Formation (n=76)				
Les programmes de formation de l'association ont été utiles à mon entreprise.	90 %	8 %	3 %	0 %
Les programmes de formation de l'association ont amené des améliorations dans mon entreprise.	84 %	11 %	5 %	0 %

Une petite minorité de répondants au sondage auprès des éditeurs (11 %, n=18) a déclaré que leur entreprise a embauché un stagiaire grâce au financement fourni par le volet AIA. De ceux-ci, 11 ont ensuite embauché un stagiaire comme employé permanent. Les 18 répondants ont affirmé que le programme de stages dans l'industrie de l'édition était un moyen efficace pour attirer les jeunes et presque tous (n=16) ont reconnu que le programme les avait aidés à répondre aux besoins en main-d'œuvre de leur entreprise. Un rapport récent sur le volet auxiliaire Appui pour les stages dans l'industrie de l'édition souligne que les stagiaires tout comme les éditeurs sont satisfaits du programme et l'appuient. Les stagiaires ont dit qu'ils appréciaient l'occasion qui leur était donnée d'acquérir de nouvelles compétences, de se familiariser avec l'industrie de l'édition, d'étendre leur réseau professionnel et de jouer un rôle dans la culture de l'industrie de l'édition canadienne. Environ 70 % des stagiaires qui ont participé au sondage s'étaient vu offrir un poste à la fin de leur stage et 85 % d'entre eux avaient accepté le poste. De même, les éditeurs ont affirmé que le programme de stages avait eu une incidence positive sur leur entreprise, notamment parce qu'il avait permis d'intensifier les efforts en matière de publicité, de lancer de nouvelles campagnes de commercialisation, de mener à bien des projets spéciaux et d'assurer le renouveau de l'entreprise et la relève.



Les organisations de l'industrie de l'édition qui avaient participé au volet AIA (n=32) devaient également préciser, dans le questionnaire de sondage, quelle avait été l'incidence du volet pour elles. Comme dans le cas des éditeurs, un bon nombre des répondants appartenant à ces organisations a déclaré que l'incidence avait été positive. Une grande majorité (91 %, n=29) a dit que le volet AIA avait aidé l'entreprise à étendre sa présence et à améliorer la visibilité des ouvrages d'auteurs canadiens; sur les 30 répondants bénéficiaires de financement AIA, presque tous (93 %, n=28) ont reconnu que cette aide avait permis à leur organisation d'entreprendre des activités qu'elle n'aurait pas pu avoir autrement. Enfin, 94% des clients de l'industrie de l'édition étaient d'avis que le volet AIA est toujours nécessaire pour étendre la présence et améliorer la visibilité des ouvrages d'auteurs canadiens.

Par conséquent, en dépit de leurs limites, les données disponibles laissent supposer que les bénéficiaires appuient les divers volets auxiliaires de l'Aide à l'industrie et aux associations. Cependant, comme nous le verrons plus en détail au point 4.1.9, cette structure basée sur un volet principal assorti de volets auxiliaires et le fait que les liens entre les volets auxiliaires et avec l'objectif général du volet AIA soient parfois ténus font qu'il est très difficile de mesurer le rendement.

4.1.6 Incidence du Projet de la chaîne d'approvisionnement

Mis en œuvre en 2002-2003, le Projet de la chaîne d'approvisionnement (PCA) a pour objectif « d'encourager la participation de l'industrie de l'édition au renforcement et à la modernisation de la chaîne d'approvisionnement du livre au Canada en facilitant l'adoption de technologies et de pratiques reliées à la gestion de la chaîne d'approvisionnement ». Au cours de la première année, 16 organisations de l'industrie de l'édition et 144 éditeurs ont bénéficié du financement du volet PCA. Bien qu'il soit trop tôt pour évaluer dans quelle mesure le volet atteint son objectif, les données disponibles laissent supposer que les éditeurs tout comme les représentants des organisations sont confiants que le volet PCA produira finalement les résultats prévus. Comme on peut le voir au tableau 16, plus de 70 % des éditeurs ayant présenté une demande dans le cadre du volet PCA croient que le programme est toujours nécessaire pour assurer le renforcement et la modernisation de la chaîne d'approvisionnement du livre au Canada. Les deux tiers s'attendent à ce que l'industrie de l'édition canadienne devienne capable de répondre plus efficacement à l'évolution de l'offre et de la demande grâce au volet PCA et un peu moins s'attendent à une meilleure collaboration au sein de l'industrie de l'édition. Les éditeurs bénéficiaires du volet PCA sont plus nombreux à s'attendre à des améliorations. Parmi les bénéficiaires du volet PCA, 70 % ont dit que le projet avait permis à leur entreprise d'effectuer des investissements en technologie qu'elle n'aurait pas pu faire autrement et 72 % ont dit qu'ils s'attendaient à ce que leur entreprise devienne plus efficace pour répondre à l'évolution de l'offre et de la demande grâce au financement reçu.

Tableau 16 : Opinion des éditeurs concernant l'incidence du volet PCA				
Énoncé	D'accord	Neutre	Pas d'accord	Ne sait pas OU aucune réponse
<i>Ensemble des demandeurs d'aide PCA (n=106)</i>				



Tableau 16 : Opinion des éditeurs concernant l'incidence du volet PCA

Énoncé	D'accord	Neutre	Pas d'accord	Ne sait pas OU aucune réponse
Le Projet de la chaîne d'approvisionnement est encore nécessaire pour assurer le renforcement et la modernisation de la chaîne d'approvisionnement du livre au Canada.	71 %	19 %	6 %	4 %
Je m'attends à ce que l'industrie de l'édition canadienne en général devienne plus efficace pour répondre à l'évolution de l'offre et de la demande par suite du Projet de la chaîne d'approvisionnement.	67 %	17 %	9 %	7 %
Je m'attends à ce que la collaboration et la coopération de l'industrie s'améliorent par suite du Projet de la chaîne d'approvisionnement.	61 %	25 %	8 %	7 %
Bénéficiaires d'aide PCA seulement (n=96)				
Le Projet de la chaîne d'approvisionnement a aidé mon entreprise à effectuer des investissements en technologie qu'elle n'aurait pu faire autrement.	70 %	17 %	11 %	2 %
Je m'attends à ce que mon entreprise soit mieux en mesure de répondre plus efficacement à l'évolution de l'offre et de la demande par suite du Projet de la chaîne d'approvisionnement.	72 %	19 %	8 %	1 %



Les répondants au sondage auprès de l'industrie ont exprimé des avis similaires, encore que 12 des répondants seulement aient présenté une demande d'aide dans le cadre du volet PCA. Tous ces répondants se sont dit d'avis que le volet était toujours nécessaire et tous ont dit qu'ils s'attendaient à ce que l'industrie de l'édition canadienne soit mieux en mesure de répondre à l'évolution de l'offre et de la demande grâce au volet PCA. À une exception près, tous les répondants ont dit qu'ils s'attendaient à ce que la collaboration s'améliore au sein de l'industrie. Les 11 répondants qui avaient reçu du financement du volet PCA, sauf un, ont dit que cela avait permis à leur organisation ou aux membres de leur organisation d'effectuer des investissements en technologie qu'ils n'auraient pu faire autrement.

4.1.7 Incidence du volet Aide spéciale aux éditeurs clients de General Distribution Services

En 2002-2003, un total de 25 éditeurs a reçu du financement dans le cadre d'un projet ponctuel du PADIÉ, l'Aide spéciale aux éditeurs clients de GDS. L'objectif de ce volet était « d'assurer la production et la commercialisation continues d'ouvrages d'auteurs canadiens par les maisons d'édition clientes de GDS ». Ces 25 maisons d'édition sont toujours en exploitation et nous leur avons fait parvenir, en même temps que l'envoi comportant un questionnaire de sondage, des questions pour évaluer l'incidence du financement fourni dans le cadre de ce volet. Sur les 25 éditeurs bénéficiaires de l'aide, 14 ont répondu à ces questions et la compilation des réponses a donné les résultats suivants :

- ▶ tous ont dit que, sans l'aide spéciale, leur entreprise n'aurait pas pu faire face à ses besoins urgents de liquidités;
- ▶ onze répondants ont dit que, sans l'aide spéciale, leur entreprise n'aurait pas pu continuer de produire et de commercialiser des ouvrages d'auteurs canadiens.

À la question leur demandant d'expliquer l'incidence de ce financement, la plupart des éditeurs ont dit que l'aide leur avait permis de faire face à leurs besoins de liquidités à un moment particulièrement difficile pour leur entreprise, contribuant ainsi à atténuer les effets de la faillite de GDS. Deux éditeurs ont ajouté que le financement les avait aidés à conserver les mêmes conditions de crédit et (ou) à préserver leur solvabilité du point de vue de leur banque. Quatre éditeurs ont félicité le Ministère pour sa prompte réaction face à cette crise.

4.1.8 Résultats non prévus

Nous avons demandé aux informateurs clés de mentionner les résultats non prévus qu'avait donnés le PADIÉ. Du côté positif, les informateurs clés ont dit que le programme avait contribué à accroître le professionnalisme et à améliorer les compétences des éditeurs en les forçant à s'organiser, à adopter des pratiques comptables normalisées, à rendre des comptes régulièrement et à se doter de technologies de gestion de l'information. Le programme a également suscité une croissance remarquable dans un certain nombre de maisons d'édition, incité des entreprises qui n'étaient pas dans le domaine à se lancer dans les activités d'édition et conduit la province de la Colombie-Britannique à instituer un crédit d'impôt pour les éditeurs d'ouvrages d'auteurs canadiens, sur la base de la contribution du PADIÉ.



Par contre, certains ont déploré le fait que le programme avait créé une certaine dépendance parce qu'il avait fourni de l'aide pour les 25 années précédentes; un certain nombre d'éditeurs peuvent avoir été portés à considérer cette aide comme inéluctable. Les conclusions tirées de l'analyse des données vont dans ce sens. Deuxièmement, il y a des pressions très fortes pour que le PADIÉ soit un programme de « sauvetage », un mécanisme de survie plutôt que de croissance, ce qui est difficile à concilier avec son objectif visant l'expansion de l'industrie de l'édition canadienne, même si ce n'est pas incompatible avec l'objectif culturel du programme. Troisièmement, les processus relatifs aux demandes d'aide sont devenus de plus en plus complexes et le traitement des demandes prend beaucoup de temps.

Enfin, plusieurs informateurs clés ont souligné que le programme avait favorisé la multiplication des petites maisons d'édition et que, de façon générale, il n'avait pas incité les éditeurs à se regrouper. Selon ces informateurs clés, cela aurait une incidence négative dans l'hypothèse où des entreprises de plus grande taille seraient plus rentables. Les conclusions tirées de l'analyse des données n'appuient toutefois pas cette opinion. En fait, les entreprises de plus grande taille faisant partie du groupe « 10 années d'aide » ne sont pas plus rentables que les entreprises de plus petite taille faisant partie du groupe « Moins de 10 années d'aide ». Par conséquent, il n'est pas établi clairement que le regroupement conduirait nécessairement les entreprises bénéficiaires du PADIÉ à améliorer leur rentabilité.

4.1.9 Mesure du rendement

Une des questions clés de cette évaluation était de savoir si la stratégie de mesure du rendement pour le PADIÉ est appropriée pour mesurer l'incidence du programme et pour en rendre compte. Le Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) et le Cadre de vérification en fonction du risque (CVFR) du PADIÉ, introduits en janvier 2002 et révisés en février 2003, comportent une matrice et un modèle logique identifiant les effets ultimes, la portée, les résultats directs, les activités et les extrants, ainsi que les ressources pour l'ensemble du PADIÉ et pour cinq volets du programme, soit Aide aux éditeurs, Aide à la distribution, Aide à l'industrie et aux associations, Aide à la commercialisation internationale et Aide spéciale aux éditeurs clients de GDS. Le volet Aide à la distribution ayant été remplacé par le Projet de la chaîne d'approvisionnement durant l'exercice 2002-2003, le CGRR a besoin d'une mise à jour¹¹.

De plus, bien que le CGRR établisse les indicateurs de rendement et les sources de données, il n'élabore pas de stratégie pour la collecte des données permettant de rendre compte du rendement à l'interne. Cet aspect avait déjà été soulevé dans le rapport de vérification de mai 2003 qui soulignait que le CGRR « ne définit pas la fréquence de mesure ni à qui incombe la collecte et la communication des données »¹². Le rapport soulignait également que « la consolidation de l'information obtenue des bénéficiaires individuels sur le rendement des bénéficiaires pour les fins

¹¹Le CGRR a été révisé en février 2003 pour tenir compte de la mise en application du volet ponctuel Aide spéciale aux éditeurs clients de GDS, sans que d'autres modifications aient été faites à ce moment-là.

¹²Ministère du Patrimoine canadien. *Vérification du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition : rapport final*, mai 2003.



des rapports de la haute direction du Ministère est limitée » et recommandait d'élaborer un plan de mesure du rendement pour saisir l'information sur le rendement des bénéficiaires du programme et en rendre compte. Il soulignait que le programme avait traversé une période de changements importants au cours de l'exercice précédent et que des plans étaient à l'étude pour instaurer l'établissement de rapports sur le rendement conformément au CGRR pour l'exercice financier 2003-2004.

Notre évaluation a révélé un besoin évident et permanent pour qu'un plan de mesure du rendement soit élaboré pour le PADIÉ afin de permettre de rendre compte du rendement de l'ensemble du programme et des divers volets. Actuellement, le PADIÉ comporte quatre volets, ayant chacun leurs propres objectifs et devant contribuer à l'atteinte de l'objectif général du programme, soit « assurer le choix et l'accessibilité des ouvrages d'auteurs canadiens reflétant la diversité culturelle et la dualité linguistique du Canada tant au pays qu'à l'étranger ». Le PADIÉ vise à atteindre cet objectif principal « en favorisant une industrie de l'édition canadienne solide et viable qui publie des ouvrages d'auteurs canadiens et en fait la promotion ».

Actuellement, le PADIÉ est tout à fait en mesure de rendre compte des résultats financiers des bénéficiaires du volet AE, conformément à son deuxième objectif. Cela tient en bonne partie au fait que la base de données regroupant les demandes d'aide contient des renseignements financiers très détaillés qui servent à établir l'admissibilité au programme et à calculer le montant du financement accordé. Le ministère du Patrimoine canadien a repris une partie de ces données dans le rapport intitulé *Portrait du livre*, qui offre un aperçu des dix dernières années pour certains indicateurs clés. De plus, le Ministère a mis en place dernièrement un nouvel outil d'analyse comparative, *L'édition sur mesure*, basé sur le contenu de la base de données regroupant les demandes d'aide. Cet outil fournit 14 ratios financiers pour chacune des maisons d'édition inscrites au programme, ainsi que des données de base concernant la taille de l'entreprise, le segment de marché et la langue. Le ministère du Patrimoine canadien envisage de fournir ce rapport, gratuitement, à tous les bénéficiaires du PADIÉ une fois par année. Cependant, si cet outil de comparaison est utile pour fournir de l'information aux divers éditeurs, il ne l'est plus quand il s'agit de rendre compte au Parlement des résultats du programme.

Le PADIÉ apporte beaucoup de soin à la collecte des données financières. Néanmoins, en dehors d'un petit nombre d'indicateurs (le nombre d'ouvrages d'auteurs canadiens, les ventes d'ouvrages d'auteurs canadiens, la langue dans laquelle la maison d'édition publie les ouvrages, le principal marché des ouvrages selon le genre, la région, le statut de langue officielle minoritaire et le statut autochtone), le programme ne recueille pas beaucoup de données visant à rendre compte des résultats liés à son objectif culturel principal qui est « d'assurer le choix et l'accessibilité des ouvrages d'auteurs canadiens reflétant la diversité culturelle et la dualité linguistique du Canada tant au pays qu'à l'étranger ».

Il serait possible d'utiliser plusieurs mesures des résultats pour évaluer l'atteinte de l'objectif culturel du programme. Le choix et l'accessibilité des ouvrages d'auteurs canadiens pourraient être mesurés au moyen d'un sondage portant sur les habitudes de lecture et d'achat de livres des Canadiens ou en examinant la distribution et la disponibilité des livres sur le marché de détail. Il est évidemment beaucoup plus difficile de mesurer le choix et l'accessibilité des ouvrages d'auteurs canadiens à l'échelle internationale; toutefois, on pourrait, au moins, faire un suivi des



ventes à l'exportation et des ventes de droits à l'étranger des éditeurs bénéficiaires du volet AE (et non pas seulement des bénéficiaires du volet ACI). La diversité culturelle pourrait être mesurée grâce à un suivi plus précis des livres publiés en fonction du genre.

Comme pour divers autres volets du PADIÉ, les données sur les résultats permettent de mesurer l'incidence du volet AE et celle du volet ACI. Dans le cas du volet AE, les indicateurs sont similaires à ceux du PADIÉ lui-même et ils sont simples et faciles à mesurer. L'AELC compile actuellement les données sur les ventes à l'exportation et sur les ventes de droits à l'étranger pour ce qui concerne les éditeurs bénéficiaires du volet ACI; toutefois, il conviendrait de relier ces données à la base de données du PADIÉ pour pouvoir faire des comparaisons entre les bénéficiaires du volet ACI et les autres bénéficiaires du PADIÉ¹³.

Cependant, en dehors des données sur les résultats (projets financés, selon le type et la valeur monétaire) et des rapports finals, on manque de données sur les résultats pour les volets AIA et PCA. L'objectif du volet PCA, « encourager la participation de l'industrie de l'édition au renforcement et à la modernisation de la chaîne d'approvisionnement du livre au Canada en facilitant l'adoption de technologies et de pratiques reliées à la gestion de la chaîne d'approvisionnement », est complexe et vague, et pourrait être clarifié. Si l'objectif ultime du volet PCA est d'accroître l'efficacité, il faudrait prendre comme indicateur du rendement le taux de retour des maisons d'édition. Le PADIÉ envisage de demander aux éditeurs de rendre compte de leur taux de retour à partir de la présente année financière.

Il est plus difficile d'élaborer des indicateurs du rendement pour le volet AIA, compte tenu de la structure reposant sur des volets auxiliaires multiples et des liens parfois ténus entre ces volets auxiliaires et l'objectif général du volet Aide à l'industrie et aux associations, qui consiste à « fournir à l'industrie de l'édition les outils nécessaires pour renforcer la présence et accroître la visibilité des ouvrages d'auteurs canadiens ». S'il est facile de voir dans quelle mesure le volet auxiliaire Appui à la commercialisation et à la promotion contribue à l'atteinte de cet objectif, le lien n'est pas aussi clair ni aussi direct dans le cas des autres volets auxiliaires (Appui à la planification d'entreprise, Appui à la recherche sur l'industrie de l'édition, Appui au perfectionnement professionnel et Appui pour les stages dans l'industrie de l'édition). Avant d'élaborer des indicateurs de rendement pour le volet AIA, il faudrait simplifier la structure de ce volet, en préciser les objectifs et clarifier les résultats prévus.

Cependant, de façon générale, le PADIÉ a besoin d'un modèle logique montrant clairement de quelle manière ses divers volets sont censés contribuer à l'atteinte des objectifs généraux du programme. Idéalement, chaque volet devrait avoir son propre modèle logique mettant en évidence les activités, les extrants et les résultats prévus, et démontrant de quelle manière les résultats contribuent à l'atteinte des objectifs généraux du programme.

¹³Soulignons que l'AELC a élaboré son propre cadre de rendement liant ses objectifs et ses interventions à des indicateurs de rendement et à des méthodes de collecte des données clairement définis. Le plan d'affaires 2002-2005 de l'AELC présente ce cadre.



Enfin, il faudrait reprendre l'idée de simplifier le processus de collecte des données auprès des éditeurs en fusionnant les divers questionnaires utilisés par le ministère du Patrimoine canadien, l'AELC, le Conseil des arts du Canada et Statistique Canada pour recueillir de l'information, possibilité qui a déjà été envisagée antérieurement par les parties en cause. Comme toutes ces organisations recueillent sensiblement les mêmes données, on pourrait concevoir un questionnaire de base pour recueillir les données de base, assorti de modules différents répondant aux besoins du PADIÉ, des programmes de subventions du Conseil des arts du Canada et de l'enquête de Statistique Canada. En plus de simplifier la collecte des données, une telle approche permettrait au PADIÉ de comparer plus facilement le rendement des éditeurs bénéficiaires du programme à celui des autres éditeurs.

4.2 Rapport coût-efficacité et solutions de rechange

Cette section présente les résultats de l'évaluation se rapportant à la conception et à l'exécution du programme, aux chevauchements, aux solutions de rechange et à l'efficacité administrative.

4.2.1 Conception générale du programme

La structure générale du PADIÉ reçoit l'approbation générale des intervenants. Bon nombre des informateurs clés ont souligné la difficulté de concevoir un programme pouvant être accepté par toutes les maisons d'édition de propriété canadienne et répondant aux besoins de toutes; ils ont reconnu que le PADIÉ y réussissait dans une très grande mesure. Les informateurs clés ont relevé deux atouts principaux du programme qui, selon eux, contribuaient à son efficacité et à sa popularité auprès des intervenants, soit le fait que la majorité des fonds octroyés par le programme le sont par le biais du volet AE qui n'a pas de cible fixe, d'une part, et le professionnalisme et les connaissances spécialisées du personnel affecté au programme, tant au ministère du Patrimoine canadien qu'à l'AELC.

Selon les informateurs clés et les répondants aux sondages, la principale faiblesse du PADIÉ serait le fait que les délais de traitement des demandes et d'octroi des fonds sont longs, par rapport à la diligence nécessaire. Dans le même ordre d'idées, la structure du programme reposant sur des multiples volets et volets auxiliaires a été considérée comme compliquant la présentation des demandes d'aide et la prise de décision. Une prise de décision et l'octroi des fonds dans de meilleurs délais, de même qu'une simplification des processus de présentation des demandes et de compte rendu figurent parmi les améliorations les plus souvent suggérées par les intervenants¹⁴.

¹⁴Il apparaît que les éditeurs qui présentent une demande d'aide préféreraient recevoir les fonds plus rapidement.



4.2.2 Conception du volet Aide aux éditeurs

Le volet AE est reconnu de façon générale et avec justesse comme la pierre angulaire du PADIÉ. Les données disponibles laissent supposer que le PADIÉ a une incidence importante sur les décisions des éditeurs et favorise la production d'ouvrages d'auteurs canadiens. Selon les informateurs clés, les principaux atouts du volet AE sont sa formule objective de financement, le fait que le financement soit discrétionnaire et ne vise pas de cible fixe, sa prévisibilité qui permet aux éditeurs de planifier à long terme et la grande variété de maisons d'édition qui en bénéficient. Bien qu'un certain nombre de caractéristiques du volet AE suscite des appuis variables, notamment les critères d'admissibilité, la formule de calcul du financement basée sur les ventes et le plafonnement de la contribution, nous n'avons relevé aucune raison impérative d'apporter des changements importants à la structure du volet.

Critères d'admissibilité

Les trois quarts des répondants au sondage auprès des éditeurs ont dit que les critères d'admissibilité au volet AE visant l'entreprise étaient appropriés; les petites entreprises étaient plus susceptibles d'avoir une opinion divergente. Un pourcentage moindre des éditeurs (53 %) a jugé que les critères d'admissibilité applicables aux ouvrages étaient appropriés et, à cet égard, il n'y avait pas d'écart significatif selon la taille des entreprises (voir le tableau 17).

D'après les changements que les éditeurs ont suggéré pour le volet AE, les motifs d'insatisfaction en ce qui concerne les critères d'admissibilité applicables aux ouvrages semblent avant tout liés à la récente décision du ministère du Patrimoine canadien d'éliminer les ouvrages d'auteurs étrangers des ouvrages admissibles au programme, décision ayant pour but de rendre la conception de ce volet plus cohérente avec les objectifs stratégiques du Ministère. À la question où on leur demandait de quelle façon le volet AE pourrait être amélioré, près d'un cinquième des éditeurs (18 %) a répondu qu'il faudrait rétablir l'admissibilité des ouvrages d'auteurs étrangers. Dans une moindre mesure, les éditeurs insatisfaits des critères d'admissibilité applicables aux ouvrages étaient d'avis que le volet AE devrait mettre plus précisément l'accent sur les livres ayant une grande valeur culturelle et non pas seulement sur les ouvrages d'auteurs canadiens. Près de 10 % des éditeurs ont suggéré d'améliorer le volet AE en axant le financement sur les ouvrages ayant une grande valeur culturelle ou en restreignant le financement à ces ouvrages.

Tableau 17 : Opinion des éditeurs concernant les critères d'admissibilité au volet AE (n=163)

Énoncé	D'accord	Neutre	Pas d'accord	Ne sait pas OU sans opinion
Les critères d'admissibilité d'une entreprise au volet Aide aux éditeurs sont appropriés.	75 %	6 %	18 %	2 %
Les critères d'admissibilité d'un ouvrage au volet Aide aux éditeurs sont appropriés.	53 %	12 %	31 %	3 %

Source : Sondage auprès des éditeurs.

Formule de financement basée sur les ventes



La plupart des informateurs clés ont approuvé la formule de financement basée sur les ventes en raison de son caractère objectif, mais un petit nombre a fait valoir qu'une telle formule ne tient pas suffisamment compte de la valeur culturelle et a recommandé que l'on introduise des critères d'ordre culturel dans le calcul du financement.

Comme on peut le voir au tableau 18, pour plus des deux tiers des éditeurs, se baser sur les ventes est une bonne façon d'établir le financement fourni par le volet AE. Cependant, certains ont avancé que cette façon de faire n'était peut-être pas compatible avec les objectifs culturels du PADIÉ et du volet AE. Un quart des répondants a déclaré que le financement basé sur les ventes n'était pas compatible avec l'objectif consistant à assurer la production et la commercialisation d'ouvrages d'auteurs canadiens et moins de la moitié a dit que cette façon de faire était conforme aux objectifs liés à la diversité culturelle et à la dualité linguistique. Dans tous les cas, les petites entreprises étaient nettement plus susceptibles que les grandes entreprises de contester ce point. Par ailleurs, les éditeurs francophones étaient nettement plus susceptibles que les éditeurs anglophones d'être d'avis que le financement basé sur les ventes favorise la diversité culturelle et la dualité linguistique, ce qui semble refléter chez les éditeurs francophones une plus forte propension à accepter l'utilisation de moyens axés sur l'industrie de l'édition pour atteindre les objectifs culturels.

À la question portant sur les améliorations qui pourraient être apportées au volet AE, près du cinquième des éditeurs (18 %) a suggéré des changements à l'avantage des petites entreprises; un certain nombre a proposé que l'on abaisse le montant minimal des ventes ou que l'on laisse tomber carrément la formule basée sur les ventes.

Tableau 18 : Opinion des éditeurs concernant la formule de financement basée sur les ventes appliquée pour le volet AE (n=163)				
Énoncé	D'accord	Neutre	Pas d'accord	Ne sait pas OU sans opinion
L'aide basée sur les ventes est une approche appropriée pour le financement offert par le volet Aide aux éditeurs.	68 %	9 %	20 %	3 %
La formule de financement basée sur les ventes n'est pas compatible avec l'objectif visant à assurer la production et la commercialisation d'ouvrages d'auteurs canadiens.	26 %	16 %	54 %	5 %
La formule de financement basée sur les ventes appuie les objectifs de diversité culturelle et de dualité linguistique.	43 %	21 %	27 %	9 %
Source : Sondage auprès des éditeurs.				

Plafonnement des contributions



La contribution maximale pouvant être fournie par le volet AE a également donné lieu à des divergences d'opinion chez les informateurs clés et chez les éditeurs ayant participé au sondage¹⁵. Pour un certain nombre des informateurs clés, le plafond est trop bas, empêchant les entreprises solides ou les entreprises rentables d'avoir une aide et freinant le regroupement des maisons d'édition. Pour d'autres, le plafond est trop élevé, favorisant indûment les entreprises plus importantes ou plus rentables.

On trouve des divergences d'opinion similaires chez les éditeurs (voir le tableau 19), encore que, de façon assez inattendue, ces différences ne soient pas liées à la taille de l'entreprise. Pour un tiers des éditeurs, le fait que le plafond soit fixé à 850 000 \$ freine le regroupement d'entreprises, mais à peu près la même proportion est de l'avis contraire. Un peu plus du quart des éditeurs pense que le volet AE *devrait* être conçu en vue de favoriser le regroupement, les éditeurs francophones étant nettement plus susceptibles de pencher vers cette opinion.

Tableau 19 : Opinion des éditeurs concernant le plafond des contributions appliqué pour le volet AE (n=163)				
Énoncé	D'accord	Neutre	Pas d'accord	Ne sait pas OU sans opinion
Le plafond de 850 000 \$ imposé aux contributions du volet Aide aux éditeurs freine le regroupement des petites maisons d'édition à l'intérieur de l'industrie de l'édition canadienne.	33 %	17 %	35 %	14 %
Le volet Aide aux éditeurs devrait être conçu pour favoriser le regroupement des petites maisons d'édition à l'intérieur de l'industrie de l'édition canadienne.	29 %	13 %	49 %	9 %
Source : Sondage auprès des éditeurs.				

En fin de compte, les divergences d'opinion en ce qui concerne les principales caractéristiques structurelles du volet AE proviennent d'interprétations différentes de l'objectif principal du PADIÉ. Si l'expansion de l'industrie de l'édition est considérée comme le but primordial, l'admissibilité des ouvrages d'auteurs étrangers et l'appui aux entreprises rentables et aux entreprises en croissance sont alors des perspectives qui s'imposent d'elles-mêmes. Par contre, si l'on donne préséance aux objectifs culturels, il peut apparaître plus approprié d'apporter des modifications favorisant les ouvrages ayant une valeur culturelle ou favorisant les petites entreprises (p. ex. élimination de la formule de financement basée sur les ventes, abaissement de la contribution maximale et du montant minimal de ventes requis). Bien qu'une minorité des éditeurs et des informateurs clés ait suggéré que des modifications soient apportées sous ces deux rapports, dans l'ensemble, il ressort de l'évaluation qu'il y a peu de raisons d'apporter des modifications importantes à la structure du volet AE.

¹⁵Soulignons que la contribution maximale peut varier d'un exercice à un autre; en 2003-2004, elle était de 850 000 \$.



4.2.3 Conception du volet Aide à la commercialisation internationale

Un bon nombre d'informateurs clés a identifié le volet ACI comme un autre volet particulièrement réussi du PADIÉ. Les informateurs clés ont fait état de nombreux points forts en ce qui concerne le volet ACI et l'AELC, notamment le fait que le personnel soit efficace, compétent et réceptif, la propension à consulter l'industrie et la diffusion d'une variété d'outils et de renseignements concernant la commercialisation internationale. De fait, les trois quarts des éditeurs ayant présenté une demande d'aide dans le cadre du volet ACI ont déclaré qu'outre les avantages liés au volet ACI, les autres services fournis aux éditeurs par l'AELC étaient précieux.

Néanmoins, tout comme pour le volet AE, les intervenants ont relevé certaines faiblesses dans la conception du volet ACI. En particulier surtout, ils ont exprimé peu d'enthousiasme pour les deux nouveaux volets, soit le Fonds pour le développement de nouveaux marchés (FDNM) et le Fonds pour le développement de l'expertise en exportation (FDEE). Selon les informateurs clés, ces nouveaux volets ont surtout accru le fardeau administratif des éditeurs et de l'AELC. Ils ont souligné que le volet ACI était maintenant assorti de quatre volets auxiliaires, qui ont chacun leur propre procédure pour la présentation des demandes d'aide et leurs propres critères d'admissibilité. En outre, étant donné que, dans le cas des nouveaux volets, le financement est accordé sur la base des projets, l'AELC doit consacrer énormément d'efforts à l'évaluation des demandes d'aide.

Les résultats du sondage auprès des éditeurs présentés au tableau 20 confirment que les deux nouveaux volets n'obtiennent pas un large appui de leurs bénéficiaires escomptés. Si une imposante majorité des éditeurs ayant présenté une demande d'aide dans le cadre du volet ACI pense que le Programme d'aide à la commercialisation des droits à l'étranger (PACDE) et le Programme d'aide à l'exportation (PAE) sont des volets auxiliaires intéressants, ils sont beaucoup moins nombreux à penser la même chose des deux nouveaux volets. La moitié et un peu plus du tiers, respectivement, des éditeurs ont jugé que le FDNM et le FDEE étaient des ajouts intéressants au volet ACI.

Énoncé	D'accord	Neutre	Pas d'accord	Ne sait pas OU sans opinion
Le Programme d'aide à la commercialisation des droits à l'étranger constitue un élément de valeur du volet Aide à la commercialisation internationale.	90 %	5 %	1 %	4 %
Le Programme d'Aide à l'exportation constitue un élément de valeur du volet Aide à la commercialisation internationale.	93 %	3 %	1 %	4 %
Le Fonds pour le développement de nouveaux marchés constitue un ajout de valeur au volet Aide à la commercialisation internationale.	50 %	25 %	14 %	11 %
Le Fonds pour le développement de l'expertise en exportation constitue un ajout de valeur au volet Aide à la commercialisation internationale.	37 %	32 %	15 %	17 %
Les autres services fournis aux éditeurs par l'AELC sont de valeur.	74 %	13 %	3 %	11 %

**Tableau 20 : Opinion des éditeurs concernant la conception du volet ACI (n=109)**

Énoncé	D'accord	Neutre	Pas d'accord	Ne sait pas OU sans opinion
Source : Sondage auprès des éditeurs.				

En ce qui a trait au volet ACI, les personnes interviewées étaient généralement d'avis que l'administration du volet, particulièrement les procédures pour la présentation des demandes d'aide et pour la présentation des rapports, doit être simplifiée. Les informateurs clés ne voyaient pas de raison d'être valable pour les deux nouveaux volets auxiliaires et la plupart d'entre eux ont suggéré que le FDNM et le FDEE soient tout simplement intégrés aux volets auxiliaires plus anciens, soit le PAE et le PACDE. De même, les éditeurs ont fait plusieurs suggestions de changements à apporter au volet ACI, la suggestion la plus fréquente étant de réduire le nombre des volets auxiliaires (12 %) et d'autres étant, par exemple, de simplifier les procédures pour la présentation des demandes d'aide et la présentation des rapports (12 %) et de concentrer les fonds du programme sur les volets auxiliaires PAE et PACDE (8 %).

4.2.4 Conception du volet Aide à l'industrie et aux associations

Un petit nombre d'informateurs clés a fait des commentaires concernant la conception du volet AIA du PADIÉ. Ces informateurs clés ont souligné l'importance d'avoir un volet fournissant du financement aux associations de l'industrie de l'édition pour les activités et les projets collectifs. Un certain nombre d'informateurs clés a souligné que la structure du volet AIA était relativement complexe. Cela peut expliquer le peu d'intérêt pour un certain nombre des cinq volets auxiliaires. Le tableau 21 donne le nombre de demandes d'aide reçues et le nombre de projets financés durant les trois derniers exercices pour quatre des volets auxiliaires du volet AIA. En dehors de l'Appui à la commercialisation et à la promotion, tous les volets auxiliaires sont de très petite envergure. D'après l'information provenant de bases de données qui nous a été fournie pour cette évaluation, il n'y a eu aucune demande de financement au titre du volet Aide à la planification d'entreprise, le nouveau volet auxiliaire introduit en 2003-2004.

**Tableau 21 : Demandes d'aide et projets financés - volet AIA**

Volet	2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	Nombre de demandes reçues	Nombre de projets financés	Nombre de demandes reçues	Nombre de projets financés	Nombre de demandes reçues	Nombre de projets financés
Appui à la commercialisation et à la promotion	72	51	115	59	109	44
Appui au perfectionnement professionnel	15	14	10	9	15	8
Appui à la recherche sur l'industrie de l'édition	5	3	5	2	5	2
Appui aux stages dans l'industrie de l'édition	5	4	11	10	17	4
Total	97	72	141	80	148	58

Source : Base de données du PADIÉ. Le calcul du nombre de projets financés est basé sur le nombre de demandes assorties de la mention « Approuvé » dans la colonne G (Décision).
Les données relatives à l'exercice 2003-2004 sont incomplètes; les nombres ci-dessus ne représentent pas tous les projets ayant reçu une aide financière.

Les informateurs clés étaient d'avis que le volet AIA offre des possibilités considérables qui sont mal exploitées. Ils ont recommandé que l'on clarifie les objectifs de ce volet et que l'on identifie clairement les résultats prévus.

Les réponses au sondage auprès des organisations de l'industrie sont variées¹⁶. Pour une grande majorité des 32 organisations de l'industrie de l'édition ayant présenté une demande d'aide au titre de ce volet du PADIÉ (81 %, n=26), les critères d'admissibilité sont clairs, et pour sensiblement le même nombre (72 %, n=23), le volet AIA répond bien aux besoins des organisations¹⁷. Cependant, un nombre moins élevé (60 %, n=19) était d'avis que l'approche de financement actuelle constitue le meilleur moyen de fournir à l'industrie de l'édition les outils dont elle a besoin pour renforcer la présence et accroître la visibilité des ouvrages d'auteurs canadiens, et la moitié (n=16) était d'avis que tous les volets auxiliaires du volet AIA étaient essentiels (un tiers a donné comme réponse qu'il ne savait pas ou n'a pas donné de réponse, probablement parce que ces organisations

¹⁶Parce que les priorités étaient différentes et à cause des contraintes d'espace, les questions portant sur le volet AIA étaient différentes dans le sondage auprès des éditeurs et dans le sondage auprès de l'industrie. Dans le questionnaire destiné aux éditeurs, les questions portaient sur l'incidence du programme. Les résultats sont analysés au point 4.1.5.

¹⁷Soulignons que 42 organisations de l'industrie de l'édition ont participé au sondage auprès de l'industrie. De ce total, 32 répondants ont déclaré qu'ils avaient présenté une demande d'aide au titre du volet AIA et ont donc été invités à répondre aux questions portant sur la conception de ce volet. Leurs réponses sont présentées dans la présente section. Sur les 42 répondants au sondage auprès de l'industrie, 12 ont déclaré qu'ils avaient présenté une demande d'aide au titre du volet PCA et ont donc été invités à répondre aux questions portant sur la conception de ce volet. Leurs réponses sont présentées au point 4.2.5.



n'étaient pas admissibles au financement fourni par les différents volets auxiliaires). Le tableau 22 donne une présentation détaillée des résultats du sondage.

Tableau 22 : Opinion de l'industrie concernant la conception du volet AIA (n=32)				
Énoncé	D'accord	Neutre	Pas d'accord	Ne sait pas OU sans opinion
Les critères d'admissibilité au volet Aide à l'industrie et aux associations sont clairs.	81 %	9 %	9 %	0 %
Le volet Aide à l'industrie et aux associations répond aux besoins de mon organisation.	72 %	16 %	9 %	3 %
L'approche de financement actuelle constitue le meilleur moyen de fournir à l'industrie de l'édition les outils nécessaires pour renforcer la présence et accroître la visibilité des ouvrages d'auteurs canadiens.	60 %	25 %	9 %	6 %
Tous les volets auxiliaires du volet Aide à l'industrie et aux associations sont essentiels.	50 %	16 %	3 %	31 %
Source : Sondage auprès de l'industrie.				

4.2.5 Conception du volet Projet de la chaîne d'approvisionnement

Un petit nombre d'informateurs clés a formulé des observations sur le volet PCA. La plupart de ces répondants étaient d'avis que c'est un projet important qui devrait, en bout de ligne, conduire à une efficacité accrue de la chaîne d'approvisionnement du livre au Canada. Plusieurs ont souligné que le projet avait déjà contribué à sensibiliser l'industrie de l'édition au besoin de souscrire aux progrès technologiques, notamment en ce qui a trait à l'échange de données informatisées, aux données bibliographiques et aux données des points de vente. Toutefois, des informateurs clés ont également indiqué que le projet est peu connu dans l'industrie de l'édition et un certain nombre a fait valoir que le projet ne répondait pas véritablement au contexte particulier de l'industrie de l'édition du Québec, régie par la loi 51 et par le système de l'office.

Les réponses au sondage auprès des éditeurs appuient fortement ces opinions (voir le tableau 23). Pour les deux tiers des éditeurs ayant présenté une demande d'aide au titre du PCA, les priorités du volet sont claires, et pour un peu plus de la moitié de ces répondants, elles répondaient aux besoins de leur entreprise. Un peu moins de la moitié des répondants a jugé que le volet PCA était un moyen approprié pour rendre le financement disponible à tous les segments de l'industrie de l'édition et que l'approche actuelle de financement constitue le meilleur moyen d'aider les maisons d'édition dans leurs efforts pour renforcer la chaîne d'approvisionnement du livre au Canada. Pour tous les aspects sauf ce dernier, les éditeurs francophones étaient nettement plus susceptibles que les éditeurs anglophones d'être de l'avis contraire. En outre, alors que les deux tiers des éditeurs étaient au courant des activités de *BookNet Canada* et de la Banque de titres de langue française (sans écart sensible dans les taux de réponse selon la langue), seulement 56 % d'entre eux ont jugé que le ministère du Patrimoine canadien était le meilleur organisme pour appuyer ce genre d'activités, les éditeurs francophones étant plus susceptibles d'être de l'avis contraire. Les résultats du sondage auprès des éditeurs indiquent donc que les éditeurs francophones sont plus portés à douter de l'efficacité du volet PCA.



Tableau 23 : Opinion des éditeurs concernant la conception du volet PCA (n=106)

Énoncé	D'accord	Neutre	Pas d'accord	Ne sait pas OU sans opinion
Les priorités du Projet de la chaîne d'approvisionnement sont claires.	64 %	15 %	21 %	0 %
Le Projet de la chaîne d'approvisionnement répond aux besoins de mon entreprise.	55 %	25 %	16 %	5 %
Le financement disponible à tous les segments de l'industrie du livre est approprié pour le Projet de la chaîne d'approvisionnement.	47 %	29 %	15 %	8 %
L'approche actuelle de financement constitue le meilleur moyen d'aider les maisons d'édition dans leurs efforts pour renforcer la chaîne d'approvisionnement du livre au Canada.	46 %	29 %	16 %	9 %
Je connais les activités de BookNet Canada et de la Banque de titres de langue française, et ce qu'elles peuvent apporter à mon entreprise.	63 %	11 %	17 %	8 %
Le ministère du Patrimoine canadien contribue efficacement à appuyer les activités collectives comme BookNet Canada et la Banque de titres de langue française au moyen du Projet de la chaîne d'approvisionnement.	56 %	25 %	4 %	15 %

Source : Sondage auprès des éditeurs.

Les questions posées aux organisations de l'industrie qui avaient présenté une demande d'aide au titre du volet PCA étaient similaires à celles posées aux éditeurs. Sur les 42 répondants au sondage auprès de l'industrie, 12 avaient présenté une demande d'aide au titre du volet PCA et répondu aux questions. Leurs réponses se présentent comme suit.

- ▶ Pour plus de 80 % (n=10), les priorités du volet PCA sont claires.
- ▶ Pour les trois quarts (n=9), le volet PCA répond aux besoins de l'organisation ou de ses membres.
- ▶ Pour plus de 80 % (n=10), l'approche actuelle de financement constitue le meilleur moyen de renforcer la chaîne d'approvisionnement du livre au Canada, et pour le même nombre, le volet PCA constitue un moyen approprié de rendre le financement disponible à tous les segments de l'industrie de l'édition.
- ▶ Pour les deux tiers (n=8), le ministère du Patrimoine canadien contribue efficacement à appuyer les activités collectives visant à renforcer la chaîne d'approvisionnement du livre au Canada.

Très peu de répondants ont suggéré que des modifications soient apportées au volet PCA; ceux qui l'ont fait souhaitaient, le plus souvent, que l'on modifie l'objectif de ce volet auxiliaire ou qu'on le clarifie (n=12).

4.2.6 Exécution du programme par le ministère du Patrimoine canadien

Pour ainsi dire, tous les informateurs clés étaient d'avis que le ministère du Patrimoine canadien est l'organisation fédérale la plus appropriée pour exécuter le PADIÉ. Ils ont souligné que le Ministère a de nombreux atouts par rapport aux autres agents d'exécution possibles, notamment ses 25 années d'expérience dans l'administration du programme, une vaste connaissance de la politique culturelle



et, en particulier, de l'industrie de l'édition, des liens bien établis avec l'industrie de l'édition et des mécanismes favorisant la transparence et la reddition de comptes. Industrie Canada, l'organisation que les informateurs clés ont mentionné comme étant la solution de rechange la plus susceptible d'être envisagée, a été rejetée, même par les informateurs clés qui appuyaient une orientation plus accentuée du programme en faveur d'une expansion de l'industrie de l'édition, sous le prétexte que ce ministère risquerait de négliger ou de perdre de vue la dimension culturelle du PADIÉ. Les autres agents d'exécution possibles, tels que les gouvernements des provinces, le secteur privé et le secteur bénévole, ont également été rejetés en raison, respectivement, de leur manque d'envergure nationale et internationale, de leur capacité limitée et du risque de conflit d'intérêts. Les informateurs clés ont indiqué qu'étant donné les atouts que le ministère du Patrimoine canadien leur paraissait avoir et les lacunes qu'ils entrevoyaient chez les autres agents d'exécution possibles, ils ne voyaient aucune raison pour que le PADIÉ ne soit plus de la responsabilité du Ministère.

Les résultats du sondage auprès des éditeurs et ceux du sondage auprès de l'industrie ne donnent guère de raisons d'appuyer une modification visant l'exécution du programme. Les éditeurs étaient d'avis en grande majorité que le personnel du ministère du Patrimoine canadien est bien informé (84 %) et que l'information qu'il fournit sur le programme est claire (80 %), et presque autant (71 %) étaient d'avis que la documentation du programme est facile à suivre. Dans l'ensemble, les deux tiers étaient d'avis que le Ministère est l'organisation fédérale la plus appropriée pour exécuter le volet AE, et un pourcentage similaire des répondants ayant présenté une demande d'aide au titre du volet PCA était d'avis que le ministère du Patrimoine canadien est l'organisation fédérale la plus appropriée pour exécuter ce volet (voir le tableau 24). Parmi les organisations ayant répondu au sondage auprès de l'industrie, près de 80 % (n=25) de celles ayant présenté une demande d'aide au titre du volet AIA étaient d'avis que le ministère du Patrimoine canadien est l'organisation fédérale la plus appropriée pour exécuter ce volet, et 11 des 12 organisations ayant présenté une demande d'aide au titre du volet PCA étaient d'avis que le Ministère est l'organisation fédérale la plus appropriée pour exécuter ce volet.

Tableau 24 : Opinion des éditeurs concernant l'exécution du PADIÉ par le ministère du Patrimoine canadien

Énoncé	D'accord	Neutre	Pas d'accord	Ne sait pas OU sans opinion
Ensemble des répondants (n=163)				
Le personnel du ministère du Patrimoine canadien avec qui je fais affaire est bien informé.	84 %	10 %	3 %	3 %
L'information concernant le PADIÉ fournie par le personnel du ministère du Patrimoine canadien est claire.	80 %	8 %	10 %	2 %
La documentation relative au programme est facile à utiliser.	71 %	17 %	9 %	3 %
Le ministère du Patrimoine canadien est le meilleur organisme fédéral pour administrer le volet Aide aux éditeurs.	67 %	18 %	6 %	10 %
Demandeurs d'aide PCA seulement (n=106)				
Le ministère du Patrimoine canadien est le meilleur organisme fédéral pour administrer le volet Projet de la chaîne d'approvisionnement.	65 %	21 %	4 %	10 %

Source : Sondage auprès des éditeurs.



4.2.7 Exécution du programme par l'AELC

Fondée en 1972, l'AELC est un groupe consultatif à but non lucratif agissant auprès du gouvernement fédéral; depuis 1985, année où l'organisme a accepté d'être responsable de l'administration du volet ACI du PADIÉ, l'AELC remplit ses fonctions actuelles¹⁸. L'AELC reçoit également des fonds du ministère du Patrimoine canadien pour appuyer d'autres activités, services et programmes divers, incluant des outils de promotion, des stands collectifs et des activités collectives pour la participation aux salons sur les droits, l'élaboration de profils de marchés d'exportation et d'autres documents donnant de l'information sur les marchés, des activités de perfectionnement professionnel et la publication de communiqués et de catalogues portant sur l'industrie de l'édition. Tout au long des années 90 jusqu'en 2001-2002, les contributions versées par le PADIÉ à l'AELC ont été de l'ordre de 3 millions de dollars à 3,5 millions de dollars par année¹⁹. En 2002-2003, l'AELC a reçu 4,8 millions de dollars du PADIÉ.

L'exécution du volet ACI du PADIÉ par l'AELC n'a pas été appuyée unanimement par les informateurs clés. La moitié environ des informateurs clés ayant participé aux interviews était d'avis que l'AELC devrait continuer à exécuter les divers volets auxiliaires du volet ACI. Ces répondants ont souligné les nombreux points forts de l'AELC, notamment le fait que le personnel soit bien informé et réceptif, que les coûts d'administration soient relativement faibles, que l'AELC soit soucieuse de répondre aux besoins de l'industrie de l'édition et que les résultats du volet ACI géré par l'AELC soient positifs. Cependant, un petit nombre d'informateurs clés a appuyé le transfert du volet auxiliaire PAE au ministère du Patrimoine canadien. Les répondants en faveur de ce transfert ont fait valoir qu'étant donné que le volet PAE utilise une formule de financement, il serait relativement facile et en même temps plus efficace (en raison particulièrement du faible montant que cela représente) que ce soit le ministère du Patrimoine canadien qui l'exécute, par exemple en intégrant le volet PAE au volet AE. Les difficultés entrevues en vertu de cette approche tenaient, d'abord, à ce que le Ministère est réputé être plus lent que l'AELC à fournir le financement aux éditeurs²⁰, et aussi, à ce que les éditeurs pourraient penser que le programme risquerait davantage d'être touché par d'éventuelles réductions budgétaires. Un autre empêchement est le fait que le financement fourni au titre du volet AE est basé sur les résultats antérieurs des éditeurs, alors que le financement fourni au titre du volet ACI est basé sur la planification des éditeurs pour les années à venir.

¹⁸Association pour l'exportation du livre canadien. *Forging Ahead: 2002-2005 Business Plan*.

¹⁹Association pour l'exportation du livre canadien. *Historical Background on BPIDP's Contributions to AECB*, mise à jour, 11 novembre 2003.

²⁰Selon les répondants, une fois que l'Association a reçu les fonds du ministère du Patrimoine canadien, l'AELC fournit le financement plus rapidement que le Ministère. Selon les informateurs clés, les retards dans le déboursement des fonds du volet ACI sont dus au fait que l'AELC doit présenter une demande au ministère du Patrimoine canadien pour obtenir les fonds qu'elle verse aux éditeurs.



Même si un certain nombre d'informateurs clés a adopté des positions fermes, les résultats du sondage auprès des éditeurs ne justifient guère que des changements soient apportés à la structure d'exécution du volet ACI. Comme on peut le voir au tableau 25, plus de 80 % des éditeurs ayant présenté une demande d'aide au titre du volet ACI étaient d'avis que le personnel de l'AELC était bien informé, et un pourcentage presque équivalent était d'avis que l'information sur le volet ACI fournie par le personnel de l'AELC était claire. Par ailleurs, près des deux tiers étaient d'avis que l'AELC était la meilleure organisation fédérale pour administrer le volet ACI. Ces résultats sont très similaires à ceux des sondages concernant l'exécution du programme par le ministère du Patrimoine canadien.

Énoncé	D'accord	Neutre	Pas d'accord	Ne sait pas OU sans opinion
Le personnel de l'AELC avec qui je fais affaire est bien informé.	82 %	7 %	4 %	8 %
L'information concernant le volet Aide à la commercialisation internationale fournie par le personnel de l'AELC est claire.	77 %	14 %	5 %	5 %
L'AELC est le meilleur organisme pour administrer le volet Aide à la commercialisation internationale.	65 %	18 %	8 %	11 %

Source : Sondage auprès des éditeurs.

Il convient de souligner ici que, dans un rapport soumis au ministère du Patrimoine canadien en 1998, on examinait la possibilité d'utiliser divers modèles de prestation de services pour les programmes fédéraux visant l'industrie de l'édition²¹. Ce rapport examinait l'exécution actuelle du PADIÉ par le ministère du Patrimoine canadien et l'AELC, et aussi l'exécution actuelle des programmes de subventions globales par le Conseil des arts du Canada. En bout de ligne, le rapport ne donnait pas de raison justifiant un changement structurel majeur en ce qui a trait à l'exécution des programmes, étant donné que ces programmes sont de faible envergure, que les structures administratives actuelles fonctionnent bien et qu'il est probable que l'industrie de l'édition exprimerait de vives objections. Notre évaluation n'a fait aucune constatation allant à l'encontre des conclusions de cette étude antérieure.

4.2.8 Chevauchement

En dehors du PADIÉ, il y a divers autres programmes et formes d'aide fournis par le gouvernement fédéral et par les gouvernements des provinces pour appuyer les activités des éditeurs et de l'industrie de l'édition. Au niveau du gouvernement fédéral, le Conseil des arts du Canada administre le deuxième plus important programme d'aide financière à l'intention des maisons d'édition de propriété canadienne (le PADIÉ étant le plus important). En 2002-2003, le Conseil des arts du Canada a fourni pour environ 10 millions de dollars de subventions aux éditeurs, ce qui

²¹Nicholas Sidor Consultant, en association avec Hawkestone Communications and Public Affairs, Communications MDR et James Armstrong and Associates. *Alternative Service Delivery (ASD) Models for Book Publishing Programs: Final Report*, Ottawa, ministère du Patrimoine canadien, novembre 1998.



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada

représente le quart du budget du PADIÉ. Cependant, contrairement au PADIÉ qui finance tous les éditeurs répondant aux critères d'admissibilité selon une formule basée sur leurs ventes sans égard au mérite littéraire ou à la valeur culturelle des publications, le Conseil des arts du Canada évalue les demandes de subvention en fonction de plusieurs critères artistiques et professionnels, tels que la qualité générale du programme de publication, sa contribution à la littérature canadienne et l'excellence professionnelle.

En raison des critères d'admissibilité et de sélection qu'il applique, le Conseil des arts du Canada finance un certain nombre d'éditeurs qui ne reçoivent pas de fonds au titre du PADIÉ (et vice versa), bien qu'un certain nombre d'éditeurs puissent recevoir du financement des deux sources²². Un petit nombre d'informateurs clés était d'avis que le fait que le PADIÉ accorde depuis peu une priorité plus importante à ses objectifs culturels atténuait dans une certaine mesure la différence majeure entre le PADIÉ et le Conseil des arts du Canada. Cependant, la majorité des informateurs clés était d'avis que le fait que les objectifs et les approches du PADIÉ et du Conseil des arts du Canada soient différents faisait que ces deux sources de financement se complétaient, plutôt qu'elles ne faisaient double emploi. Toutefois, si le PADIÉ en venait à introduire des critères culturels pour déterminer le financement, ce programme commencerait manifestement à chevaucher celui du Conseil des arts du Canada.

Outre les programmes de subventions du Conseil des arts du Canada, le gouvernement fédéral donne des subventions pour les publications savantes par l'entremise du programme Aide aux publications savantes de la Fédération canadienne des sciences humaines et sociales. Par ailleurs, divers programmes d'Industrie Canada et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (devenu récemment Affaires étrangères Canada et Commerce international Canada) sont accessibles aux éditeurs (ainsi qu'aux autres industries culturelles). Au niveau des provinces, toutes les provinces offrent un appui à l'industrie de l'édition par l'entremise de leur ministère de la Culture ou de leur Conseil des arts, sous la forme de subventions axées sur les projets ou de subventions globales. À l'instar de ce qu'offre le Conseil des arts du Canada, les programmes de subventions des provinces tendent à appuyer la publication d'ouvrages ayant une valeur littéraire ou culturelle importante. Trois provinces, soit le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique, ont un régime de crédit d'impôt remboursable à l'intention des éditeurs.

Le Québec a une approche particulière pour ce qui est de l'appui à l'industrie de l'édition et aux industries culturelles en général. Depuis 1995, la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) dispose d'une variété de mesures pour favoriser le développement des industries culturelles et de l'industrie des communications québécoises. La SODEC administre des subventions destinées aux maisons d'édition de propriété québécoise, notamment le Programme d'aide à l'édition, qui ressemble au PADIÉ en plus petit et dont les critères d'admissibilité applicables aux ouvrages sont plus rigoureux. La SODEC administre également un programme

²²Bien qu'il soit possible d'établir le nombre d'éditeurs recevant du financement à la fois du PADIÉ et du Conseil des arts du Canada, il est difficile, voire impossible, d'évaluer quantitativement dans quelle mesure les deux programmes se chevauchent. Cela tient à ce que les deux programmes fournissent un financement global que les éditeurs utilisent pour diverses activités opérationnelles, plutôt que pour des fins spécifiques.



d'aide à l'exportation à l'intention des industries culturelles de la province et diverses mesures fiscales, telles que le crédit d'impôt remboursable (mentionné plus haut) à l'intention des éditeurs ou encore les prêts et les prêts garantis. Par ailleurs, le Québec est la seule province au Canada ayant une loi et des règlements encadrant le commerce du livre, la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* (D 8.1). La Loi permet l'accessibilité au livre dans toutes les régions du Québec et a permis l'éclosion, entre autres, d'un réseau de librairies indépendantes.

Bien que diverses autres formes d'aide soient à la disposition des éditeurs tant au niveau fédéral qu'au niveau des provinces, le PADIÉ est unique à plusieurs égards, notamment en raison de l'importance des ressources auxquelles il donne accès, du fait qu'il appuie les activités collectives aussi bien que les entreprises prises individuellement, et du fait qu'il appuie l'édition scolaire. Comparativement aux programmes du Conseil des arts du Canada, qui sont certainement de tous les programmes d'aide disponibles aux éditeurs ceux qui sont le plus similaires au PADIÉ, ce dernier se distingue par son objectif et par son approche de financement basée sur les ventes. Bien que les bénéficiaires du PADIÉ interviewés aient dit qu'ils recevaient des fonds de diverses sources, tous étaient d'avis que le PADIÉ est, de loin, leur principale source de financement.

4.2.9 Solutions de rechange

Une des principales questions soulevées dans cette évaluation était de savoir s'il y avait des solutions de rechange possibles qui seraient plus efficaces ou moins coûteuses que le PADIÉ; pour le savoir, nous avons examiné les mesures prises ou envisagées au Canada et à l'étranger.

Les politiques d'appui à une industrie peuvent se traduire par des programmes axés sur l'offre ou sur la demande. Le PADIÉ est essentiellement axé sur l'offre. Par contre, en Europe, les deux principaux instruments de politique visant l'industrie de l'édition, soit l'établissement d'un prix fixe et l'abaissement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour les livres, sont axés sur la demande. L'établissement d'un prix fixe pour les livres, ou fixation du prix de détail, est une mesure couramment utilisée dans les pays de l'Union européenne (UE). En 2004, seuls la Belgique, le Luxembourg, la Suède, l'Irlande, la Finlande et le Royaume-Uni n'avaient pas mis en place un tel système. Avec la fixation du prix de détail, les prix sont établis par la loi ou par des accords commerciaux privés conclus par les principaux intervenants et aucun détaillant n'est autorisé à vendre les livres à un prix inférieur au prix fixé. Un tel système ne peut être appliqué au Canada parce que cela irait à l'encontre de la législation sur la concurrence²³.

Le deuxième instrument de politique largement utilisé en Europe, l'abaissement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour les livres, est sensiblement l'équivalent de la taxe sur les produits et services (TPS) canadienne; il s'agit d'une taxe sur une dépense de consommation finale. La demande de livres étant sensible au prix, les pays d'Europe utilisent l'abaissement de la TVA comme une mesure axée sur la demande visant à stimuler l'achat de livres. Tous les pays membres

²³Les principales exceptions relevées dernièrement sont la réglementation visant les loyers (en bonne partie abandonnée) et certains produits alimentaires de base (p. ex., le lait), et de façon générale, au début des années 80, le contrôle des salaires et des prix.



de l'UE appliquent une TVA réduite aux livres; au Royaume-Uni et en Irlande, la TVA sur les livres est nulle. Bien qu'un certain nombre des informateurs clés et des répondants aux sondages aient suggéré que, pour les ouvrages d'auteurs canadiens, on élimine la TPS à titre de mesure complémentaire au PADIÉ, cette option, tout comme la fixation du prix de détail, a peu de chance d'être envisagée dans le contexte canadien actuel²⁴.

Par conséquent, aucun de ces deux principaux instruments de politique utilisés pour aider l'industrie de l'édition en Europe ne constitue une solution de rechange réaliste pour le Canada. Au Canada, le débat sur les autres options possibles porte essentiellement sur les mesures visant à offrir aux éditeurs un accès accru au financement. La petite taille et la rentabilité généralement faible des maisons d'édition de propriété canadienne, attribuable en partie à la concurrence venant des éditeurs étrangers qui peuvent amortir leurs coûts sur leur marché national, de même que le manque de capitaux, le marché potentiel restreint d'un certain nombre des ouvrages publiés et les difficultés d'accès aux marchés étrangers freinent l'autofinancement et l'investissement à partir des sources conventionnelles de capitaux²⁵. En conséquence, contrairement aux autres industries qui ont recours au capital social et au financement par emprunt comme principale source de capitaux, l'industrie de l'édition canadienne doit, depuis des années, s'appuyer en bonne part sur l'aide gouvernementale. Les mesures visant à accroître l'accès au financement pour les éditeurs, comme les crédits d'impôt remboursables ou les programmes de prêts subventionnés, présentent donc un intérêt particulier. Pour la plus grande part, ces mesures n'ont pas été envisagées comme des solutions de rechange au PADIÉ, mais plutôt comme des mesures supplémentaires ou complémentaires.

Le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique ont déjà un régime de crédit d'impôt remboursable à l'intention des éditeurs; par ailleurs, la possibilité d'offrir un crédit d'impôt à l'investissement remboursable (CIIR) a été examinée de façon approfondie par le gouvernement fédéral à l'occasion d'une étude effectuée en 1995 pour le ministère du Patrimoine canadien²⁶. L'étude soulignait qu'étant donné que le CIIR est calculé en pourcentage des coûts de prépublication, cela contribuerait à réduire les coûts liés à la préparation d'un ouvrage en vue de sa publication et jouerait donc directement dans un domaine où les éditeurs canadiens sont désavantagés. Par ailleurs, le CIIR a l'avantage d'être assorti de coûts d'administration peu élevés puisque ceux-ci font partie du processus de déclaration et de détermination de l'impôt. Le CIIR n'est aussi soumis à aucun plafonnement du fait que toutes les activités admissibles y ont droit

²⁴Dans son rapport de juin 2000 (*Le défi du changement : étude de l'industrie canadienne du livre*), le Comité permanent du patrimoine canadien recommandait que le ministère du Patrimoine canadien et le ministère des Finances examinent l'incidence de la TPS sur l'industrie de l'édition, sur les ventes de livres et sur la lecture au Canada, afin de déterminer quels seraient les effets de l'élimination de la TPS.

²⁵Satya Poddar et Morley English. Tax Policy Services, Ernst and Young. *Le financement privé de l'édition canadienne : mesures en vigueur et options pour l'avenir*, préparé pour le ministère du Patrimoine canadien, mai 1995.

²⁶Satya Poddar et Morley English. Tax Policy Services Group, Ernst and Young. *Le financement privé de l'édition canadienne : mesures en vigueur et options pour l'avenir*, préparé pour le ministère du Patrimoine canadien, mai 1995.



systématiquement, ce qui signifie qu'il y a moins de restrictions à la croissance. Cependant, le CIIR exclut les maisons d'édition sans but lucratif et, s'il devait être réservé aux maisons d'édition de propriété canadienne, il pourrait s'avérer un irritant, vu sous l'angle des conventions fiscales internationales basées sur la non-discrimination.

Les programmes de prêts sont un autre moyen pouvant être utilisé pour accroître l'accès des éditeurs au financement privé. En 1998, en partenariat avec la Banque Royale du Canada, le ministère du Patrimoine canadien a mis sur pied le Programme de prêts aux éditeurs de livres (PPEL) pour aider les éditeurs canadiens à avoir accès ou à accroître leur accès aux prêts bancaires. En vertu du PPEL, le gouvernement fédéral versait une contribution remboursable pour garantir une part des marges de crédit octroyées aux éditeurs, tandis que la Banque Royale s'était engagée à accroître ses prêts aux éditeurs, jusqu'à concurrence de 20 millions de dollars. Le PPEL a pris fin en 2002. L'examen du PPEL a souligné que, bien que le programme ait eu une incidence positive sur les bénéficiaires, il n'a pas atteint les résultats prévus pour ce qui est du volume des prêts et du nombre des clients bénéficiaires, principalement parce que ses critères d'admissibilité et ses critères financiers ont conduit au rejet de quelque 130 demandes sur les 213 bénéficiaires du PADIÉ qui auraient pu être admissibles²⁷.

Dans le sondage, les éditeurs devaient indiquer leur degré d'appui à diverses mesures autres que le PADIÉ pour aider les maisons d'édition de propriété canadienne, la plupart de ces mesures ayant pour but d'offrir un accès accru à des fonds de roulement. Le tableau 26 présente les résultats du sondage. Les éditeurs se sont montrés très enthousiastes vis-à-vis de la possibilité d'instaurer le CIIR ou les prêts sans intérêt pour faciliter le transfert de propriété aux employés ou aux membres de la famille. Ils l'étaient moins relativement aux programmes de prêts subventionnés, aux programmes de prêts garantis et aux rabais consentis aux consommateurs à l'achat de livres canadiens.

Mesure	Appui
Crédit d'impôt à l'investissement remboursable	70 %
Prêts sans intérêt pour faciliter le transfert de propriété aux employés ou aux membres de la famille	70 %
Programme de prêts subventionnés	57 %
Programme de prêts garantis	49 %
Rabais consentis aux consommateurs à l'achat de livres canadiens	35 %

Source : Sondage auprès des éditeurs.

Globalement, notre évaluation n'a pas trouvé d'appui en faveur du remplacement du PADIÉ par une solution de rechange; par contre, elle a révélé une préférence pour des mesures qui viendraient compléter le PADIÉ en répondant à des préoccupations bien particulières, telles que

²⁷Étude Économique Conseil. *Examen du Programme de prêts aux éditeurs de livres (PPEL). Rapport final*, octobre 2002.



l'accès au financement ou la relève. Quoiqu'il en soit, aucune des solutions de rechange possibles ne nous est apparue plus efficace ou moins coûteuse, à l'exception toutefois de la réduction des exigences administratives du programme et (ou) d'une intégration des volets, point qui est de nouveau exposé dans la conclusion de ce rapport.

4.2.10 Efficacité administrative

Selon les données que nous a fournies le ministère Patrimoine canadien, chaque dollar de contribution coûte environ 3,4 ¢ au PADIÉ. Le tableau 27 montre que les coûts administratifs du programme ont évolué au cours des cinq dernières années.

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Administration	451	505	680	1 058	1 193
Contribution totale	30 684	32 027	34 372	38 862	35 584
Coût engagé pour fournir 1 \$ de financement	1,5¢	1,6¢	2,0¢	2,7¢	3,4¢

Source : Base de données du PADIÉ, 22 mars 2004.

En comparaison, pour trois programmes dans le domaine des arts exécutés par le ministère du Patrimoine canadien, les coûts administratifs sont de l'ordre de 13 ¢ par dollar octroyé (Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens), de 7 ¢ (Présentation des arts Canada) et de 2 ¢ (Espaces culturels Canada)²⁸.

4.3 Pertinence et raison d'être

Cette section présente les résultats de l'évaluation relativement à la pertinence du programme et à sa raison d'être.

4.3.1 Concordance avec les objectifs stratégiques du Ministère et les priorités du gouvernement fédéral

Le PADIÉ vise à répondre à trois des quatre objectifs stratégiques du ministère du Patrimoine canadien²⁹ :

- ▶ Contenu canadien – promouvoir la création, la diffusion et la préservation d'une diversité d'œuvres, d'histoires et de symboles culturels canadiens reflétant notre passé et témoignant de nos valeurs et de nos aspirations

²⁸Prairie Research Associates. *Évaluation formative conjointe Présentation des arts Canada, Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens et Présentation des arts Canada*, rapport préparé pour le ministère du Patrimoine canadien, septembre 2003.

²⁹Demande de propositions.



- ▶ Participation et engagement dans le domaine culturel – promouvoir l'accès et la participation à la vie culturelle canadienne
- ▶ Rapprochement – promouvoir et renforcer les liens entre les Canadiens et favoriser une compréhension approfondie entre les diverses collectivités.

Les gestionnaires du programme ont souligné que, lorsque les objectifs du Ministère ont été modifiés au cours des dernières années pour mettre davantage l'accent sur la culture et la diversité, les objectifs du PADIÉ ont été alignés sur ceux-ci dans une proportion plus importante qu'auparavant. Cette nouvelle orientation est reflétée dans les modifications apportées aux critères du programme, en particulier par l'élimination des ouvrages d'auteurs étrangers des critères d'admissibilité. Le principal objectif du PADIÉ consistant à assurer le choix et l'accessibilité des ouvrages d'auteurs canadiens va tout à fait dans le sens des objectifs stratégiques du Ministère et de son objectif économique ou de son objectif pour l'industrie de l'édition, et, dans la mesure où il est perçu comme un moyen d'atteindre cette fin, il est aussi en accord avec l'approche générale du Ministère en matière d'appui aux industries culturelles.

Quant à la question de savoir si le PADIÉ correspond aux priorités du gouvernement fédéral, nous avons relevé de nombreuses indications que c'est toujours le cas. En 2001, dans le cadre de l'initiative Un avenir en art, le gouvernement fédéral a annoncé un investissement additionnel de 28 millions de dollars sur trois ans pour améliorer le PADIÉ.

4.3.2 Défis actuels et nécessité du PADIÉ

Dans de nombreuses études et de nombreux rapports, il a été longuement question des défis que doit relever l'industrie de l'édition canadienne. Ces défis incluent notamment une vive concurrence de la part des éditeurs étrangers (y compris sur le terrain des ouvrages d'auteurs canadiens s'avérant des succès de librairie), le fait que le marché de détail au Canada anglais soit dominé par une chaîne, un fonds de roulement insuffisant et un accès difficile au financement, les progrès technologiques, la diminution des budgets des institutions et la relève.

Les informateurs clés sont d'avis que le PADIÉ répond du mieux qu'il peut à ces défis et qu'il est particulièrement important à cet égard. Cependant, ils ont également souligné qu'un bon nombre des problèmes structurels auxquels l'industrie de l'édition fait face, tels que la situation du marché de détail, ne relèvent pas du PADIÉ. Le fait que le PADIÉ ait une capacité limitée de régler les problèmes structurels de l'industrie de l'édition peut expliquer que des pourcentages étonnamment faibles de répondants au sondage auprès des éditeurs (60 %) et au sondage auprès de l'industrie (55 %) aient jugé que la structure du PADIÉ est adaptée aux besoins du contexte actuel, même si une majorité considérable de répondants (90 % ou plus) est d'avis que le PADIÉ et chacun de ses volets correspondent toujours à un besoin. La seule exception est le pourcentage relativement plus faible (71 %) d'éditeurs ayant jugé que le PCA correspond toujours à un besoin.

Toutefois, les intervenants ont été quasiment unanimes à dire que, bien qu'on ne puisse attendre du PADIÉ qu'il règle les problèmes structurels et autres de l'industrie de l'édition canadienne, celui-ci continue d'être nécessaire si l'on veut atteindre son objectif principal, c.-à-d. assurer le choix et l'accessibilité des ouvrages d'auteurs canadiens. Les données recueillies pour cette évaluation laissent clairement supposer que, sans le PADIÉ et, en particulier, sans le volet AE, il



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada

y aurait un ralentissement marqué de l'activité des maisons d'édition de propriété canadienne dont une diminution du nombre des maisons d'édition de propriété canadienne et une diminution du nombre des ouvrages d'auteurs canadiens publiés, particulièrement des ouvrages de littérature générale et des livres pour enfants. Si l'objectif du PADIÉ consistant à assurer le choix et l'accessibilité des ouvrages d'auteurs canadiens demeure primordial, le programme répond toujours à un besoin manifeste et continu.



5.0 Conclusions et recommandations

Cette dernière section résume les résultats de l'évaluation en fonction des trois principales questions étudiées, tire les conclusions et formule des recommandations.

Incidence du programme

Le PADIÉ a eu une incidence marquée sur la production et sur les ventes d'ouvrages d'auteurs canadiens

Les données recueillies lors de cette évaluation permettent de conclure que le financement fourni par le PADIÉ contribue à l'atteinte de l'objectif culturel principal du programme, qui est d'assurer un choix d'ouvrages d'auteurs canadiens et l'accès à de tels ouvrages. Depuis trois décennies que le programme est en vigueur, l'industrie de l'édition de propriété canadienne s'est développée et a atteint sa pleine maturité, favorisant l'essor et la diversification de la littérature canadienne.

Le succès du programme par rapport à son objectif culturel est dû en bonne part à son volet Aide aux éditeurs (AE). Les fonds octroyés dans le cadre du PADIÉ ont nettement favorisé la publication d'un nombre accru d'ouvrages d'auteurs canadiens et le financement à long terme fourni par le volet AE a conduit à la production d'un plus grand nombre d'ouvrages d'auteurs canadiens. Si l'on en juge par leurs ventes, ces livres trouvent manifestement un marché tant au Canada qu'à l'étranger.

L'analyse des données souligne, en outre, un certain nombre de différences marquées entre les genres d'ouvrages publiés par les maisons d'édition recevant des fonds du PADIÉ, les maisons d'édition canadiennes ne recevant pas de tels fonds et les maisons d'édition étrangères. En fait, les maisons d'édition bénéficiaires du PADIÉ contribuent largement à la production de livres considérés comme ayant une valeur culturelle, soit les livres pour enfants, les livres de littérature générale et les manuels scolaires. La catégorie des livres de littérature générale, qui comprend les livres de poche à grande diffusion et les publications commerciales à couverture souple et à couverture rigide, représente près de la moitié des ouvrages d'auteurs canadiens publiés par des maisons d'édition bénéficiaires du PADIÉ; la part équivalente est beaucoup moindre dans la production des maisons d'édition canadiennes non bénéficiaires du PADIÉ et dans celle des maisons d'édition étrangères. Il est clair que les maisons d'édition bénéficiaires du PADIÉ produisent la grande majorité des livres de littérature générale (65 %) et des livres pour enfants (70 %), et près de 40 % des manuels scolaires d'auteurs canadiens publiés au Canada. Cela porte à croire qu'en l'absence du PADIÉ, la publication d'ouvrages d'auteurs canadiens pourrait décliner, très certainement pour ce qui est des livres de littérature générale et des livres pour enfants et probablement aussi dans le cas des manuels scolaires.

Les données disponibles permettent de conclure que le PADIÉ a eu une incidence positive sur le nombre d'ouvrages d'auteurs canadiens publiés, ce qui est un indicateur du choix et de l'accessibilité de ces ouvrages.



Le PADIÉ a également contribué à accroître la diversité au sein de l'industrie de l'édition canadienne. Contrairement à ce que l'on pouvait observer il y a une trentaine d'années, le Canada a maintenant une industrie de l'édition en pleine maturité, représentative des diverses régions du pays, produisant des ouvrages dans les deux langues officielles et couvrant une variété de genres. Les données analysées soulignent que le nombre des éditeurs de langue officielle minoritaire a augmenté, passant de sept à 13 durant la dernière décennie, et que deux éditeurs autochtones sont des bénéficiaires à long terme du volet AE.

Le PADIÉ a eu un succès mitigé pour ce qui est de favoriser l'essor d'une industrie de l'édition canadienne solide et viable

Le succès du PADIÉ a été moindre en ce qui a trait à son objectif économique secondaire, soit favoriser l'essor d'une industrie de l'édition canadienne solide et viable, si la viabilité est mesurée par le degré d'autonomie ou de rentabilité. Bien que le programme ait contribué à assurer la stabilité des maisons d'édition de propriété canadienne, de même qu'à augmenter le nombre et à faire croître le chiffre d'affaires et les ventes des bénéficiaires à long terme du PADIÉ, il n'a généralement pas réussi à les rendre autonomes. Sans le volet Aide aux éditeurs, la plupart des maisons d'édition auraient probablement des marges bénéficiaires négatives. Si l'objectif du PADIÉ est d'en arriver à ce que l'industrie de l'édition canadienne devienne autonome, alors le programme n'est pas une réussite et, compte tenu des difficultés structurelles auxquelles font face les maisons d'édition de propriété canadienne, il n'est pas près de l'être. Les évaluations du programme faites en 1984, en 1986 et en 1992 avaient déjà souligné que, si le PADIÉ contribuait effectivement à favoriser la viabilité des maisons d'édition de propriété canadienne, il n'avait nullement amélioré leur rentabilité.

Les données analysées au cours de l'évaluation soulignent l'existence d'une dissonance entre l'objectif du programme consistant à favoriser l'essor d'une industrie de l'édition canadienne solide et viable, et l'augmentation du nombre des bénéficiaires du PADIÉ qui, pour la plupart, affichent une très faible rentabilité. Cela soulève une question sur laquelle il faudrait se pencher. À l'avenir, les données recueillies et l'analyse effectuée devront viser à déterminer si les stratégies du programme qui ont contribué à faire augmenter le nombre des bénéficiaires ne vont pas à l'encontre de l'objectif du programme consistant à favoriser l'essor d'une industrie de l'édition canadienne solide et viable; elles devront aussi viser à établir dans quelle mesure le nombre important de bénéficiaires a contribué à accroître la diversité du contenu canadien des livres. Pour appuyer une telle analyse, il faudra recueillir des données sur le contenu des ouvrages publiés par les bénéficiaires du programme.

Les ventes à l'exportation d'ouvrages d'auteurs canadiens réalisées par les maisons d'édition bénéficiaires du PADIÉ sont considérablement plus élevées que celles des maisons d'édition non bénéficiaires du PADIÉ et que celles des maisons d'édition étrangères. Durant la dernière décennie, les ventes à l'exportation des bénéficiaires de l'Aide à la commercialisation internationale (ACI) ont augmenté de 230 %, passant de 28,2 millions de dollars à 95,8 millions de dollars. Durant la même décennie, les ventes de droits à l'étranger des bénéficiaires de l'ACI ont augmenté de 448 %, passant d'environ 1,8 million de dollars, en 1993-1994, à 9,9 millions de dollars, en 2002-2003. Malheureusement, comme il n'est pas possible d'établir de comparaison avec les ventes à l'exportation des maisons d'édition bénéficiaires du PADIÉ ne recevant pas de



fonds du volet ACI, on ne peut pas tirer des conclusions solides. Néanmoins, les recherches antérieures démontrent que les ventes à l'exportation et les ventes de droits à l'étranger jouent un rôle important pour ce qui est de la rentabilité des maisons d'édition.

Les données sont limitées quant à l'incidence de certains volets

La structure reposant sur des volets auxiliaires multiples et les liens parfois ténus entre les activités admissibles à un financement et l'objectif général du volet Aide à l'industrie et aux associations (AIA) compliquent beaucoup l'évaluation de l'atteinte des objectifs. Par ailleurs, il est trop tôt pour évaluer dans quelle mesure le Projet de la chaîne d'approvisionnement (PCA) a atteint ses objectifs.

Rapport coût-efficacité et solutions de rechange

La conception du programme est inutilement complexe

Le fait que le financement fourni par le volet AE n'ait pas de cible fixe, de même que le professionnalisme et les connaissances spécialisées du personnel affecté au programme sont perçus par les intervenants comme les principaux atouts du PADIÉ. Sur l'ensemble des volets du programme, le volet AE est reconnu de façon générale et avec justesse comme la pierre angulaire du PADIÉ. Bien qu'une minorité de maisons d'édition ait contesté divers aspects structurels de l'AE, dans l'ensemble, l'évaluation n'a pas vraiment permis de relever de raisons justifiant que d'importants changements soient apportés à ce volet. Au contraire, l'évaluation a confirmé que la formule objective de financement basée sur les ventes est une façon efficace d'encourager la production d'ouvrages d'auteurs canadiens, comme l'a souligné une majorité d'intervenants. Le fait que le financement ne vise pas de cible fixe, sa prévisibilité et la grande variété de maisons d'édition qui en bénéficient sont également considérés comme des points forts.

À l'instar du volet AE, le volet ACI est perçu comme un volet très réussi. Ses points forts apparaissent comme étant le fait que le personnel soit efficient, compétent et réceptif, la propension à consulter l'industrie et la diffusion d'une variété d'outils et de renseignements concernant la commercialisation internationale. L'évaluation a révélé, chez ceux qui avaient fait une demande au titre du volet ACI, un appui presque unanime pour les deux volets auxiliaires plus anciens, soit le Programme d'aide à l'exportation (PAE) et le Programme d'aide à la commercialisation des droits à l'étranger (PACDE); par contre, nous avons noté peu d'enthousiasme pour les deux nouveaux volets, soit le Fonds pour le développement de nouveaux marchés (FDNM) et le Fonds pour le développement de l'expertise en exportation (FDEE). Il y a consensus pour souligner que ces nouveaux volets ont surtout accru le fardeau administratif des éditeurs et de l'Association pour l'exportation du livre canadien (AELC); il y a également un appui considérable en faveur d'une simplification du volet ACI, par la réduction du nombre des volets auxiliaires.



Les interviews des informateurs clés ont révélé que le volet AIA a un potentiel important, mais que ses objectifs, sa structure s'appuyant sur des volets auxiliaires et les résultats prévus ont besoin d'être clarifiés. En outre, en dehors du volet Appui à la commercialisation et à la promotion, tous les volets auxiliaires sont de petits programmes.

En ce qui a trait au PCA, l'évaluation a mis en évidence que ce volet ne répond peut-être pas aussi bien qu'il le devrait aux besoins des maisons d'édition, en particulier au Québec où l'industrie de l'édition est régie par la loi 51 et par le système de l'office. Comme dans le cas du volet AIA, il y a un net besoin de réexaminer les fondements de ce volet et sa structure.

La principale faiblesse de la conception du PADIÉ tient à la complexité du programme. Sa structure basée sur des volets principaux assortis de volets auxiliaires, imposant une procédure différente pour la présentation des demandes d'aide pour chaque volet auxiliaire, alourdit le fardeau administratif des demandeurs d'aide et du personnel. Une réduction des exigences administratives du PADIÉ grâce à la simplification de la procédure de présentation des demandes d'aide, à une réduction du volume de données recueillies auprès des demandeurs d'aide et(ou) à une meilleure intégration des divers volets pourrait contribuer à accroître l'efficacité administrative et serait très bien reçue par les intervenants.

Il serait utile de restructurer le programme

Les résultats de cette évaluation soulignent qu'il serait utile de procéder à une certaine restructuration du programme.

La restructuration du PADIÉ devrait maintenir le volet AE en tant que volet principal, étant donné que c'est, de loin, le volet qui contribue le plus à l'atteinte des objectifs stratégiques du programme. Le financement basé sur les ventes propre au volet AE favorise particulièrement la publication et la vente d'ouvrages d'auteurs canadiens et son administration s'avère efficace, tant du point de vue du programme que de celui des demandeurs d'aide. De même, compte tenu de l'importance des ventes à l'exportation pour la viabilité financière, le volet ACI du PADIÉ devrait également être maintenu en tant que volet et devrait continuer d'être exécuté par l'AELC, sous réserve que les bases de données de l'AELC et du PADIÉ soient reliées. Les deux nouveaux volets auxiliaires de l'ACI, soit le FDNM et le FDEE, pourraient être fusionnés avec les volets auxiliaires plus anciens pour alléger le fardeau administratif. À tout le moins, des efforts devraient être faits pour assurer que l'accroissement du fardeau administratif dû à ces deux nouveaux volets auxiliaires donne des avantages bien réels sur le plan des résultats.

Étant donné qu'ils sont appuyés par un certain nombre d'intervenants, les volets AIA et PCA devraient également être maintenus, à condition que leurs lacunes structurelles soient corrigées. Le volet AIA souffre d'un manque de lien clair et logique entre ses volets auxiliaires, son objectif et l'objectif général du PADIÉ. Dans le cas du volet PCA, l'évaluation a révélé que, même s'il est encore trop tôt pour en évaluer l'incidence, les éditeurs ne sont pas certains que ce volet réponde bien à leurs besoins ni qu'il tienne compte de la structure particulière du marché au Québec.



Aucune donnée ne souligne la nécessité d'apporter des modifications en ce qui touche les agents responsables de l'exécution du programme

L'évaluation n'a pas mis en évidence de constatations ou de raisons majeures justifiant que des changements soient apportés concernant les agents responsables de l'exécution du programme. Pour la plus grande partie des volets, l'exécution faite par le ministère du Patrimoine canadien convient au plus grand nombre d'éditeurs, d'organisations et d'informateurs clés. Le Ministère est perçu comme ayant de nombreux atouts par rapport aux autres agents d'exécution possibles, notamment ses 25 années d'expérience dans l'administration du programme, une vaste connaissance de la politique relative à l'industrie de l'édition, des liens bien établis avec l'industrie de l'édition et des mécanismes favorisant la transparence et la responsabilisation.

En ce qui concerne le volet ACI, exécuté par l'AELC, un petit nombre d'informateurs clés a suggéré de transférer la responsabilité de l'exécution du volet auxiliaire PAE au ministère du Patrimoine canadien, étant donné que le financement repose sur une formule et que ce volet pourrait être intégré au volet AE. Les éditeurs, pour leur part, ne sont guère portés à appuyer d'éventuels changements dans l'exécution du volet ACI.

Il faudrait améliorer les mesures du rendement

Il est clair qu'il faut améliorer l'approche adoptée par le programme pour mesurer son rendement. Actuellement, le programme accorde une attention considérable à la collecte de données financières. Par contre, il ne recueille pas beaucoup de données se rapportant à son objectif culturel principal qui est « d'assurer le choix et l'accessibilité des ouvrages d'auteurs canadiens, reflétant la diversité culturelle et la dualité linguistique du Canada tant au pays qu'à l'étranger ».

Diverses mesures des résultats pourraient permettre d'accroître la capacité du PADIÉ de rendre compte. De telles mesures pourraient englober des sondages pour connaître les habitudes des Canadiens en matière de lecture et d'achat de livres, un examen des livres disponibles sur le marché du détail, un repérage plus précis des genres de livres publiés et des données sur les ventes de livres à l'exportation et sur les ventes de droits à l'étranger pour toutes les maisons d'édition participant au PADIÉ (et non pas juste pour les bénéficiaires du volet ACI).

Grâce à l'introduction de ces mesures des résultats et à l'établissement de liens entre les bases de données du PADIÉ et de l'AELC, le PADIÉ sera en mesure de rendre compte de l'incidence des volets AE et ACI et de l'atteinte de ses objectifs généraux. La compilation des taux de retour des maisons d'édition permettrait d'accroître la capacité du programme de rendre compte de l'incidence de son volet PCA, dans l'hypothèse où l'objectif ultime est d'accroître l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement du livre.

Tel qu'il est actuellement structuré, le volet AIA du PADIÉ est celui qui présente le plus de difficultés sur le plan de la mesure du rendement. À l'exception du volet auxiliaire Appui à la commercialisation et à la promotion, il n'y a pas de lien clair entre l'objectif du volet AIA et la plupart de ses volets auxiliaires. Le programme aura avantage à ce que l'on voit plus clairement de quelle manière les activités et les résultats du volet AIA appuient ses objectifs généraux et à ce que des indicateurs du rendement appropriés soient élaborés.



Dans l'ensemble, le PADIÉ a besoin d'un modèle logique montrant clairement de quelle manière ses divers volets et volets auxiliaires sont censés contribuer à l'atteinte des objectifs généraux du programme. Idéalement, chaque volet devrait avoir son propre modèle logique décrivant les activités, les extrants et les résultats prévus, et démontrant de quelle manière le volet contribue à l'atteinte des objectifs généraux du programme.

Il n'existe pas de solution évidente de rechange au PADIÉ

Au cours de l'évaluation, nous avons examiné des solutions de rechange possibles au PADIÉ. Il est apparu que les principales approches utilisées en Europe pour appuyer l'industrie de l'édition ne sauraient être appliquées dans le contexte canadien actuel. Cependant, diverses mesures analysées et, dans certains cas, mises en œuvre au Canada méritent une étude plus approfondie. Ces mesures englobent notamment les crédits d'impôt à l'investissement remboursables (CIIR) et les programmes de prêts, qui ont pour but premier d'assurer aux éditeurs un meilleur accès au financement privé. L'évaluation a mis en évidence un appui considérable de la part des éditeurs aux CIIR et aux prêts sans intérêt pour faciliter le transfert de propriété aux employés ou aux membres de la famille, mais un appui moindre aux programmes de prêts subventionnés, aux programmes de prêts garantis et aux rabais consentis aux consommateurs à l'achat d'ouvrages d'auteurs canadiens.

De façon générale toutefois, l'évaluation a révélé que le remplacement du PADIÉ ne suscitait aucun appui, mais qu'au contraire, il était souhaité que l'on y ajoute de nouvelles mesures touchant des aspects ou des préoccupations en particulier. Quoiqu'il en soit, il n'est pas apparu clairement qu'une quelconque des solutions de rechange possibles serait plus efficace ou plus économique que le PADIÉ, à l'exception d'une réduction des exigences administratives et(ou) d'une intégration des divers volets du programme. Il convient de souligner ici que, par rapport à un petit nombre d'autres programmes du ministère du Patrimoine canadien, les coûts administratifs du PADIÉ sont faibles; néanmoins, ces coûts ont augmenté de façon constante au cours des cinq dernières années, tout comme le nombre des volets auxiliaires.

Le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces ont plusieurs autres programmes et types d'aide pour les maisons d'édition et l'industrie de l'édition. Les programmes de subventions du Conseil des arts du Canada sont ceux qui ressemblent le plus au PADIÉ. Toutefois, contrairement au PADIÉ, le Conseil des arts du Canada évalue les demandes d'aide en fonction de plusieurs critères artistiques et professionnels. Si des critères culturels étaient introduits dans le PADIÉ pour déterminer l'attribution des fonds, il y aurait très certainement chevauchement par rapport aux programmes du Conseil des arts du Canada. Actuellement, le PADIÉ est unique à plusieurs égards, notamment à cause de sa formule objective de financement, du montant important des fonds disponibles, de son appui à l'édition scolaire et du fait que l'aide vise aussi bien les activités collectives que les entreprises individuelles.

Pertinence et raison d'être

Le PADIÉ est encore nécessaire pour atteindre les objectifs stratégiques



L'évaluation a souligné qu'il y avait un lien certain entre le PADIÉ et les objectifs stratégiques du ministère du Patrimoine canadien, et aussi entre le PADIÉ et les priorités actuelles du gouvernement fédéral. L'objectif premier du PADIÉ, qui est d'assurer le choix et l'accessibilité des ouvrages d'auteurs canadiens, répond bien aux objectifs stratégiques du ministère du Patrimoine canadien; son objectif de viabilité, perçu comme un moyen d'atteindre ces résultats, va dans le sens de l'approche générale adoptée par le Ministère pour aider les industries culturelles. Par ailleurs, en 2001, le gouvernement fédéral a réitéré sa détermination à atteindre les objectifs du programme en allouant au PADIÉ 28 millions de dollars de plus sur trois ans.

Les intervenants ont été pour ainsi dire unanimes à reconnaître que le PADIÉ ne saurait régler tous les problèmes structurels et autres auxquels fait face actuellement l'industrie de l'édition canadienne. Ils ont toutefois affirmé que le PADIÉ est toujours nécessaire pour assurer le choix et l'accessibilité des ouvrages d'auteurs canadiens. Les données recueillies dans le cadre de cette évaluation montrent clairement que sans le PADIÉ et, en particulier sans le volet AE, il y aurait un ralentissement marqué de l'activité dans l'industrie de l'édition de propriété canadienne dont une réduction du nombre des maisons d'édition de propriété canadienne et une réduction du nombre des ouvrages d'auteurs canadiens publiés, surtout dans la catégorie des livres de littérature générale et dans celle des livres pour enfants. Si l'objectif du PADIÉ visant à assurer le choix et l'accessibilité des ouvrages d'auteurs canadiens demeure une priorité, il est certain que le PADIÉ répond toujours à un besoin véritable et continu.

Les recommandations suivantes sont basées sur les observations et les conclusions que nous venons d'exposer.

Recommandation 1. Simplifier la structure inutilement complexe du PADIÉ.

Selon la structure actuelle du programme, les éditeurs ont accès à plusieurs volets et volets auxiliaires pour appuyer leurs activités au pays : le volet Aide aux éditeurs, le Projet de la chaîne d'approvisionnement et les volets auxiliaires du volet Aide à l'industrie et aux associations. Pour chaque volet, il leur faut remplir une demande distincte, ce qui constitue un fardeau administratif autant pour les éditeurs que pour le Ministère. Le fait de simplifier la structure du programme permettrait de réduire ce fardeau et de clarifier un certain nombre des objectifs des volets.

Réponse

Acceptée.

La simplification de la structure du programme constituera l'un des objectifs du renouvellement des modalités de programme, plus tard au cours du présent exercice.

Date d'achèvement: mars 2005.



- Recommandation 2. Si le but du PADIE est toujours d'assurer le choix et l'accessibilité des ouvrages d'auteurs canadiens, maintenir le volet Aide aux éditeurs en tant que volet principal du programme et continuer d'utiliser une formule de financement basée sur les ventes.**

Le volet Aide aux éditeurs est indubitablement un moyen efficace pour atteindre les objectifs stratégiques du programme. En récompensant le succès, l'approche fondée sur les ventes appuie l'objectif culturel du PADIE d'une manière directe et démontrable.

Réponse Acceptée.

À l'échelle du programme, il est convenu que l'Aide aux éditeurs - qui récompense le succès - constitue un moyen efficace d'atteindre l'objectif culturel du PADIE.

- Recommandation 3. Effectuer une analyse de l'industrie de l'édition pour déterminer si l'augmentation du nombre des maisons d'édition bénéficiaires a un effet négatif sur l'objectif du programme consistant à favoriser une industrie de l'édition canadienne solide et viable.**

Les données recueillies soulignent l'existence d'une dissonance entre l'objectif du programme consistant à favoriser une industrie de l'édition canadienne solide et viable, et l'augmentation du nombre des maisons d'édition bénéficiaires du PADIE qui, pour la plupart, affichent une très faible rentabilité. Il faut recueillir des données et effectuer des analyses pour déterminer si les stratégies à l'origine de l'augmentation du nombre des maisons d'édition bénéficiaires de l'aide vont à l'encontre de l'objectif du programme consistant à favoriser une industrie de l'édition canadienne solide et viable, et pour établir dans quelle mesure leur nombre important a contribué à accroître la diversité du contenu canadien des livres.

Réponse Acceptée.

On entreprendra une analyse des caractéristiques structurelles de l'industrie canadienne de l'édition, pour déterminer si la hausse du nombre d'entreprises bénéficiaires comporte, ou a comporté, vraisemblablement une incidence sur la viabilité de l'industrie.

Date d'achèvement: l'analyse sera amorcée d'ici décembre 2004.

- Recommandation 4. Intégrer les deux nouveaux volets auxiliaires du volet Aide à la commercialisation internationale aux volets auxiliaires plus anciens afin d'alléger le fardeau administratif.**

Les deux nouveaux volets auxiliaires du volet Aide à la commercialisation internationale ne reçoivent pas un large appui des bénéficiaires possibles, bon nombre de ces derniers souhaitant



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada

plutôt que ces fonds soient versés dans le cadre des volets plus anciens, l'Aide à l'exportation et l'Aide à la commercialisation des droits à l'étranger, pour réduire les contraintes administratives liées à l'Aide à la commercialisation internationale.

Réponse

Acceptée.

Le Fonds pour le développement de nouveaux marchés (FDNM), qui compte parmi les deux nouvelles sous-composantes, a déjà été intégré au Programme d'aide à l'exportation (PAE) de l'année de programme 2004-2005. Les discussions se poursuivent auprès de l'organisme de prestation de services à des tiers de l'Aide à la commercialisation internationale afin de voir comment on peut intégrer le Fonds pour le perfectionnement de l'expertise en exportation (FPEE). Il n'y a pas d'implications sur les modalités du programme.

Date d'achèvement: décembre 2004.

Recommandation 5. Clarifier les objectifs du volet Aide à l'industrie et aux associations, et indiquer le lien de ce volet et des volets auxiliaires avec l'objectif général du PADIE.

Le volet Aide à l'industrie et aux associations souffre d'un manque de lien clair et logique entre ses volets auxiliaires, son objectif et l'objectif général du PADIE. Il faut donc clarifier de quelle manière les divers volets auxiliaires doivent contribuer à l'atteinte de l'objectif du volet et de l'objectif général du PADIE.

Réponse

Acceptée.

Les objectifs de la composante d'Aide à l'industrie et aux associations seront clarifiés au moment de renouveler les modalités du programme. Le modèle logique d'un Cadre de gestion et de responsabilisation axés sur les résultats (CGRR) clarifiera les liens entre les objectifs de cette composante et l'objectif global du PADIE.

Date d'achèvement: mars 2005.

Recommandation 6. Clarifier l'objectif du Projet de la chaîne d'approvisionnement et restructurer ce volet pour qu'il réponde mieux aux besoins des maisons d'édition.

Les données recueillies indiquent que le Projet de la chaîne d'approvisionnement répond toujours à un besoin. Bien qu'il soit trop tôt pour pouvoir évaluer l'incidence de ce volet, les éditeurs, particulièrement au Québec, appuient modérément l'approche actuelle pour ce qui est du financement.



Réponse Acceptée.

Dans le cadre du renouvellement des modalités du programme, l'objectif de la composant du Projet de la chaîne d'approvisionnement sera clarifié et la composante sera restructurée afin de mieux répondre aux besoins des éditeurs.

Date d'achèvement: mars 2005.

Recommandation 7. Recueillir des données sur les résultats pour accroître la capacité du PADIE de rendre compte de l'atteinte de son objectif culturel. Parmi les mesures possibles des résultats, signalons la tenue de sondages sur les habitudes des Canadiens en matière de lecture et d'achat de livres, l'examen des livres disponibles sur le marché du détail, le repérage plus précis des genres de livres publiés et des données sur les ventes de livres à l'exportation et sur les ventes de droits à l'étranger pour toutes les maisons d'édition participant au PADIE.

Actuellement, le PADIE recueille énormément de données financières auprès des maisons d'édition, mais peu de données en ce qui a trait à son objectif culturel principal. Le programme devrait appliquer davantage d'efforts à l'évaluation des progrès accomplis par rapport à son objectif culturel. Le PADIE devrait également actualiser son Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats et élaborer un plan de mesure du rendement pour chacun des volets du programme et pour l'ensemble du programme.

Réponse Acceptée.

Chaque année, le programme passe en revue les données recueillies sur le formulaire de demande d'Aide aux éditeurs. En 2005-2006, le programme recueillera les données liées à l'objectif culturel du programme, comme les types d'ouvrages publiés et les ventes de droits à l'étranger. La collecte des données de vente à l'exportation a débuté au cours du présent exercice.

On effectuera une enquête nationale sur les habitudes de lecture et d'achat d'ouvrages des Canadiens, laquelle fera suite à une étude semblable effectuée en 1992.

Date d'achèvement: l'enquête sera amorcée d'ici décembre 2004.

Recommandation 8. En collaboration avec Statistique Canada, l'Association pour l'exportation du livre canadien et le Conseil des arts du Canada, chercher à améliorer la compatibilité des données recueillies par les quatre organisations.



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada

Le ministère du Patrimoine canadien et ces trois autres organisations recueillent des données semblables auprès des éditeurs. Le PADIE devrait travailler de concert avec ces organisations à rendre les données recueillies plus compatibles afin de simplifier la collecte des données et d'améliorer la mesure du rendement et l'évaluation du programme.

Réponse

Acceptée.

Au cours des deux dernières années, la direction générale, Politique et programmes de l'édition, a mené une étude de faisabilité quant au partage d'un système de collecte de données regroupées entre les quatre organismes mentionnés dans la présente recommandation. La direction générale a conclu à l'impossibilité de trouver les ressources nécessaires à l'établissement de ce système. Aucune des autres parties indiquées n'a manifesté la volonté d'assumer le parrainage du projet.

Toutefois, la direction générale continuera de travailler avec les mêmes organismes afin d'améliorer la compatibilité des données recueillies. À tout le moins, la direction générale améliorera la compatibilité des données recueillies par le PADIE et l'AELC.

Date d'achèvement: décembre 2004.

ANNEXE A
CADRE D'ÉVALUATION



Cadre d'évaluation pour l'Évaluation sommative du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ)		
Questions et sujets abordés dans l'évaluation	Exemples d'indicateurs	Sources de données
INCIDENCE (Nota : Dans la mesure du possible, l'évaluation devra suivre l'incidence des indicateurs dans le temps et établir des comparaisons entre les entreprises bénéficiaires, les entreprises non bénéficiaires et l'ensemble de l'industrie de l'édition)		
1. Dans quelle mesure le programme permet-il d'assurer le choix et l'accessibilité des ouvrages d'auteurs canadiens reflétant la diversité culturelle et la dualité linguistique du Canada au pays et à l'étranger?	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Ventes au Canada d'ouvrages d'auteurs canadiens - comparaison entre entreprises bénéficiaires du programme, entreprises non bénéficiaires et ensemble de l'industrie de l'édition ▶ Ventes à l'exportation d'ouvrages d'auteurs canadiens - comparaison entre entreprises bénéficiaires du programme, entreprises non bénéficiaires et ensemble de l'industrie de l'édition ▶ Nombre d'ouvrages d'auteurs canadiens par catégorie commerciale - comparaison entre entreprises bénéficiaires du programme, entreprises non bénéficiaires et ensemble de l'industrie de l'édition ▶ Nombre de maisons d'édition de propriété canadienne, nombre total et nombre selon la langue, la région et le chiffre d'affaires - comparaison entre entreprises bénéficiaires du programme, entreprises non bénéficiaires et ensemble de l'industrie de l'édition ▶ Nombre d'ouvrages d'auteurs canadiens, nombre total et nombre selon la langue, la région, la taille de la maison d'édition (chiffre d'affaires) - comparaison entre entreprises bénéficiaires du programme, entreprises non bénéficiaires et ensemble de l'industrie de l'édition ▶ Pourcentage de Canadiens lisant ou achetant des ouvrages d'auteurs canadiens (lorsque disponible) ▶ Pourcentage d'ouvrages d'auteurs canadiens publiés - comparaison entre entreprises bénéficiaires du programme, entreprises non bénéficiaires et ensemble de l'industrie de l'édition ▶ Catégorie commerciale et langue des ouvrages d'auteurs canadiens publiés - comparaison entre entreprises bénéficiaires du programme, entreprises non bénéficiaires et ensemble de l'industrie de l'édition ▶ Participation des éditeurs (bénéficiaires du programme) aux salons internationaux ▶ Nombre de traductions internationales d'ouvrages d'auteurs canadiens (lorsque disponible) ▶ Opinion des bénéficiaires du programme ▶ Opinion des informateurs clés 	<p>Analyse documentaire Données de Statistique Canada Données du Conseil des arts du Canada Analyse des bases de données du PADIÉ et de l'AELC Sondage auprès des éditeurs Sondage auprès de l'industrie Interviews des informateurs clés</p>
2. Quelle a été l'incidence du programme sur la viabilité financière et sur la stabilité des maisons d'édition?	<p>Variété d'indicateurs économiques et financiers selon la langue, la région, la taille de la maison d'édition et d'autres variables pertinentes, telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Chiffres d'affaires - comparaison entre entreprises bénéficiaires du programme, entreprises non bénéficiaires et ensemble de l'industrie de l'édition ▶ Bénéfice net des entreprises bénéficiaires avant et après le financement fourni par le PADIÉ 	<p>Analyse documentaire L'édition sur mesure Données de Statistique Canada, données du Conseil des arts du Canada, données de l'ACP, données de l'ABPBC, autres sources de données pertinentes extérieures au ministère du</p>



Cadre d'évaluation pour l'Évaluation sommative du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ)		
Questions et sujets abordés dans l'évaluation	Exemples d'indicateurs	Sources de données
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pourcentage du bénéfice net avant impôt des entreprises bénéficiaires correspondant à la subvention du PADIÉ ▶ Ratio d'emprunt des entreprises bénéficiaires; ratio de liquidité générale; ratio de liquidité relative ▶ Autres indicateurs énoncés dans « L'édition sur mesure » ▶ Capacité des entreprises bénéficiaires à trouver du financement ▶ Preuve d'une planification de la relève ▶ Ventes déclarées et part de marché de Chapters ▶ Pourcentage des ventes annuelles réalisées dans les magasins à grande surface ▶ Taux de retour ▶ Opinion des bénéficiaires ▶ Opinion des informateurs clés 	<p>Patrimoine canadien Analyse des bases de données du PADIÉ et de l'AELC Sondage auprès des éditeurs Sondage auprès de l'industrie Interviews des informateurs clés</p>
3. Quelle a été l'incidence du programme sur la diversité des ouvrages publiés, notamment les ouvrages en langue officielle minoritaire et les ouvrages d'auteurs autochtones?	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Répartition des entreprises bénéficiaires selon la catégorie commerciale, la langue et la région, comparaison avec les entreprises non bénéficiaires et l'ensemble de l'industrie de l'édition ▶ Nombre d'ouvrages publiés par les entreprises bénéficiaires, selon la catégorie commerciale, la langue et la région ▶ Nombre d'éditeurs autochtones et d'éditeurs de langue officielle minoritaire ▶ Nombre d'ouvrages publiés par les auteurs et par les éditeurs de langue officielle minoritaire ou autochtones ▶ Opinion des bénéficiaires ▶ Opinion des informateurs clés 	<p>Analyse documentaire Analyse des bases de données du PADIÉ et de l'AELC Sondage auprès des éditeurs Interviews des informateurs clés</p>
4. Dans quelle mesure le volet Aide aux éditeurs a-t-il atteint son objectif consistant à <i>assurer la production et la mise en marché d'ouvrages d'auteurs canadiens au Canada et à l'étranger?</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Même indicateurs qu'aux points 1, 2 et 3 	<p>Mêmes sources de données qu'aux points 1, 2 et 3</p>
5. Dans quelle mesure le volet Aide à l'industrie et aux associations a-t-il atteint son objectif consistant à <i>fournir à l'industrie de l'édition les outils nécessaires pour renforcer la présence et accroître la visibilité des ouvrages d'auteurs canadiens?</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Utilisation du financement fourni par le PADIÉ pour : <ul style="list-style-type: none"> - commercialisation et promotion - perfectionnement professionnel - stages dans l'industrie de l'édition - recherche ▶ Tendances concernant la disponibilité d'ouvrages d'auteurs canadiens ▶ Opinion des informateurs clés ▶ Opinion des bénéficiaires 	<p>Analyse documentaire Analyse de la base de données du PADIÉ Sondage auprès des éditeurs Sondage auprès de l'industrie Interviews des informateurs clés</p>
6. Dans quelle mesure le volet Aide à la commercialisation internationale a-t-il atteint son objectif consistant à <i>augmenter et</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Participation des entreprises bénéficiaires du volet ACI aux foires et salons internationaux; comparaison avec les entreprises non bénéficiaires du volet ACI et avec la moyenne pour l'industrie de l'édition 	<p>Analyse documentaire Analyse des bases de données du PADIÉ et de l'AELC</p>



Cadre d'évaluation pour l'Évaluation sommative du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ)		
Questions et sujets abordés dans l'évaluation	Exemples d'indicateurs	Sources de données
<p><i>maintenir les ventes des éditeurs canadiens et à favoriser la distribution et la commercialisation des ouvrages d'auteurs canadiens à l'étranger?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Dépendance vis-à-vis des exportations pour générer le chiffre d'affaires, dans le cas des entreprises bénéficiaires du volet ACI; comparaison avec les entreprises non bénéficiaires du volet ACI et avec la moyenne pour l'industrie de l'édition ▶ Tendances des ventes à l'exportation, dans le cas des entreprises bénéficiaires du volet ACI; comparaison avec les entreprises non bénéficiaires du volet ACI et avec la moyenne pour l'industrie de l'édition ▶ Tendances des ventes de droits à l'étranger, dans le cas des entreprises bénéficiaires du volet ACI; comparaison avec les entreprises non bénéficiaires du volet ACI et avec la moyenne pour l'industrie de l'édition ▶ Traductions internationales d'ouvrages d'auteurs canadiens (lorsque disponible) ▶ Opinion des informateurs clés ▶ Opinion des bénéficiaires 	<p>Données du Conseil des arts du Canada Sondage auprès de l'industrie Interviews des informateurs clés</p>
<p>7. Dans quelle mesure le volet Projet de la chaîne d'approvisionnement a-t-il atteint son objectif consistant à <i>encourager la participation de l'industrie au renforcement et à la modernisation de la chaîne d'approvisionnement du livre au Canada en facilitant l'adoption de technologies et de pratiques reliées à la gestion de la chaîne d'approvisionnement?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Utilisation du financement fourni par le PADIÉ pour l'élaboration ou la mise en œuvre des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> - bases de données bibliographiques - plate-formes de communication électroniques - infrastructure de distribution (capacité de recueillir et de partager des données recueillies) ▶ Niveau perçu de coopération et de communication entre les divers segments de l'industrie de l'édition ▶ Opinion des informateurs clés ▶ Opinion des bénéficiaires 	<p>Analyse documentaire Analyse de la base de données du PADIÉ Sondage auprès des éditeurs Sondage auprès de l'industrie Interviews des informateurs clés</p>
<p>8. Dans quelle mesure le volet Aide spéciale aux éditeurs clients de General Distribution Services (GDS) a-t-il atteint son objectif consistant à <i>assurer la production et la commercialisation continues d'ouvrages d'auteurs canadiens par les maisons d'édition clientes de GDS?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Preuve que les éditeurs clients ont été en mesure de faire face à leurs besoins immédiats de liquidités (p. ex., versements faits aux fournisseurs, versement des redevances dues aux auteurs) ▶ Opinion des informateurs clés ▶ Opinion des bénéficiaires 	<p>Analyse documentaire Analyse de la base de données du PADIÉ Sondage auprès des éditeurs Interviews des informateurs clés</p>
<p>9. Dans quelle mesure les divers volets du programme ont-ils permis de mieux cerner les trois objectifs stratégiques du ministère du Patrimoine canadien qu'ils servent?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Opinion des informateurs clés 	<p>Interviews des informateurs clés (ministère du Patrimoine canadien)</p>
<p>10. Quels ont été les effets, positifs ou négatifs,</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Effets non prévus révélés par l'analyse bibliographique ou l'analyse documentaire 	<p>Analyse bibliographique</p>



Cadre d'évaluation pour l'Évaluation sommative du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ)		
Questions et sujets abordés dans l'évaluation	Exemples d'indicateurs	Sources de données
non prévus du programme?	(p. ex., incidence sur les critères d'admissibilité, formule de financement, approche basée sur les ventes pour calculer l'aide, etc.) <ul style="list-style-type: none"> ▶ Opinion des informateurs clés ▶ Opinion des bénéficiaires 	Analyse documentaire Interviews des informateurs clés (ministère du Patrimoine canadien, spécialistes, associations de l'industrie de l'édition, éditeurs) Sondage auprès des éditeurs Sondage auprès de l'industrie
11. Les résultats prévus du programme sont-ils suffisamment clairs pour pouvoir être mesurés? Faut-il clarifier les résultats prévus pour pouvoir améliorer la mesure du rendement?	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mesures disponibles pour évaluer l'aide ▶ Opinion des informateurs clés 	Analyse documentaire Interviews des informateurs clés (ministère du Patrimoine canadien)
12. L'information recueillie par le personnel est-elle utile et nécessaire pour évaluer les demandes d'aide et pour évaluer l'incidence du programme? Dans les données recueillies, y en a-t-il qui ne sont pas nécessaires et y en a-t-il qui manquent et qu'il faudrait recueillir à l'avenir?	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Preuve que les données recueillies sont utilisées ▶ Données recueillies utiles pour évaluer l'aide ▶ Opinion des informateurs clés 	Analyse documentaire Interviews des informateurs clés
13. Le programme a-t-il un processus approprié pour recueillir, compiler et interpréter les données relatives au rendement fournies par les bénéficiaires afin de pouvoir rendre compte des résultats généraux des divers volets du programme? De quelle façon pourrait-on améliorer la stratégie de mesure du rendement dans le Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats?	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pertinence et portée de la stratégie de mesure du rendement ▶ Niveau des ressources consacrées à recueillir, à compiler et à interpréter les résultats, de même qu'à en rendre compte ▶ Opinion des informateurs clés 	Analyse documentaire et examen du CGRR Interviews des informateurs clés
RENTABILITÉ ET SOLUTIONS DE RECHANGE		
14. Le cas échéant, quelles modifications faudrait-il apporter à la conception ou à l'exécution du programme pour rendre ce dernier plus efficace?	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Modifications visant la conception ou l'exécution révélées par l'analyse bibliographique ou l'analyse documentaire ▶ Opinion des informateurs clés ▶ Opinion des bénéficiaires 	Analyse bibliographique Analyse documentaire Interviews des informateurs clés Sondage auprès des éditeurs Sondage auprès de l'industrie
15. Y a-t-il des facteurs opérationnels ayant un effet <i>positif</i> ou <i>négatif</i> sur la capacité du programme d'atteindre ses objectifs?	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Facteurs révélés par l'analyse bibliographique ou l'analyse documentaire ▶ Opinion des informateurs clés ▶ Opinion des bénéficiaires 	Analyse bibliographique Analyse documentaire Interviews des informateurs clés Sondage auprès des éditeurs



Cadre d'évaluation pour l'Évaluation sommative du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ)		
Questions et sujets abordés dans l'évaluation	Exemples d'indicateurs	Sources de données
		Sondage auprès de l'industrie
16. Jusqu'à présent, le programme a appliqué une formule basée sur les ventes pour établir l'aide fournie aux éditeurs. Cette façon de faire est-elle appropriée pour atteindre les objectifs du programme?	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Autres approches possibles révélées par l'analyse bibliographique ou l'analyse documentaire ▶ Opinion des informateurs clés ▶ Opinion des bénéficiaires 	Analyse bibliographique Analyse documentaire Interviews des informateurs clés Sondage auprès des éditeurs Sondage auprès de l'industrie
17. Le volet Aide à la commercialisation internationale est-il toujours le meilleur moyen pour accroître les ventes d'ouvrages d'auteurs canadiens et de droits à l'étranger? L'AELC est-elle un agent d'exécution efficace pour ce volet? Dans la négative, quelle serait la solution qui pourrait s'avérer plus efficace?	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Tendances des ventes à l'étranger dans le cas des entreprises bénéficiaires du volet ACI ▶ Autres approches possibles révélées par l'analyse bibliographique ou l'analyse documentaire ▶ Opinion des informateurs clés ▶ Opinion des bénéficiaires 	Analyse bibliographique Analyse documentaire Analyse des bases de données Interviews des informateurs clés Sondage auprès des éditeurs Sondage auprès de l'industrie
18. Y a-t-il chevauchement avec d'autres programmes?	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Existence de programmes analogues exécutés par d'autres instances ou organismes (fédéraux et provinciaux) ▶ Opinion des informateurs clés 	Analyse bibliographique Analyse documentaire Interviews des informateurs clés
19. Y a-t-il des volets ou des volets auxiliaires du programme qui ne sont plus nécessaires ou dont l'exécution devrait être confiée à un autre organisme? Lesquels et pourquoi?	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de demandes de financement présentées au titre de chaque volet du programme ▶ Existence de programmes analogues exécutés par d'autres instances ou organismes ▶ Utilisation des autres programmes par les entreprises bénéficiaires ▶ Opinion des informateurs clés 	Analyse des bases de données Analyse documentaire Analyse bibliographique Interviews des informateurs clés Sondage auprès des éditeurs Sondage auprès de l'industrie
20. Quelles approches les autres pays ont-ils adoptées pour aider leur industrie de l'édition? Y en a-t-il parmi ces approches qui pourraient être appliquées au contexte canadien?	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Examen et comparaison des approches internationales en matière d'aide à l'industrie de l'édition (p. ex., France, Royaume-Uni -- Écosse, Espagne, Pays-Bas) 	Analyse bibliographique Interviews des informateurs clés (spécialistes et universitaires)
PERTINENCE ET RAISON D'ÊTRE		
21. Dans quelle mesure le programme sert-il bien les objectifs stratégiques actuels du ministère du Patrimoine canadien et les priorités du gouvernement fédéral?	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Comparaison des objectifs du programme avec les objectifs stratégiques du Ministère et les priorités du gouvernement fédéral ▶ Opinion des informateurs clés 	Analyse documentaire Interviews des informateurs clés
22. Le contexte dans lequel les éditeurs fonctionnent a connu des changements considérables. Dans quelle mesure le	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Caractéristiques du contexte actuel révélées par l'analyse bibliographique ou l'analyse documentaire (incidence des marchés étrangers; retours; relève, etc.) ▶ Adaptabilité de la conception du programme aux caractéristiques du contexte actuel 	Analyse bibliographique Analyse documentaire Interviews des informateurs clés



Patrimoine
canadien Canadian
Heritage

Canada

Cadre d'évaluation pour l'Évaluation sommative du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ)		
Questions et sujets abordés dans l'évaluation	Exemples d'indicateurs	Sources de données
programme est-il approprié au contexte actuel?	<ul style="list-style-type: none">▶ Opinion des informateurs clés▶ Opinion des bénéficiaires	Sondage auprès des éditeurs Sondage auprès de l'industrie
23. Le programme (de même que ses volets principaux et auxiliaires) est-il nécessaire pour assurer le choix et l'accessibilité d'une vaste gamme d'ouvrages d'auteurs canadiens, au pays et à l'étranger? Que se passerait-il si le programme n'existait pas?	<ul style="list-style-type: none">▶ Comparaison des ouvrages publiés, entreprises bénéficiaires du programme, entreprises non bénéficiaires et ensemble de l'industrie de l'édition (selon la catégorie commerciale, la nationalité de l'auteur, la langue)▶ Opinion des informateurs clés▶ Opinion des bénéficiaires	Analyse documentaire Interviews des informateurs clés Sondage auprès des éditeurs Sondage auprès de l'industrie

ANNEXE B

INSTRUMENTS DE COLLECTE DES DONNÉES

Sondage auprès des éditeurs de livres

Évaluation du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ)

Les services de PRA Inc., une firme de recherche indépendante, ont été retenus par le ministère du Patrimoine canadien pour effectuer une évaluation du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ).

Cette évaluation a pour objectif de déterminer comment le programme peut être amélioré. Les opinions des éditeurs revêtant beaucoup d'importance, nous vous saurions gré de prendre quelques moments pour remplir ce sondage. Nous apprécierions vivement que le président, le PDG ou le directeur général de votre entreprise remplisse lui-même le sondage.

Ce sondage comprend plusieurs sections. Au début de chaque section apparaissent des directives en caractères gras. Veuillez avoir l'obligeance de lire ces directives attentivement. Elles vous indiqueront si, oui ou non, vous devez remplir chaque section.

PRA traitera toutes vos réponses de façon confidentielle et celles-ci ne seront rapportées que de façon agrégée. Le numéro administratif apparaissant sur la dernière page de ce sondage permet à PRA de gérer le processus du sondage.

Pour toute question relative au sondage, veuillez communiquer par téléphone avec François Dumaine, chez PRA, au numéro sans frais 1-866-422-8468.

**Veuillez retourner le questionnaire dans l'enveloppe fournie
à cette fin ou par télécopieur sans frais au numéro
1-800-717-5456**

**Votre prompt attention à remplir ce sondage est appréciée
Veuillez retourner le sondage d'ici
le 16 janvier 2004**

Partie A : Information générale

La première section du questionnaire vise à recueillir des renseignements de portée générale nous permettant de situer vos réponses dans leur contexte.

Tous les répondants sont priés de répondre à la Partie A.

1. Veuillez cocher une seule catégorie commerciale, soit celle qui représente le **marché où les ventes de votre entreprise sont les plus importantes**. Si votre entreprise réalise des ventes significatives dans deux ou trois marchés différents, veuillez cocher la mention «hybride».
 - ₀₁ Littérature générale
 - ₀₂ Manuel scolaire
 - ₀₃ Édition savante
 - ₀₄ Hybride
 - ₆₆ Autre (*préciser*) : _____

2. Veuillez cocher une seule catégorie de revenus, soit celle qui correspond le mieux au **total des revenus annuels de votre entreprise**.

- ₀₁ Jusqu'à 149 999 \$
- ₀₂ Entre 150 000 \$ et 499 999 \$
- ₀₃ Entre 500 000 \$ et 999 999 \$
- ₀₄ Entre 1 million de \$ et 2 999 999 \$
- ₀₅ 3 millions de \$ et plus
- ₈₈ Ne sais pas
- ₉₉ Aucune réponse

3. Votre entreprise est-elle une maison d'édition de **langue officielle minoritaire** ?

- ₀₁ Oui
- ₀₀ Non

4. Votre entreprise est-elle **une maison d'édition autochtone**, i.e. possédée ou contrôlée par des personnes autochtones ?

- ₀₁ Oui
- ₀₀ Non

5. Quels sont les trois défis les plus importants auxquels votre entreprise aura à faire face au cours des cinq prochaines années ?

- a. _____
- b. _____
- c. _____

6. Le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition comporte plusieurs volets différents. Veuillez indiquer tous les volets auxquels votre entreprise a déjà **fait appel** et grâce auxquels votre entreprise a déjà **reçu des fonds**.

	Fait appel	Reçu des fonds
Aide aux éditeurs	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₀₂
Aide à la commercialisation internationale	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₄
Aide à l'industrie et aux associations	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₆
Projet de la chaîne d'approvisionnement	<input type="radio"/> ₀₇	<input type="radio"/> ₀₈

Partie B : Aide aux éditeurs

Grâce au volet Aide aux éditeurs du PADIÉ, le gouvernement fédéral fournit des contributions annuelles aux maisons d'édition de propriété canadienne. Ces contributions doivent être utilisées pour les dépenses de fonctionnement telles que l'édition, la mise en marché, l'impression et le paiement des droits d'auteur. L'objectif de l'Aide aux éditeurs est d'«assurer la production et la mise en marché continues de livres d'auteurs canadiens au Canada et à l'étranger».

Veuillez répondre à la Partie B si votre entreprise a déjà fait appel au volet Aide aux éditeurs, qu'elle ait ou non reçu du financement. Si votre entreprise n'a jamais fait appel à l'Aide aux éditeurs, veuillez passer à la Partie C.

7. La première série de questions vous demande de prendre en considération la structure du volet Aide aux éditeurs. Veuillez lire chaque énoncé ci-dessous et cocher la réponse qui correspond le mieux à votre opinion.

	Fortement d'accord	D'accord	Neutre	En désaccord	Fortement en désaccord	Ne sais pas/ Pas d'opinion
a. Les critères d'admissibilité de l'entreprise au volet Aide aux éditeurs sont appropriés	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈

- b. Les critères d'admissibilité des titres au volet Aide aux éditeurs sont appropriés ₀₅ ₀₄ ₀₃ ₀₂ ₀₁ ₈₈
- c. L'aide basée sur les ventes représente une approche appropriée de financement du volet Aide aux éditeurs ₀₅ ₀₄ ₀₃ ₀₂ ₀₁ ₈₈
- d. La formule de financement basée sur les ventes n'est pas compatible avec l'objectif d'assurer la production et la mise en marché de livres d'auteurs canadiens ₀₅ ₀₄ ₀₃ ₀₂ ₀₁ ₈₈
- e. La formule de financement basée sur les ventes contribue au soutien des objectifs de diversité culturelle et de dualité linguistique ₀₅ ₀₄ ₀₃ ₀₂ ₀₁ ₈₈
- f. Le plafond de 850 000 \$ imposé aux contributions du volet Aide aux éditeurs décourage la consolidation des petites maisons d'édition à l'intérieur de l'industrie canadienne de l'édition ₀₅ ₀₄ ₀₃ ₀₂ ₀₁ ₈₈
- g. Le volet Aide aux éditeurs devrait être conçu pour encourager la consolidation de petites maisons d'édition à l'intérieur de l'industrie canadienne de l'édition ₀₅ ₀₄ ₀₃ ₀₂ ₀₁ ₈₈
- h. Le ministère du Patrimoine canadien représente le meilleur organisme fédéral pour administrer le volet Aide aux éditeurs ₀₅ ₀₄ ₀₃ ₀₂ ₀₁ ₈₈

8. En pensant à vos réponses à la question 7, comment le volet Aide aux éditeurs du PADIÉ pourrait-il être modifié ? Si vous êtes d'avis qu'aucun changement n'est nécessaire, veuillez l'indiquer ci-après.

- ₀₀ Aucun changement nécessaire ₈₈ Pas d'opinion/ne sais pas

9. La prochaine série de questions vous demande de prendre en considération l'impact et la pertinence actuelle du financement du volet Aide aux éditeurs. Veuillez lire chaque énoncé ci-dessous et cocher la réponse qui correspond le mieux à votre opinion.

Important : les questions 9a, 9b et 9c concernent l'impact du financement du volet Aide aux éditeurs sur votre entreprise. Si votre entreprise a fait appel au volet Aide aux éditeurs sans jamais recevoir de financement, veuillez l'indiquer à titre de réponse.

	Fortement d'accord	D'accord	Neutre	En désaccord	Fortement en désaccord	Ne sais pas/ Sans opinion	N'a pas reçu de financement du volet Aide aux éditeurs
a. Sans le financement du volet Aide aux éditeurs, mon entreprise publierait moins de livres d'auteurs canadiens	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈	<input type="radio"/> ₇₇
b. Sans le financement du volet Aide aux éditeurs, mon entreprise demeurerait financièrement viable	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈	<input type="radio"/> ₇₇
c. Le volet Aide aux éditeurs a permis à mon entreprise de prendre de l'expansion	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈	<input type="radio"/> ₇₇
d. En général, moins de livres d'auteurs canadiens seraient publiés au Canada sans le volet Aide aux éditeurs	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈	

e. Le volet Aide aux éditeurs a aidé à assurer la viabilité financière et la stabilité de l'industrie de l'édition de propriété canadienne ₀₅ ₀₄ ₀₃ ₀₂ ₀₁ ₈₈

f. Le volet Aide aux éditeurs est encore nécessaire pour assurer la production et la mise en marché de livres d'auteurs canadiens ₀₅ ₀₄ ₀₃ ₀₂ ₀₁ ₈₈

10. Si vous avez répondu «Fortement d'accord» ou «D'accord» à **la question 9a** ci-dessus, veuillez estimer le pourcentage vraisemblable de réduction du nombre de livres d'auteurs canadiens sans le financement du volet Aide aux éditeurs. _____% de réduction

11. Veuillez décrire brièvement l'impact du financement du volet Aide aux éditeurs sur votre entreprise. Si votre entreprise n'a jamais reçu de financement du volet Aide aux éditeurs, veuillez cocher «Ne s'applique pas» et passer à la Partie C.

₇₇ Ne s'applique pas – mon entreprise n'a jamais reçu de financement du volet Aide aux éditeurs

Partie C : Aide à la commercialisation internationale

Le volet Aide à la commercialisation internationale du PADIE est administré par l'Association pour l'exportation du livre canadien (AELC). Le volet Aide à la commercialisation internationale a pour objectif de «développer et soutenir les ventes à l'étranger des maisons d'édition canadiennes et d'augmenter la distribution de titres canadiens à l'étranger». Le volet est constitué des programmes suivants : le Programme d'aide à la commercialisation des droits à l'étranger; le Programme d'aide à l'exportation; le Fonds pour le développement de nouveaux marchés; et le Fonds pour le développement de l'expertise en exportation.

Veillez répondre à la Partie C si votre entreprise a déjà fait appel au volet Aide à la commercialisation internationale, qu'elle ait ou non reçu du financement. Si votre entreprise n'a jamais fait appel au volet Aide à la commercialisation internationale, veuillez passer à la Partie D.

12. Les quelques questions suivantes sollicitent votre opinion sur la structure du Volet Aide à la commercialisation internationale du PADIE. Veuillez lire chaque énoncé ci-dessous et cocher la réponse qui correspond le mieux à votre opinion.

	Fortement d'accord	D'accord	Neutre	En désaccord	Fortement en désaccord	Ne sais pas/ Sans opinion
a. Le <i>Programme d'aide à la commercialisation des droits à l'étranger</i> constitue un élément de valeur du volet Aide à la commercialisation internationale	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈
b. Le <i>Programme d'aide à l'exportation</i> constitue un élément de valeur du volet Aide à la commercialisation internationale	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈
c. Le <i>Fonds pour le développement de nouveaux marchés</i> constitue un ajout de valeur au volet Aide à la commercialisation internationale	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈
d. Le <i>Fonds de développement de l'expertise en exportation</i> constitue un ajout de valeur au volet Aide à la commercialisation internationale	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈
e. L'information sur le volet Aide à la commercialisation internationale fournie par le personnel de l'AELC est claire	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈
f. Le personnel de l'AELC avec lequel je fais affaire est bien informé	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈
g. Les autres services aux éditeurs fournis par l'AELC sont de valeur	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈
h. L'AELC est le meilleur organisme pour administrer le volet Aide à la commercialisation internationale	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈

13. En pensant à vos réponses à la question 12, comment le volet Assistance à la commercialisation internationale du PADIE pourrait-il être modifié ? Si vous êtes d'avis qu'aucun changement n'est nécessaire, veuillez l'indiquer ci-dessous.

₀₀ Aucun changement nécessaire ₈₈ Pas d'opinion/ne sais pas

14. La prochaine série de questions vous demande de prendre en considération l'impact et la pertinence actuelle du volet Aide à la commercialisation internationale. Veuillez lire chaque énoncé ci-dessous et cocher la réponse qui correspond le mieux à votre opinion.

Important : les questions 14a et 14b concernent l'impact du financement du volet Aide à la commercialisation internationale sur votre entreprise. Si votre entreprise a déjà fait appel au volet Aide à la commercialisation internationale sans jamais recevoir de financement, veuillez l'indiquer à titre de réponse.

	Fortement d'accord	D'accord	Neutre	En désaccord	Fortement en désaccord	Ne sais pas/ Pas d'opinion	N'a jamais reçu de financement du volet Aide à la commercialisation internationale
a. Les ventes à l'exportation de mon entreprise ont augmenté grâce au financement du volet Aide à la commercialisation internationale	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈	<input type="radio"/> ₇₇
b. La distribution à l'étranger des titres canadiens de mon entreprise a augmenté grâce au financement du volet Aide à la commercialisation internationale	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈	<input type="radio"/> ₇₇
c. En général, le volet Aide à la commercialisation internationale a aidé les maisons d'édition canadiennes à accroître leurs exportations et leurs ventes de droits à l'étranger	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈	
d. Le volet Aide à la commercialisation internationale est encore nécessaire pour favoriser le développement des ventes de livres et de droits canadiens à l'étranger . .	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈	

15. Veuillez décrire brièvement l'impact du financement du volet Aide à la commercialisation internationale sur votre entreprise. Si votre entreprise n'a jamais reçu de financement du volet Aide à la commercialisation internationale, veuillez cocher «Ne s'applique pas» et passer à la Partie D.

₇₇ Ne s'applique pas – mon entreprise n'a jamais reçu de financement du volet Aide à la commercialisation internationale

Partie D : Aide à l'industrie et aux associations

Le volet Aide à l'industrie et aux associations du PADIÉ est administré par le ministère du Patrimoine canadien. Le volet Aide à l'industrie et aux associations a pour objectif de «fournir à l'industrie de l'édition les outils nécessaires pour accroître la présence et la visibilité des œuvres d'auteurs canadiens».

Tous les répondants sont priés de répondre à la Partie D.

16. Votre entreprise a-t-elle déjà participé à un projet collectif de commercialisation menée par une association de l'industrie ?

- ₀₁ Oui (Passez à la question 17) ₀₀ Non (Passez à la question 18) ₈₈ Ne sais pas/ne me souviens pas (Passez à la question 18)

17. Veuillez lire chaque énoncé ci-dessous et cocher la réponse qui correspond le mieux à votre opinion.

	Fortement d'accord	D'accord	Neutre	En désaccord	Fortement en désaccord	Ne sais pas/Pas d'opinion
a. Le ou les projets collectifs de commercialisation ont amélioré la sensibilisation du public à propos des titres de mon entreprise	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈
b. L'approche collective de commercialisation a permis à mon entreprise de faire quelque chose qu'elle n'aurait pu faire seule	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈
c. Le ou les projets collectifs de commercialisation ont augmenté les ventes de mon entreprise	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈

18. Votre entreprise a-t-elle déjà fait appel à la formation offerte par une association de l'industrie ?

- ₀₁ Oui (Passez à la question 19) ₀₀ Non (Passez à la question 20) ₈₈ Ne sais pas/ne me souviens pas (Passez à la question 20)

19. Veuillez lire chaque énoncé ci-dessous et cocher la réponse qui correspond le mieux à votre opinion.

	Fortement d'accord	D'accord	Neutre	En désaccord	Fortement en désaccord	Ne sais pas/Pas d'opinion
a. Les programmes de formation d'une association ont été utiles à mon entreprise	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈
b. Les programmes de formation d'une association ont amené des améliorations dans mon entreprise	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈

20. Votre entreprise a-t-elle déjà embauché un stagiaire en entreprise d'édition grâce au financement fourni par l'Aide à l'industrie et aux associations ?

- ₀₁ Oui (Passez à la question 21) ₀₀ Non (Passez à la question 23) ₈₈ Ne sais pas/ne me souviens pas (Passez à la question 23)

21. Votre entreprise a-t-elle déjà embauché un stagiaire en entreprise d'édition à titre de membre permanent de votre personnel ?

- ₀₁ Oui (Passez à la question 22) ₀₀ Non (Passez à la question 22) ₈₈ Ne sais pas/ne me souviens pas (Passez à la question 22)

22. Veuillez lire chaque énoncé ci-dessous et cocher la réponse qui correspond le mieux à votre opinion.

	Fortement d'accord	D'accord	Neutre	En désaccord	Fortement en désaccord	Ne sais pas/Pas d'opinion
a. Le programme de stages en entreprise d'édition constitue un mécanisme efficace pour attirer des jeunes dans l'industrie de l'édition du livre	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈
b. Le programme de stages en entreprise d'édition aide à répondre aux besoins en ressources humaines de mon entreprise	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈

23. De votre point de vue, comment le volet Aide à l'industrie et aux associations du PADIÉ pourrait-il être modifié ? Si vous êtes d'avis qu'aucun changement n'est nécessaire, veuillez l'indiquer ci-dessous et passer à la Partie E ci-après.

- ₀₀ Aucun changement nécessaire ₈₈ Sans opinion/ne sais pas

Partie E : Projet de la chaîne d'approvisionnement

Le volet Projet de la chaîne d'approvisionnement du PADIÉ est administré par le ministère du Patrimoine canadien. Le volet Projet de la chaîne d'approvisionnement a pour objectif d'«encourager la participation de l'industrie au renforcement et à la modernisation de la chaîne d'approvisionnement du livre au Canada en facilitant l'adoption de technologies et de pratiques reliées à la gestion de la chaîne d'approvisionnement».

**Veillez remplir la Partie E si votre entreprise a déjà fait appel au volet Projet de la chaîne d'approvisionnement, qu'elle ait ou non reçu du financement.
Si votre entreprise n'a jamais fait appel au Projet de la chaîne d'approvisionnement, veuillez passer à la Partie F.**

24. Veillez lire chaque énoncé ci-dessous et cocher celui qui correspond le mieux à votre opinion.

	Fortement d'accord	D'accord	Neutre	En désaccord	Fortement en désaccord	Ne sais pas/ Sans opinion
a. Les priorités du Projet de la chaîne d'approvisionnement sont claires	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈
b. Le Projet de la chaîne d'approvisionnement répond aux besoins de mon entreprise	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈
c. L'approche actuelle de financement constitue le meilleur moyen d'aider les maisons d'édition dans leurs efforts pour renforcer la chaîne d'approvisionnement du livre au Canada	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈
d. Le financement disponible à tous les secteurs de l'industrie du livre est approprié pour le Projet de la chaîne d'approvisionnement	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈
e. Je connais les activités de BookNet Canada ou de la Banque de titres de langue française et ce qu'elles peuvent faire pour mon entreprise	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈
f. C'est un moyen efficace de promouvoir les activités collectives telles que BookNet Canada ou la Banque de titres de langue française	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈
g. Le ministère fédéral du Patrimoine canadien est le meilleur organisme pour administrer le Projet de la chaîne d'approvisionnement	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈

25. En pensant à vos réponses à la question 24, comment le volet Projet de la chaîne d'approvisionnement du PADIÉ pourrait-il être modifié ? Si vous êtes d'avis qu'aucun changement n'est nécessaire, veuillez l'indiquer ci-dessous.

₀₀ Aucun changement nécessaire ₈₈ Sans opinion/ne sais pas

26. La prochaine série de questions vous demande de prendre en considération l'impact du financement du Projet de la chaîne d'approvisionnement. Veuillez lire chaque énoncé ci-dessous et cocher la réponse qui correspond le mieux à votre opinion.

Important : les questions 26a et 26b concernent l'impact du financement du Projet de la chaîne d'approvisionnement sur votre entreprise. Si votre entreprise a déjà fait appel au Projet de la chaîne d'approvisionnement sans jamais recevoir de financement, veuillez l'indiquer à titre de réponse.

	Fortement d'accord	D'accord	Neutre	En désaccord	Fortement en désaccord	Ne sais pas/ Sans opinion	N'a jamais reçu de financement du Projet de la chaîne d'approvisionnement
a. Le financement du Projet de la chaîne de financement a aidé mon entreprise à effectuer des investissements en technologie qu'elle n'aurait pu faire autrement	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈	<input type="radio"/> ₇₇
b. Je m'attends à ce que mon entreprise devienne plus efficace à répondre aux changements dans l'approvisionnement et la demande par suite du Projet de la chaîne d'approvisionnement	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈	<input type="radio"/> ₇₇
c. Je m'attends à ce que l'industrie canadienne de l'édition du livre en général devienne plus efficace à répondre aux changements dans l'approvisionnement et la demande par suite du Projet de la chaîne d'approvisionnement	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈	
d. Je m'attends à ce que la collaboration et la coopération de l'industrie s'améliorent par suite du Projet de la chaîne d'approvisionnement	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈	
e. Le Projet de la chaîne d'approvisionnement est encore nécessaire pour assurer le renforcement et la modernisation de la chaîne d'approvisionnement du livre au Canada	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈	

27. Veuillez décrire brièvement l'impact du Projet de la chaîne d'approvisionnement sur votre entreprise. Si votre entreprise n'a jamais reçu de financement du Projet de la chaîne d'approvisionnement, veuillez cocher «Ne s'applique pas» et passer à la Partie F.

₇₇ Ne s'applique pas – mon entreprise n'a jamais reçu de financement du Projet de la chaîne d'approvisionnement.

Partie F : Impact et pertinence générale du PADIÉ
Cette dernière section du questionnaire vous demande de prendre en considération le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition dans son ensemble. Le PADIÉ vise à assurer le choix et l'accessibilité des livres écrits par des auteurs canadiens et reflétant la diversité culturelle et la dualité linguistique du Canada. Il cherche à atteindre cet objectif en favorisant le développement d'une industrie canadienne de l'édition du livre qui soit forte et viable afin de publier et de promouvoir les livres d'auteurs canadiens.

Tous les répondants sont priés de répondre à la Partie F.

28. Veuillez lire chaque énoncé ci-dessous et cocher la réponse qui correspond le mieux à votre opinion.

	Fortement d'accord	D'accord	Neutre	En désaccord	Fortement en désaccord	Ne sais pas/ Sans opinion
a. L'objectif culturel du PADIÉ – «assurer le choix et l'accessibilité des livres écrits par des auteurs canadiens et reflétant la diversité culturelle et la dualité linguistique du Canada, tant au Canada qu'à l'étranger» – est réaliste	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈

DIRECTIVES: Veuillez lire attentivement chaque question et cocher (✓) ou écrire la réponse appropriée. Une fois rempli, retournez le questionnaire sans frais par télécopieur (1-800-717-5456) ou par la poste à l'aide de l'enveloppe fournie.

- b. L'objectif structurel du PADIÉ – «favoriser le développement d'une industrie canadienne de l'édition du livre qui soit forte et viable afin de publier et de promouvoir les livres d'auteurs canadiens» – est réaliste ₀₅ ₀₄ ₀₃ ₀₂ ₀₁ ₈₈
- c. Moins de livres d'auteurs canadiens seraient publiés sans le PADIÉ ₀₅ ₀₄ ₀₃ ₀₂ ₀₁ ₈₈
- d. Moins de maisons d'édition de propriété canadienne existeraient sans le PADIÉ ₀₅ ₀₄ ₀₃ ₀₂ ₀₁ ₈₈
- e. Le PADIÉ est structuré de façon appropriée afin de répondre efficacement à l'environnement actuel dans lequel évoluent les maisons d'édition de propriété canadienne ₀₅ ₀₄ ₀₃ ₀₂ ₀₁ ₈₈
- f. Le PADIÉ n'est plus nécessaire pour assurer le choix et l'accessibilité d'un large éventail de livres d'auteurs canadiens au Canada et ailleurs ₀₅ ₀₄ ₀₃ ₀₂ ₀₁ ₈₈
- g. Le personnel du ministère du Patrimoine avec lequel je fais affaire est bien informé ₀₅ ₀₄ ₀₃ ₀₂ ₀₁ ₈₈
- h. L'information sur le PADIÉ fournie par le personnel du ministère du Patrimoine canadien est claire ₀₅ ₀₄ ₀₃ ₀₂ ₀₁ ₈₈
- i. La documentation sur le programme est facile à suivre ₀₅ ₀₄ ₀₃ ₀₂ ₀₁ ₈₈

29. À votre avis, comment le PADIÉ pourrait-il être amélioré, s'il y a lieu ?

₀₀ Aucun changement nécessaire

₈₈ Pas d'opinion/ne sais pas

30. Différentes autres mesures ont été utilisées ou proposées à titre de moyens de venir en aide aux maisons d'édition de propriété canadienne. Quelques exemples sont énumérés ci-après. Veuillez indiquer dans quelle mesure votre entreprise donnerait son appui à chacune de ces mesures.

	Appui sans réserve		Aucun appui			Sans opinion/ ne sais pas
a. Crédit d'impôt à l'investissement remboursable <i>(L'investissement effectué par une entreprise est réclamé, en tout ou en partie, sous forme de crédit d'impôt remboursable)</i>	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈
b. Programme d'emprunt garanti <i>(Le gouvernement garantit un prêt conventionnel consenti par une banque)</i>	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈
c. Programme d'emprunt subventionné <i>(Le gouvernement lui-même offre un programme de prêt)</i>	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈
d. Rabais au consommateur sur l'achat de livres canadiens	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈
e. Prêt sans intérêt pour faciliter le transfert de propriété aux employés ou aux membres de la famille	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈

31. Pouvez-vous suggérer tout autre moyen d'assurer le choix et l'accessibilité des livres d'auteurs canadiens ?

₈₈ Sans opinion/ne sais pas

Merci d'avoir pris le temps de remplir ce sondage. Veuillez le retourner dans l'enveloppe préadressée et préaffranchie ci-jointe à :

**Prairie Research Associates Inc. (PRA)
500 - 363 Broadway
Winnipeg, Manitoba R3C 3N9**

Ou vous pouvez le transmettre par télécopieur sans frais au numéro :

1-800-717-5456

Sondage auprès de l'industrie

Évaluation du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ)

Le ministère du Patrimoine canadien a retenu les services de PRA Inc., une firme de recherche indépendante, pour effectuer une évaluation du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ). Le Programme vise à assurer le choix et l'accès à des livres d'auteurs canadiens qui reflètent la diversité culturelle et la dualité linguistique du Canada. Il cherche à atteindre cet objectif en favorisant le développement d'une industrie canadienne de l'édition du livre forte et viable qui publie les livres d'auteurs canadiens et en fait la promotion.

L'évaluation a pour objectif de déterminer comment le Programme peut être amélioré. Ce sondage permet de recueillir de l'information auprès des associations de l'industrie, des détaillants, des grossistes et des distributeurs qui ont fait appel au Programme au cours des deux dernières années. Votre opinion revêt beaucoup d'importance et nous vous saurions gré de prendre quelques moments pour répondre à ce questionnaire.

PRA traitera toutes vos réponses de façon confidentielle et celles-ci ne seront rapportées que de façon agrégée. Le numéro administratif apparaissant sur la dernière page de ce sondage permet à PRA de gérer le processus du sondage.

Pour toute question relative au sondage, veuillez communiquer par téléphone avec François Dumaine, chez PRA, au numéro sans frais 1-866-422-8468.

**Veuillez retourner le questionnaire dans l'enveloppe fournie à cette fin
ou par télécopieur sans frais au numéro 1-800-717-5456.**

**Nous vous saurions gré de répondre promptement au questionnaire.
Veuillez retourner le questionnaire d'ici au 30 janvier 2004.**

Partie A : Information générale

La première section du questionnaire vise à recueillir des renseignements de portée générale nous permettant de situer vos réponses dans leur contexte.

24. Veuillez cocher une seule catégorie, soit celle qui représente le mieux votre organisme.

- ₀₁ Association de l'industrie — niveau national
- ₀₂ Association de l'industrie — niveau provincial
- ₀₃ Distributeur de livres
- ₀₄ Libraire grossiste
- ₀₅ Libraire détaillant
- ₀₆ Autre (veuillez préciser) : _____

25. À votre avis, quels sont les trois défis les plus importants auxquels l'**industrie canadienne du livre** aura à faire face au cours des cinq prochaines années?

i. _____

j. _____

k. _____

26. Quels sont les trois défis les plus importants auxquels **votre organisme** aura à faire face au cours des cinq prochaines années?

a. _____

b. _____

c. _____

27. Le PADIÉ offre de l'aide financière aux associations de l'industrie, aux grossistes, aux distributeurs et aux détaillants par le truchement de deux volets : l'Aide à l'industrie et aux associations et le Projet de la chaîne d'approvisionnement. Veuillez indiquer à quel(s) volet(s) votre organisme a déjà fait appel.

₀₁ Aide à l'industrie et aux associations

₀₂ Projet de la chaîne d'approvisionnement

Partie B : Aide à l'industrie et aux associations

Le volet Aide à l'industrie et aux associations du PADIÉ est administré par le ministère du Patrimoine canadien. Le volet a pour objectif de « fournir à l'industrie de l'édition les outils nécessaires pour accroître la présence et la visibilité des œuvres d'auteurs canadiens ». Il comporte cinq éléments : l'Appui à la commercialisation et à la promotion, l'Appui à la recherche sur l'industrie du livre, l'Appui au perfectionnement professionnel, l'Appui aux stages en entreprise d'édition du livre et l'Aide à la planification d'entreprise (ce dernier volet a été ajouté en 2003-2004). Les associations de l'industrie, les distributeurs, les grossistes et les détaillants sont admissibles à l'aide financière des trois premiers éléments.

Si votre organisme n'a jamais fait appel au volet Aide à l'industrie et aux associations, veuillez passer à la partie C.

28. Veuillez indiquer à quel(s) sous-élément(s) du volet Aide à l'industrie et aux associations votre organisme a déjà fait appel.

₀₁ Appui à la commercialisation et à la promotion

₀₂ Appui à la recherche sur l'industrie du livre

₀₃ Appui au perfectionnement professionnel

₈₈ Ne sais pas / ne me souviens pas

29. Les quelques questions suivantes sollicitent votre opinion sur la structure du volet Aide à l'industrie et aux associations. Veuillez lire chaque énoncé ci-dessous et cocher la réponse qui correspond le mieux à votre opinion.

	Fortement d'accord	D'accord	Neutre	En désaccord	Fortement en désaccord	Ne sais pas / Pas d'opinion
a. Les critères d'admissibilité au volet Aide à l'industrie et aux associations sont clairs.	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈
b. Le volet Aide à l'industrie et aux associations répond aux besoins de mon organisme	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈
c. L'approche de financement actuelle constitue le meilleur moyen de fournir à l'industrie de l'édition les outils nécessaires pour accroître la présence et la visibilité des oeuvres d'auteurs canadiens	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈
d. Tous les sous-éléments du volet Aide à l'industrie et aux associations sont essentiels.	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈
e. Le ministère du Patrimoine canadien est le meilleur organisme fédéral pour administrer le volet Aide à l'industrie et aux associations	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈

30. En pensant à vos réponses à la question 6, comment le volet Aide à l'industrie et aux associations du PADIÉ pourrait-il être modifié? Si vous êtes d'avis qu'aucun changement n'est nécessaire, veuillez l'indiquer ci-dessous et passer à la question 8.

₀₀ Aucun changement nécessaire

₈₈ Pas d'opinion / ne sais pas

31. La prochaine série de questions vous demande de prendre en considération l'impact et la pertinence actuelle du financement du volet Aide à l'industrie et aux associations. Veuillez lire chaque énoncé ci-dessous et cocher la réponse qui correspond le mieux à votre opinion.

	Fortement d'accord	D'accord	Neutre	En désaccord	Fortement en désaccord	Ne sais pas / Pas d'opinion	Ne s'applique pas - aucune assistance financière reçue du volet Aide à l'industrie et aux associations
a. L'aide financière du volet Aide à l'industrie et aux associations a permis à mon organisme d'entreprendre des activités qu'il lui aurait été impossible d'entreprendre autrement.	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈	<input type="radio"/> ₇₇
b. De façon générale, le volet Aide à l'industrie et aux associations a contribué à accroître la présence et la visibilité des œuvres d'auteurs canadiens.	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈	
c. Le volet Aide à l'industrie et aux associations est encore nécessaire pour accroître la présence et la visibilité des œuvres d'auteurs canadiens.	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈	

32. Veuillez décrire brièvement l'impact de l'aide financière du volet Aide à l'industrie et aux associations sur votre organisme. Si votre organisme n'a jamais reçu d'aide financière du volet Aide à l'industrie et aux associations, veuillez cocher « ne s'applique pas » et passer à la partie C.

₇₇ Ne s'applique pas – mon organisme n'a jamais reçu d'aide financière du volet Aide à l'industrie et aux associations.

Partie C : Projet de la chaîne d'approvisionnement

Le volet Projet de la chaîne d'approvisionnement du PADIÉ est administré par le ministère du Patrimoine canadien. Le volet a pour objectif d'« encourager la participation de l'industrie au renforcement et à la modernisation de la chaîne d'approvisionnement du livre au Canada en facilitant l'adoption de technologies et de pratiques pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement ».

Si votre organisme n'a jamais fait appel au Projet de la chaîne d'approvisionnement, veuillez passer à la partie D.

33. Veuillez indiquer à quel(s) sous-élément(s) du Projet de la chaîne d'approvisionnement votre organisme a déjà fait appel.

- ₀₁ Aide aux distributeurs de livres
- ₀₂ Aide à la vente de livres au détail
- ₀₃ Aide à d'autres projets
- ₈₈ Ne sais pas / ne me souviens pas

34. Veuillez lire chaque énoncé ci-dessous et cocher la réponse qui correspond le mieux à votre opinion.

	Fortement d'accord	D'accord	Neutre	En désaccord	Fortement en désaccord	Ne sais pas / Pas d'opinion
a. Les priorités du Projet de la chaîne d'approvisionnement sont claires.	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈
b. Le Projet de la chaîne d'approvisionnement répond aux besoins de mon organisme ou de mes membres	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈
c. L'approche actuelle de financement constitue le meilleur moyen de renforcer la chaîne d'approvisionnement du livre au Canada. ...	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈
d. Le financement disponible à tous les secteurs de l'industrie du livre est approprié pour le Projet de la chaîne d'approvisionnement. ...	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈
e. C'est un moyen efficace de soutenir les activités collectives telles que <i>BookNet Canada</i> ou la Banque de titres de langue française	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈
f. Le ministère du Patrimoine canadien est le meilleur organisme fédéral pour administrer le Projet de la chaîne d'approvisionnement.	<input type="radio"/> ₀₅	<input type="radio"/> ₀₄	<input type="radio"/> ₀₃	<input type="radio"/> ₀₂	<input type="radio"/> ₀₁	<input type="radio"/> ₈₈

35. En pensant à vos réponses à la question 11, comment le volet Projet de la chaîne d'approvisionnement du PADIÉ pourrait-il être modifié? Si vous êtes d'avis qu'aucun changement n'est nécessaire, veuillez l'indiquer ci-dessous et passer à la question 13.

- ₀₀ Aucun changement nécessaire
- ₈₈ Sans opinion / ne sais pas

36. La prochaine série de questions vous demande de prendre en considération l'impact et la pertinence actuelle de l'aide financière du Projet de la chaîne d'approvisionnement. Veuillez lire chaque énoncé ci-dessous et cocher la réponse qui correspond le mieux à votre opinion.

	Fortement d'accord	D'accord	Neutre	En désaccord	Fortement en désaccord	Ne sais pas / Pas d'opinion	Ne s'applique pas - aucune aide financière reçue du Projet de la chaîne d'approvisionnement
a. Le financement du Projet de la chaîne d'approvisionnement a aidé mon organisme ou mes membres à effectuer des investissements en technologie qui n'auraient pu être effectués autrement	<input type="radio"/> 05	<input type="radio"/> 04	<input type="radio"/> 03	<input type="radio"/> 02	<input type="radio"/> 01	<input type="radio"/> 88	<input type="radio"/> 77
b. Je m'attends à ce que l'industrie canadienne du livre puisse répondre plus efficacement aux changements survenus dans l'approvisionnement et la demande, à la suite du Projet de la chaîne d'approvisionnement. . .	<input type="radio"/> 05	<input type="radio"/> 04	<input type="radio"/> 03	<input type="radio"/> 02	<input type="radio"/> 01	<input type="radio"/> 88	
c. Je m'attends à ce que la collaboration et la coopération de l'industrie s'améliorent à la suite du Projet de la chaîne d'approvisionnement.	<input type="radio"/> 05	<input type="radio"/> 04	<input type="radio"/> 03	<input type="radio"/> 02	<input type="radio"/> 01	<input type="radio"/> 88	
d. Le Projet de la chaîne d'approvisionnement est encore nécessaire pour assurer le renforcement et la modernisation de la chaîne d'approvisionnement du livre au Canada.	<input type="radio"/> 05	<input type="radio"/> 04	<input type="radio"/> 03	<input type="radio"/> 02	<input type="radio"/> 01	<input type="radio"/> 88	

37. Veuillez décrire brièvement l'impact de l'aide financière du Projet de la chaîne d'approvisionnement sur votre organisme. Si votre organisme n'a jamais reçu d'aide financière du Projet de la chaîne d'approvisionnement, veuillez cocher « ne s'applique pas » et passer à la partie D.

77 Ne s'applique pas – mon organisme n'a jamais reçu d'aide financière du Projet de la chaîne d'approvisionnement.

Partie D : Impact et pertinence générale du PADIÉ
Cette dernière section de l'enquête vous demande de prendre en considération le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition dans son ensemble. Le PADIÉ vise à assurer le choix et l'accès à des livres d'auteurs canadiens qui reflètent la diversité culturelle et la dualité linguistique du Canada. Il cherche à atteindre cet objectif en favorisant le développement d'une industrie canadienne de l'édition du livre forte et viable qui publie des livres d'auteurs canadiens et en fait la promotion..

Tous les répondants sont priés de répondre à la partie D.

38. Veuillez lire chaque énoncé ci-dessous et cocher la réponse qui correspond le mieux à votre opinion.

	Fortement d'accord	D'accord	Neutre	En désaccord	Fortement en désaccord	Ne sais pas / Pas d'opinion
a. L'objectif culturel du PADIÉ — « assurer le choix et l'accès à des livres d'auteurs canadiens qui reflètent la diversité culturelle et la dualité linguistique du Canada, tant au pays qu'à l'étranger » — est réaliste.	<input type="radio"/> 05	<input type="radio"/> 04	<input type="radio"/> 03	<input type="radio"/> 02	<input type="radio"/> 01	<input type="radio"/> 88
b. L'objectif structurel du PADIÉ — « favoriser le développement d'une industrie canadienne de l'édition du livre forte et viable qui publie des livres d'auteurs canadiens et en fait la promotion » — est réaliste.	<input type="radio"/> 05	<input type="radio"/> 04	<input type="radio"/> 03	<input type="radio"/> 02	<input type="radio"/> 01	<input type="radio"/> 88
c. Moins de livres d'auteurs canadiens seraient publiés sans le PADIÉ.	<input type="radio"/> 05	<input type="radio"/> 04	<input type="radio"/> 03	<input type="radio"/> 02	<input type="radio"/> 01	<input type="radio"/> 88
d. Moins de maisons d'édition détenues par des Canadiens existeraient sans le PADIÉ.	<input type="radio"/> 05	<input type="radio"/> 04	<input type="radio"/> 03	<input type="radio"/> 02	<input type="radio"/> 01	<input type="radio"/> 88
e. Le PADIÉ est structuré de façon appropriée afin de répondre efficacement à l'environnement actuel dans lequel évoluent les maisons d'édition détenues par des Canadiens.	<input type="radio"/> 05	<input type="radio"/> 04	<input type="radio"/> 03	<input type="radio"/> 02	<input type="radio"/> 01	<input type="radio"/> 88
f. Le PADIÉ n'est plus nécessaire pour assurer le choix et l'accès à un large éventail de livres d'auteurs canadiens au Canada et ailleurs.	<input type="radio"/> 05	<input type="radio"/> 04	<input type="radio"/> 03	<input type="radio"/> 02	<input type="radio"/> 01	<input type="radio"/> 88
g. Le personnel du ministère du Patrimoine canadien avec lequel je fais affaire est bien informé.	<input type="radio"/> 05	<input type="radio"/> 04	<input type="radio"/> 03	<input type="radio"/> 02	<input type="radio"/> 01	<input type="radio"/> 88
h. L'information sur le PADIÉ fournie par le personnel du ministère du Patrimoine canadien est claire.	<input type="radio"/> 05	<input type="radio"/> 04	<input type="radio"/> 03	<input type="radio"/> 02	<input type="radio"/> 01	<input type="radio"/> 88
i. La documentation sur le Programme est facile à comprendre.	<input type="radio"/> 05	<input type="radio"/> 04	<input type="radio"/> 03	<input type="radio"/> 02	<input type="radio"/> 01	<input type="radio"/> 88

DIRECTIVES : Veuillez lire attentivement chaque question et cocher (✓) ou écrire la réponse appropriée. Une fois rempli, retournez le questionnaire sans frais par télécopieur (1-800-717-5456) ou par la poste à l'aide de l'enveloppe fournie.

39. À votre avis, comment le PADIÉ pourrait-il être amélioré, s'il y a lieu?

₀₀ Aucun changement nécessaire

₈₈ Ne sais pas / Pas d'opinion

40. Pouvez-vous suggérer tout autre moyen d'assurer la production de livres d'auteurs canadiens?

₈₈ Ne sais pas / Pas d'opinion

Merci d'avoir pris le temps de remplir ce questionnaire.
Veuillez le retourner dans l'enveloppe préadressée et préaffranchie ci-jointe à :

**Prairie Research Associates Inc. (PRA)
500 – 363, Broadway,
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3N9**

O u vous pouvez le transmettre par télécopieur sans frais au numéro :

1-800-717-5456

**Évaluation sommative du
Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ)
Guide d'entrevue à l'intention des informateurs gouvernementaux clés
(Ministère du Patrimoine canadien, Association pour l'exportation du livre canadien)**

Comme vous le savez, le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) du ministère du Patrimoine canadien vise à assurer le choix et l'accessibilité des livres écrits par des auteurs canadiens et reflétant la diversité culturelle et la dualité linguistique du Canada. Il cherche à atteindre cet objectif en favorisant le développement d'une industrie canadienne de l'édition du livre forte et viable qui publie des livres d'auteurs canadiens et en fait la promotion.

Cette entrevue fait partie d'un processus d'évaluation de l'impact du programme, de son rapport coûts-bénéfices/solutions de rechange et de sa pertinence. Nous sommes conscients que vous n'êtes peut-être pas en mesure de répondre à toutes les questions de cette entrevue. Si tel est le cas, veuillez me le faire savoir et nous passerons à une autre question.

Contexte

41. Veuillez me parler de votre rôle au sein du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ). (*À vérifier : depuis combien de temps jouez-vous un rôle au sein du PADIÉ? Dans la politique et les programmes d'aide à l'édition en général?*)

Impact du programme

2. Quels changements avez-vous observés au cours des cinq dernières années dans :
 - ▶ le choix et l'accessibilité des livres d'auteurs canadiens au Canada?
 - ▶ le choix et l'accessibilité des livres d'auteurs canadiens à l'étranger?
 - ▶ la viabilité et la stabilité financière des maisons d'édition?
 - ▶ la diversité de l'édition canadienne? (*À vérifier : édition dans la langue officielle de la minorité, édition autochtone*)
3. Dans quelle mesure pensez-vous que le PADIÉ a contribué à ces changements? Quelles preuves pouvez-vous offrir pour soutenir votre point de vue?
4. Quels autres facteurs ont pu contribuer à ces changements?
5. Croyez-vous que le PADIÉ a eu des effets inattendus, autant positifs que négatifs?
6. Croyez-vous que le PADIÉ atteint à la fois son objectif culturel et son objectif économique/industriel? Si oui ou si non, pourquoi? Ces deux objectifs sont-ils encore pertinents?
7. Croyez-vous qu'il y ait un ou des volets particuliers du PADIÉ qui aient été spécialement des réussites ou des échecs eu égard à l'atteinte des objectifs du programme? De quel(s) volet(s) s'agit-il et pourquoi?
8. Les résultats attendus du programme correspondent-ils aux objectifs du PADIÉ? Si oui ou si non, pourquoi? Considérez-vous que la capacité du Ministère à rendre compte des résultats de ce programme est satisfaisante? Les résultats attendus sont-ils mesurables? Si oui ou si non, pourquoi?
9. Quelle est la stratégie actuelle de mesure du rendement du PADIÉ? Quels processus ont été mis en place pour recueillir, consolider et interpréter l'information sur le rendement? Quelles sont les ressources affectées à cette tâche? La stratégie actuelle est-elle adéquate? Comment pourrait-elle être améliorée?
10. Considérez-vous que l'information recueillie auprès des clients du PADIÉ permet d'évaluer adéquatement l'impact culturel du programme? L'information actuellement recueillie permet-elle d'évaluer adéquatement l'impact économique/financier du programme? Recueille-t-on trop ou pas assez d'information? La cueillette de l'information pourrait-elle être facilitée pour les clients?

Rapport coûts-bénéfices/Solutions de rechange

11. Y a-t-il des faiblesses fondamentales dans la conception ou la mise en oeuvre des volets du programme qui sont administrés par le ministère du Patrimoine canadien? Y a-t-il des forces fondamentales?

12. Y a-t-il des faiblesses fondamentales dans la conception de l'Aide à la commercialisation internationale ou dans la façon dont ce volet est administré par l'Association pour l'exportation du livre canadien (AELC)? Y a-t-il des forces fondamentales?
13. En quoi le PADIÉ est-il différent des autres programmes d'aide à l'industrie canadienne de l'édition? En quoi leur ressemble-t-il? Y a-t-il quelque chevauchement ou duplication?
14. Le PADIÉ est-il encore nécessaire pour atteindre les objectifs du programme? Si oui ou si non, pourquoi? (*À vérifier : tous les volets*)
15. Le PADIÉ serait-il mieux administré par un autre organisme fédéral, par un autre niveau de gouvernement ou par le secteur privé ou bénévole? Si oui, pourquoi et par qui? (*À vérifier : tous les volets*)
16. L'AELC est-elle l'organisme le plus approprié pour administrer l'Aide à la commercialisation internationale? Si oui ou si non, pourquoi?

Pertinence/Raison d'être

17. Dans quelle mesure le PADIÉ correspond-il étroitement aux objectifs stratégiques actuels du Ministère (contenu canadien, participation et engagement culturels, en relation les uns avec les autres)? Quels changements pourrait-on apporter au programme pour lui assurer une meilleure correspondance? À votre avis, le PADIÉ contribue-t-il à l'atteinte des objectifs stratégiques?
18. Dans quelle mesure le PADIÉ correspond-il étroitement aux priorités du gouvernement fédéral (tirées des discours du Trône, des budgets, des récents énoncés de politique, etc.)? Quels changements pourrait-on apporter au programme pour lui assurer une meilleure correspondance?
19. Quels sont, selon vous, les défis majeurs auxquels fait face l'industrie canadienne de l'édition? Le PADIÉ apporte-t-il une réponse adéquate à ces défis? Si oui ou si non, pourquoi?
20. Y aurait-il une autre approche d'aide à l'industrie canadienne de l'édition qui soit plus efficace, compte tenu des défis actuels? Si oui, de quelle approche s'agit-il et pourquoi?
21. Y aurait-il une autre approche d'aide à l'industrie canadienne de l'édition qui soit moins coûteuse? Si oui, de quelle approche s'agit-il et pourquoi?
22. De votre point de vue, le PADIÉ est-il encore nécessaire pour assurer le choix et l'accessibilité d'un large éventail de livres d'auteurs canadiens au Canada et à l'étranger? Si oui ou si non, pourquoi? S'il n'y avait pas de PADIÉ, quel en serait l'impact?
23. Avez-vous d'autres commentaires à formuler?

**Évaluation sommative du
Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ)
Guide d'entrevue à l'intention des clients du PADIÉ**

Le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) du ministère du Patrimoine canadien vise à assurer le choix et l'accessibilité des livres écrits par des auteurs canadiens et reflétant la diversité culturelle et la dualité linguistique du Canada. Il cherche à atteindre cet objectif en favorisant le développement d'une industrie canadienne de l'édition du livre forte et viable qui publie des livres d'auteurs canadiens et en fait la promotion. Le programme a quatre volets : Aide aux éditeurs, Aide à la commercialisation internationale, Aide à l'industrie et aux associations et Projet de la chaîne d'approvisionnement.

Cette entrevue fait partie d'un processus d'évaluation de l'impact du programme, de son rapport coûts-bénéfices/solutions de rechange et de sa pertinence. Nous sommes conscients que vous n'êtes peut-être pas en mesure de répondre à toutes les questions de cette entrevue. Si tel est le cas, veuillez me le faire savoir et nous passerons à une autre question.

Contexte

24. Veuillez me parler de votre organisme. Quand celui-ci a-t-il été établi? Quel est son rôle au sein de l'industrie de l'édition?
2. Dans quelle mesure connaissez-vous le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) du ministère du Patrimoine canadien? (*À vérifier : histoire, objectifs, critères d'admissibilité, volets, aide financière, etc.*)
3. Votre organisme a-t-il déjà reçu de l'aide financière du PADIÉ ou de l'Association pour l'exportation du livre canadien (AELC)? De quel(s) volet(s)?
4. Votre organisme reçoit-il de l'aide financière d'autres sources? Si oui, quelle est l'importance relative de l'aide financière du PADIÉ?

Impact du programme

5. À votre avis, quel impact le PADIÉ a-t-il eu sur :
 - ▶ le choix et l'accessibilité des livres d'auteurs canadiens au Canada?
 - ▶ le choix et l'accessibilité des livres d'auteurs canadiens à l'étranger?
 - ▶ la viabilité et la stabilité financière des maisons d'édition canadiennes?
 - ▶ la diversité de l'édition canadienne? (*À vérifier : l'édition dans la langue officielle de la minorité, l'édition autochtone*)?

Quelles preuves pouvez-vous offrir pour soutenir votre point de vue? Qu'est-ce qui explique le succès ou l'insuccès du programme?

6. Le PADIÉ a-t-il réussi, de façon égale, à atteindre son objectif culturel et son objectif économique/industriel? Si oui ou si non, pourquoi? Ces deux objectifs sont-ils encore pertinents?
7. Y a-t-il un volet particulier du PADIÉ qui ait été spécialement une réussite ou un échec par rapport à l'atteinte des objectifs du programme? De quel volet s'agit-il et pourquoi?
8. À votre connaissance, quels sont les effets inattendus, autant positifs que négatifs, qu'a connus le PADIÉ? (*À vérifier : pour votre organisme, pour les maisons d'édition détenues par des Canadiens, pour l'industrie canadienne de l'édition dans son ensemble*)
9. S'il n'y avait pas de PADIÉ, quel en serait l'effet sur votre organisme? Quel en serait l'effet sur l'industrie canadienne de l'édition? (*À vérifier : impacts à court et à long terme*)

Rapport coûts-bénéfices/Solutions de rechange

10. Y a-t-il des faiblesses fondamentales dans la conception ou la mise en oeuvre du PADIÉ qui est administré par le ministère du Patrimoine canadien? Y a-t-il des forces fondamentales? (*À vérifier : les volets spécifiques du programme*)
11. Y a-t-il des faiblesses fondamentales dans la conception de l'Aide à la commercialisation internationale ou dans la façon dont ce volet est administré par l'Association pour l'exportation du livre canadien (AELC)? Y a-t-il des forces fondamentales?

12. En quoi le PADIÉ est-il différent des autres programmes d'aide à l'industrie canadienne de l'édition? En quoi leur ressemble-t-il? Y a-t-il quelque chevauchement ou duplication?
13. Le PADIÉ est-il encore nécessaire pour atteindre les objectifs du programme? Si oui ou si non, pourquoi? (*À vérifier : tous les volets*)
14. Le PADIÉ serait-il mieux administré par un autre organisme fédéral, par un autre niveau de gouvernement ou par le secteur privé ou bénévole? Si oui, pourquoi et par qui? (*À vérifier : tous les volets*)
15. L'AELC est-elle l'organisme le plus approprié pour administrer l'Aide à la commercialisation internationale? Si oui ou si non, pourquoi?

Pertinence/Raison d'être

16. Quels sont, selon vous, les défis majeurs auxquels fait face l'industrie canadienne de l'édition? Le PADIÉ apporte-t-il une réponse adéquate à ces défis? Si oui ou si non, pourquoi?
17. Y aurait-il une autre approche d'aide à l'industrie canadienne de l'édition qui soit plus efficace? Si oui, quelle approche serait plus efficace? Qu'est-ce qui vous amène à croire cela?
18. Y aurait-il une autre approche d'aide à l'industrie canadienne de l'édition qui soit moins coûteuse? Si oui, quelle approche serait moins coûteuse? Qu'est-ce qui vous amène à croire cela?
19. De votre point de vue, le PADIÉ est-il encore nécessaire pour assurer le choix et l'accessibilité d'un large éventail de livres d'auteurs canadiens au Canada et à l'étranger? Si oui ou si non, pourquoi? Quelles preuves êtes-vous en mesure de fournir pour soutenir votre point de vue?
20. Avez-vous d'autres commentaires à formuler?

**Évaluation sommative du
Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ)
Guide d'entrevue à l'intention des informateurs clés**

Le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) du ministère du Patrimoine canadien vise à assurer le choix et l'accessibilité des livres écrits par des auteurs canadiens et reflétant la diversité culturelle et la dualité linguistique du Canada. Il cherche à atteindre cet objectif en favorisant le développement d'une industrie canadienne de l'édition du livre forte et viable qui publie des livres d'auteurs canadiens et en fait la promotion. Le programme a quatre volets : Aide aux éditeurs, Aide à la commercialisation internationale, Aide à l'industrie et aux associations et Projet de la chaîne d'approvisionnement.

Cette entrevue fait partie d'un processus d'évaluation de l'impact du programme, de son rapport coûts-bénéfices/solutions de rechange et de sa pertinence. Nous sommes conscients que vous n'êtes peut-être pas en mesure de répondre à toutes les questions de cette entrevue. Si tel est le cas, veuillez me le faire savoir et nous passerons à une autre question.

Contexte

21. Veuillez me parler un peu de vous-même et/ou de votre organisme? Quels sont vos liens avec l'industrie de l'édition?
2. Dans quelle mesure connaissez-vous le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) du ministère du Patrimoine canadien? (*À vérifier : histoire, objectifs, critères d'admissibilité, volets, aide financière, etc.*)

Impact du programme

3. Quels changements avez-vous observés au cours des cinq dernières années dans :
 - ▶ le choix et l'accessibilité des livres d'auteurs canadiens au Canada?
 - ▶ le choix et l'accessibilité des livres d'auteurs canadiens à l'étranger?
 - ▶ la viabilité et la stabilité financière des maisons d'édition?
 - ▶ la diversité de l'édition canadienne? (*À vérifier : édition dans la langue officielle de la minorité, édition autochtone*)
4. Dans quelle mesure pensez-vous que le PADIÉ a contribué à ces changements? Quelles preuves pouvez-vous offrir pour soutenir votre point de vue?
5. Quels autres facteurs ont pu contribuer à ces changements?
6. Croyez-vous que le PADIÉ a eu des effets inattendus, autant positifs que négatifs?
7. Croyez-vous que le PADIÉ atteint à la fois son objectif culturel et son objectif économique/industriel? Si oui ou si non, pourquoi? Ces deux objectifs sont-ils encore pertinents?

Rapport coûts-bénéfices/Solutions de rechange

8. Y a-t-il des faiblesses fondamentales dans la conception et la mise en oeuvre du programme? Y a-t-il des forces fondamentales?
9. En quoi le PADIÉ est-il différent des autres programmes d'aide à l'industrie canadienne de l'édition? En quoi leur ressemble-t-il? Y a-t-il quelque chevauchement ou duplication?
10. Le PADIÉ est-il encore nécessaire pour atteindre les objectifs du programme? Si oui ou si non, pourquoi? (*À vérifier : tous les volets*)
11. Le PADIÉ serait-il mieux administré par un autre organisme fédéral, par un autre niveau de gouvernement ou par le secteur privé ou bénévole? Si oui, pourquoi et par qui? (*À vérifier : tous les volets*)
12. L'Association pour l'exportation du livre canadien (AELC) est-elle l'organisme le plus approprié pour administrer l'Aide à la commercialisation internationale? Si oui ou si non, pourquoi?

Pertinence/Raison d'être

13. Quels sont, selon vous, les défis majeurs auxquels fait face l'industrie canadienne de l'édition? Le PADIÉ apporte-t-il une réponse adéquate à ces défis? Si oui ou si non, pourquoi?
14. Y aurait-il une autre approche d'aide à l'industrie canadienne de l'édition qui soit plus efficace? Si oui, de quelle approche s'agit-il et pourquoi?

15. Y aurait-il une autre approche d'aide à l'industrie canadienne de l'édition qui soit moins coûteuse? Si oui, de quelle approche s'agit-il et pourquoi?
16. De votre point de vue, le PADIÉ est-il encore nécessaire pour assurer le choix et l'accessibilité d'un large éventail de livres d'auteurs canadiens au Canada et à l'étranger? Si oui ou si non, pourquoi? S'il n'y avait pas de PADIÉ, quel en serait l'impact?
17. Avez-vous d'autres commentaires à formuler?